



# COMMUNE DE GUILLAUMES

(Alpes-Maritimes)

## CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

*(AGENDA 21 Local)*

2017 – 2018

## Sommaire

### **Avant-propos**

Le concept de Développement Durable	page 3
Le contexte au niveau national	page 3
Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable	page 6
L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable	page 8

### **L'Agenda 21 de Guillaumes : un projet global de territoire**

Fiche de présentation de la commune de Guillaumes	page 10
Le mot du maire	page 14
Délibération d'approbation de l'Agenda 21	page 16
La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21	page 18

### **Le diagnostic territorial**

Finalité 1	page 23
Finalité 2	page 27
Finalité 3	page 38
Finalité 4	page 47
Finalité 5	page 54

### **Le plan d'actions**

Les axes stratégiques	page 59
Le programme d'actions	page 67

### **Transversalité du programme d'actions**

Transversalité avec les 5 finalités du développement durable	page 171
Transversalité avec tous les acteurs	page 171

### **Localisation des actions sur le territoire**

### **Un aperçu de la commune**

### **Annexes**

## Avant-propos

### Le concept de développement durable

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement **viable**, socialement **équitable** et écologiquement **vivable**.

La **démocratie participative**, l'**accès à l'information** et la **transparence** sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.



### Le contexte au niveau national

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes.

En France, pour la première fois, la **Stratégie Nationale de Développement Durable 2003-2008 (SNDD)**, actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du **développement durable une composante de l'action publique**.

Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 proposait une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui avaient fait l'objet d'un large consensus.



Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Elle s'articulait à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devons relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- ▶ Une consommation et une production durables
- ▶ La société de la connaissance
- ▶ La gouvernance
- ▶ Le changement climatique et l'énergie

- ▶ Les transports et la mobilité durables
- ▶ La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- ▶ La santé publique, la prévention et la gestion des risques
- ▶ La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale
- ▶ Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

Succédant à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)** a été adoptée par le Gouvernement en Conseil des ministres, le 4 février 2015. Issue des engagements pris au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, cette troisième stratégie innove par son ambition de définir un nouveau modèle de société plus sobre à horizon 2020. La SNTEDD repose sur trois piliers :

#### **-Définir une vision à l'horizon 2020 :**

- Axe 1 : Développer des territoires durables et résilients
- Axe 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
- Axe 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

*« La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la sobriété dans l'utilisation des ressources, la réduction des risques sanitaires environnementaux sont des défis aux multiples implications économiques et sociales. Pour y répondre, il faut agir de manière collective et coordonnée. La stratégie, en dépassant les politiques sectorielles, propose une vision intégrée à horizon 2020 ».*

#### **-Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte :**

- Axe 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
- Axe 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques
- Axe 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

*« Les citoyens sont prêts, à condition de disposer des outils pour agir. La stratégie offre des leviers pour mettre la France sur le chemin de la croissance verte : économiser l'énergie, lutter contre le gaspillage, développer les transports propres, promouvoir l'économie circulaire, partager nos connaissances, faciliter l'innovation... ».*

#### **-Favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous :**

- Axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
- Axe 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
- Axe 9 : Promouvoir le développement durable au niveau européen et international

*« La mutation nécessaire appelée par l'ampleur des défis conduit à faire évoluer profondément nos modes de pensée, de travailler, de se comporter, à changer nos habitudes. La stratégie renforce la pédagogie et l'accompagnement des acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique, au niveau national, européen et international ».*

La stratégie prévoit que tous, personnes morales privées et publiques, puissent adhérer à la SNTEDD par une démarche d'engagement volontaire pour une durée de 3 ans. Enfin, à l'échelle des territoires, la SNTEDD 2015-2020 a également vocation à être utilisée par les

partenaires locaux et tout particulièrement les collectivités locales. Celles-ci, avec l'appui des services de l'État, poursuivront l'élaboration et le déploiement des territoires à énergie positive pour une croissance verte, des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux.

Lors du sommet sur le développement durable le 25 septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable, les ODD (Objectifs de Développement Durable), pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique d'ici à 2030. Les objectifs de développement durable couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

Ainsi, 17 objectifs de développement durable (et 169 cibles ou sous-objectifs), forment le cœur de l'agenda 2030 :



Les objectifs de développement durable, par leur caractère ambitieux et transversal, soulèvent de nombreux enjeux pour les prochaines années :

- Assurer un état des lieux réaliste, puis mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et identifier les domaines d'amélioration possible.
- Créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.
- Favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes.

Tous les pays doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la variété des situations.

## Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable

### ► Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte



Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de

la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

### ► Outils de gestion du territoire

☞ **Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)** : le PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par la loi Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050) ;
- l'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

*La Loi Grenelle 2 oblige les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants à élaborer un PCET pour le 31 Décembre 2012 (Art 75). Le texte précise également que "Lorsque ces collectivités publiques s'engagent dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable ou Agenda 21 local, le PCET en constitue le volet climat." Le même article oblige également ces collectivités à réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici fin 2012, en précisant qu'une "méthode d'établissement de ce bilan est mise gratuitement à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements."*

☞ **Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)** : le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace.... Il en assure la

cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains), et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

☞ **Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** : la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) préconise l'instauration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD est lié au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif est d'intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire. Ainsi, chaque territoire, en fonction de ses problématiques, va définir son PADD. Les préoccupations du PADD sont de plusieurs ordres : développement urbain équilibré, mixité sociale, implantation favorisée de zones économiques durables, préservation de l'environnement et valorisation du cadre de vie, développement des équipements, amélioration des déplacements, de la circulation, développement des transports en communs.

☞ **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : le plan local d'urbanisme (PLU) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens, c'est-à-dire à l'échelle intercommunale. En effet, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Les enjeux actuels exigent d'être pris en compte sur un territoire large, cohérent et équilibré, pour traiter les questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources ou de pénurie de logements. Par ailleurs, l'intercommunalité, par la mutualisation des moyens et des compétences qu'elle permet, exprime et incarne la solidarité entre les territoires. **En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble permettant de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, le PLU intercommunal (PLUi) constitue donc un document de planification privilégié pour répondre aux objectifs du développement durable.** La loi Alur rend obligatoire le transfert de la compétence en lien à l'élaboration d'un PLUi aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi (le 26 Mars 2014 au Journal Officiel). Le PLUi doit, s'il y a lieu, respecter les orientations fixées par différents documents de planification de rang supérieur : il doit en particulier être compatible avec le SCoT et prendre en compte les «schémas de cohérence écologique» (trames vertes et bleues) et «plans territoriaux pour le climat».



☞ **La revitalisation des centres bourgs** : la revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en terme de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant...), économique (maintien d'une économie locale...), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux...), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux...) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles...).

## L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable

### ☞ Définition

**L'agenda** du latin « ce qui doit être fait », **21** pour le 21<sup>ème</sup> siècle, est la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Nationale de Développement Durable au sein de chaque territoire.

C'est un **programme d'actions** définissant les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné ; une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire ; l'engagement d'une collectivité dans un **projet d'avenir**.

Il est élaboré sur la base des **5 finalités** et des **5 éléments de démarche** du **cadre de référence ministériel** :

FINALITES	INDICATEURS DE DEMARCHE
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</li> <li>2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources</li> <li>3. Epanouissement de tous les êtres humains</li> <li>4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</li> <li>5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participation de la population et des acteurs</li> <li>2. Organisation du pilotage du projet</li> <li>3. Transversalité de la démarche</li> <li>4. Evaluation</li> <li>5. Stratégie d'amélioration continue</li> </ol>

L'ensemble des moyens de mise en œuvre du développement durable cités précédemment peuvent intégrer l'Agenda 21 en renforçant ces 5 finalités.

### ☞ Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 21 local des collectivités

**L'Agenda 21 local** est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l' élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Au niveau des collectivités, l'Agenda 21 local doit être une réponse pratique, de terrain, **adaptée aux spécificités locales** (moyens humains, financiers et matériels).

L'attribution du label « Notre Village Terre d'Avenir » a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

L'Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme.

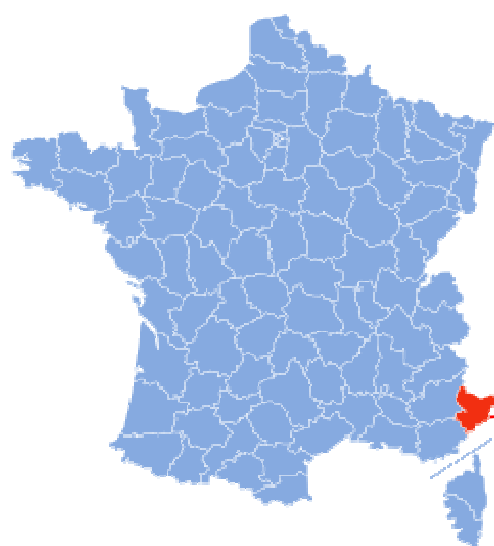
**L'Association Nationale Notre Village accompagne les communes, communes nouvelles et les intercommunalités dans la mise en place de l'Agenda 21 local, de la réalisation du diagnostic à l'évaluation. Cette dernière permet de déterminer l'engagement réel de la collectivité dans le développement durable et s'inscrit dans le cadre du Référentiel d'Evaluation du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).**

**La commune de Guillaumes a décidé le 22 octobre 2014 de s'engager dans la réalisation d'un Agenda 21 local avec l'association afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.**

## L'Agenda 21 de Guillaumes : un projet global de territoire

### Fiche de présentation de la commune de Guillaumes

<b>Nom du maire :</b>	<b>Jean-Paul DAVID</b>
<b>Région/Département :</b>	Provence Alpes Côte d'Azur / Alpes Maritimes
<b>Nombre d'habitants :</b>	702
<b>Superficie du territoire :</b>	8702 ha
<b>Infos pratiques :</b>	<b>Site internet :</b> <a href="http://www.pays-de-guillaumes.fr">http://www.pays-de-guillaumes.fr</a> <b>Courriel :</b> <a href="mailto:mairie.guillaumes@wanadoo.fr">mairie.guillaumes@wanadoo.fr</a> <b>Téléphone :</b> 04 93 05 50 13



**Guillaumes**



Source : <http://decouverte-des-region.wifeo.com>

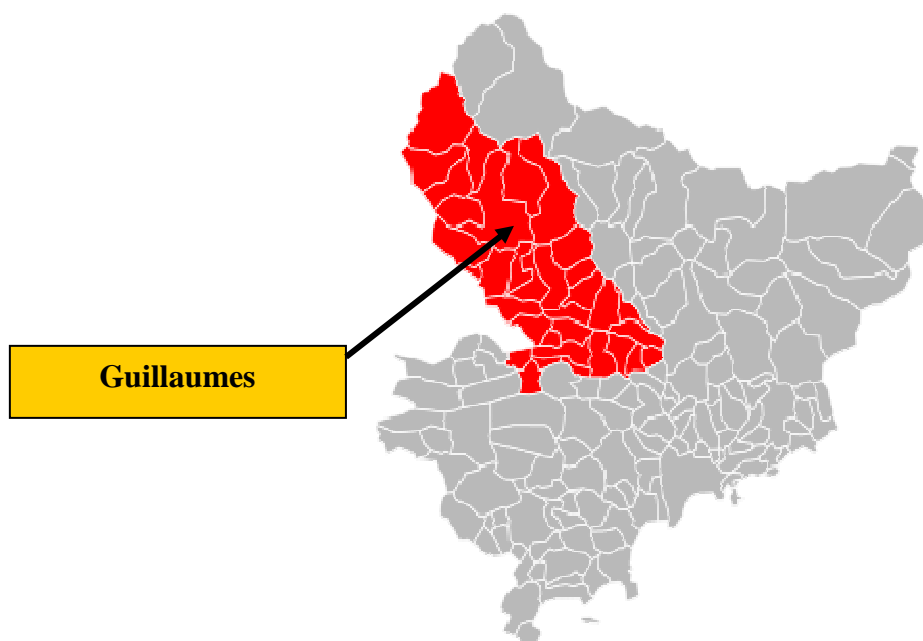


Source : Photothèque Notre Village

Niché au coeur des Gorges Rouges du Cians et de Daluis, Guillaumes est un charmant village construit à la confluence du Var et du Tuébi, et constitue la porte d'entrée du val d'Entraunes et du Parc national du Mercantour. Il est dominé par un éperon sur lequel se trouvent les ruines d'un ancien château. Une partie du domaine skiable de la station de Valberg se trouve sur la commune de Guillaumes.

La commune de Guillaumes fait partie de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur depuis le 1/1/2014, comptant dans son intégralité 34 communes des vallées du Var, du Cians et de l'Estéron :

Aiglun, Ascros, Auvare, Beuil, Cuébris, La Croix-sur-Roudoule, Châteauneuf d'Entraunes, Daluis, Entraunes, Guillaumes, La Penne, Lieuche, Malaussene, Massoins, Péone, Pierlas, Pierrefeu, Puget-Thénières, Puget-Rostang, Revest-les-Roches, Rigaud, Roquesteron, Saint-Antonin, Saint-Léger, Saint-Martin d'Entraunes, Sallagriffon, Sauze, Sigale, Thiéry, Toudon, Touët-sur-Var, Tourette-du-Château, Villars-sur-Var, Villeneuve d'Entraunes, pour environ 10000 habitants.



Source : fr.wikipedia.org

Les compétences de la communauté de communes sont les suivantes :

***Production, distribution d'énergie :***

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

***Environnement et cadre de vie***

- Assainissement collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales

***Sanitaire et social***

- Aide sociale facultative
- Action sociale

***Développement et aménagement économique***

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

### ***Développement et aménagement social et culturel***

- Etablissements scolaires
- Activités périscolaires

### ***Aménagement de l'espace***

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation des transports urbains
- Transport scolaire
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Etudes et programmation

### ***Développement touristique***

- Tourisme

### ***Autres***

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)
- Autres

Les délégués de la commune de Guillaumes présents au sein du conseil communautaire sont au nombre de deux titulaires, élus lors des élections de mars 2014.

La commune de Guillaumes appartient au Pays Vallées d'Azur Mercantour, qui occupe un vaste territoire d'une superficie de 770 km<sup>2</sup>, essentiellement constitué de moyenne et de haute montagne.

Il comprend 25 communes faisant partie de la Communauté de Communes Alpes d'Azur. Cependant, son territoire d'influence s'étend sur les 34 communes de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, notamment par l'application du Schéma de Service à la Population, qui les couvre.





Source : <http://www.ecpva.fr/page-villages.html>

## Le mot du Maire



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

MAIRIE  
DE  
GUILLAUMES  
06470 - GUILLAUMES

Tél : 04-93-05-50-13  
Fax : 04-93-05-54-75

[mairie.guillaumes@wanadoo.fr](mailto:mairie.guillaumes@wanadoo.fr)  
[www.guillaumes.fr](http://www.guillaumes.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

Guillaumes, le... **11 AVR. 2017**

### AGENDA 21 LOCAL LE MOT DU MAIRE

*Parce que nous sommes au cœur d'un territoire d'exception accueillant le Parc national du Mercantour, la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis et les sites Natura 2000, nous avons conscience de la responsabilité qui incombe à chacun d'entre nous pour agir en faveur de la protection de l'environnement et donc de notre planète.*

*Dans l'esprit du sommet de la terre à Rio de 1992, la commune de Guillaumes a souhaité s'inscrire pleinement dans une démarche de développement durable, en adhérant à l'affirmation d'Hervé Morin « le temps est venu de changer de civilisation ».*

*L'environnement doit être au cœur de nos préoccupations, avec la nécessaire prise en compte des richesses humaines et sociales de nos territoires. Pour que l'agenda 21 puisse devenir un projet partagé, la démarche doit se construire dans chaque espace de vie, avec la mobilisation de tous les acteurs de proximité.*

*C'est pourquoi, en lien avec le monde associatif, la Communauté de Communes Alpes d'Azur, l'ensemble des institutions et la population, nous avons engagé cette démarche ambitieuse sur notre territoire communal.*

*L'objectif est d'affirmer la volonté de la Municipalité et de ses habitants, de préparer au mieux notre avenir collectif en fonction des défis environnementaux, climatiques, économiques et sociaux auxquelles notre monde est d'ores-et-déjà confronté.*

*Le « Développement durable » va au-delà du seul mot « écologie ». En fait, il poursuit cinq finalités essentielles :*

- *Lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère ;*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;*
- *Épanouissement de tous les êtres humains ;*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*



- 2 -

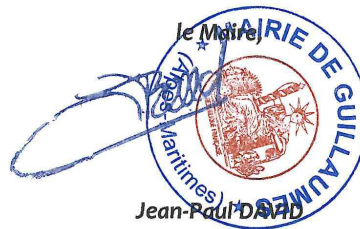
Notre Agenda 21 n'est pas un programme. Il est constitué de fiches action dont certaines sont déjà mises en œuvre. Il constitue une véritable ambition pour notre commune, pour aujourd'hui et pour demain.

Sa vocation est de rassembler l'ensemble de nos concitoyens dans leurs aspirations partagées à vivre dans une commune attractive où il fait bon vivre. Il n'est pas un aboutissement, mais un début.

Il nous appartient d'être au cœur de ce projet et chacun peut en être l'ambassadeur. Tout au long de sa mise en œuvre et de son évaluation, je compte sur vous pour le faire vivre et lui donner tout son sens.

Je vous invite à découvrir cet agenda 21, notre feuille de route pour faire de Guillaumes et ses hameaux une commune durable et que notre village soit une terre d'AVENIR.

Ensemble, travaillons pour un monde meilleur pour les générations futures.

Le Maire  
  
Jean-Paul David

MAIRIE DE GUILLAUMES  
(Alpes Maritimes)

# Délibération d'approbation de l'Agenda 21

AR PREFECTURE		Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal	
006-210600714-20170415-10-DE Regu le 04/05/2017			
République Française Département des Alpes-Maritimes		<b>MAIRIE DE GUILLAUMES – 06470</b>	
<b>Délibération n° 10</b>		Séance du <b>Samedi 15 avril 2017</b>	
<b>Objet : Approbation de la Charte de Développement Durable 2017-2020 (Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »)</b>			
L'an deux mille dix sept et le quinze avril, à seize heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire.			
Date de la convocation	Date d'affichage		
08/04/2017	08/04/2017		
<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>Nombre de membres qui ont pris part à la délibération</b>	<b>Secrétaire de séance</b>	
13	12	Dominique BRUN	
<b>Présents :</b> Jean-Paul DAVID, Charles DURANDY, Catherine FOURNIER, Dominique BRUN, Alexandro LUCINI, Marc MAUREL, Pierre-Jean-PRATICO Thierry RAVEL Pouvoir à Charles DURANDY Noëlle FRANCOIS pouvoir à Marc MAUREL, Gérard PONS pouvoir à Catherine FOURNIER Jérôme ROUBIN pouvoir à Pierre-Jean PRATICO, Benoît VIANT pouvoir à Jean-Paul DAVID Franck FOURNIER excusé			

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°17 du 2 novembre 2013 portant sur l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 21 local « Notre village, Terre d'avenir ».

Il présente au Conseil Municipal la Charte de Développement Durable et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

*Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,*

1°) **APPROUVE** l'exposé du Maire.

2°) **APPROUVE** la Charte de Développement Durable 2017-2020 (Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »)

Fait et délibéré à GUILLAUMES,  
les jour mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme,  
Délibération télétransmise à la  
Préfecture des Alpes-Maritimes.

**04 MAI 2017**

Le Maire,  
  
**Jean-Paul DAVID.**

## La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 21

La première étape de cette démarche a consisté en un diagnostic territorial de la commune qui a eu lieu le **20 novembre 2014**.

Un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Ministère et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec les personnes compétentes sur la commune pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation de la collectivité par rapport au développement durable. Une visite du territoire a complété cette démarche.

Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 21 que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

Comme le souligne le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) en 2005 dans son document « Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Un cadre pour l'action », cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

### **1. Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée**

*Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.*

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois par la commune le 20 novembre 2014 afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable et sa traduction concrète dans un Agenda 21 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». Cette réunion a rassemblé une vingtaine personnes. Dans un second temps, le diagnostic a été partagé avec la population lors de différentes réunions programmées depuis le lancement de la démarche en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions publiques ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité.

Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités rurales sont motivés pour agir sur leur territoire.

Une fois que l'Agenda 21 local a été formalisé par le comité de pilotage, il a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage se réunit régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 21 local, la mise en œuvre des actions.

## 2. Organisation du pilotage

*Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.*

Le portage du projet par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 21 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique du 20 novembre 2014. Le comité de pilotage de la commune de Guillaumes est composé de 20 personnes volontaires (habitants, représentant d'associations, d'activités économiques, du milieu social...), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions (CR, CG, Communauté de communes, pays, DDT, DREAL, CAUE, ADEME, PNR...). Il s'est réuni 31 fois pendant 12 mois, pour la préparation de son programme d'actions.

Liste des membres des groupes de travail :

Nom / Prénom	Qualité/Profession	Elu/ Non Elu	Adresse
<b>DAVID Jean-Paul</b>	<b>Maire, directeur de cabinet</b>	Elu	Guillaumes Village
DE FREITAS François	Chef de projet Agenda 21 Secrétaire général	Non Elu	Guillaumes les plans
FOURNIER Franck	Conseiller municipal	Elu	Guillaumes Village
DURANDY Charles	Adjoint au maire, retraité	Elu	Guillaumes la Ribière
BRUN Dominique	Conseillère municipale	Elue	Guillaumes Village
VIAnt Benoit	Conseiller municipal	Elu	Guillaumes Village
MAUREL Marc	Conseiller municipal	Elu	Guillaumes Village
FOURNIER Cathy	Adjointe au maire	Elue	Guillaumes Village
TROUCHE Claude	Retraité	Non Elu	Guillaumes Village
BLANGERO Gérard	Retraité de la fonction publique	Non Elu	Guillaumes Village
CHAVIGNON Philippe	Agent ONF	Non Elu	Guillaumes Villetale
MESTRE Daniel	Président de l'office du tourisme	Non Elu	Guillaumes Villetale
MASSEGLIA Isabelle	Professeur et présidente	Non Elue	Nice
LIBORIO Albin	Chef de service territorial Haut-Var/Cians du parc du Mercantour	Non Elu	Guillaumes Villetale
JOURDAN M.	Professeur d'université au CNRS	Non Elu	Valberg
BRUN Gilbert	Retraité	Non Elu	Guillaumes Village
JESSON Denis		Non Elu	Guillaumes Village
MORISOT Patrick		Non Elu	Guillaumes Village
BOURGUOIN Pantacipos		Non Elu	Guillaumes Village

Liste des membres associés :

Nom / Prénom	Qualité
DALEAU Sarah	Directrice centre social l'EPI
LIBORIO Albin	Chef du Service territorial Haut-Var/Cians du Parc National du Mercantour
LARBOURET Stéphanie	Conservatrice de la Réserve Régionale Naturelle des Gorges de Daluis
PONS Éric	Chef du service déchets Communauté de Communes Alpes d'Azur
BLANGERO Stéphane	Président du SIGUIVE

Une personne ressource (chef de projet) est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage, les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois l'Agenda 21 local formalisé, il est approuvé par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

### **3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail**

*La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.*

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

#### Transversalité dans la méthode de travail :

Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués en fonction des 5 finalités et/ou des axes stratégiques. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage.

Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences).

Transversalité avec tous les acteurs :

La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels elle souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques...

#### 4. Evaluation

*L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie.*

Annuellement, l'association évalue le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après avoir obtenu le label « Notre Village Terre d'Avenir », la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable.

Cette évaluation sera faite d'une part :

-par le renseignement d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères (élaborés par l'Association) et d'autre part,

-par la mise en place de 15 indicateurs issus du Développement Durable.

L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire.

Cette démarche est effectuée en étroite collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, en s'appuyant sur leur « Référentiel d'Evaluation ».

Les 15 indicateurs se déclinent par 10 indicateurs finalités:

- Indicateur 1 : Consommation énergétique
- Indicateur 2 : Production énergétique
- Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
- Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
- Indicateur 5 : Rejets
- Indicateur 6 : Déchets
- Indicateur 7 : Ruralité
- Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
- Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
- Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

et 5 indicateurs démarche

- Indicateur 11 : Participation
- Indicateur 12 : Pilotage du projet
- Indicateur 13 : Transversalité
- Indicateur 14 : Evaluation
- Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

**Des indicateurs  
supplémentaires seront à créer  
pour chaque fiche action**

Les points qui restent à améliorer vont permettre **d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 21, programme 2)**. Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de l'association. **Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.**

### **5. Une stratégie d'amélioration continue**

*Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées pour pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.*

La commune de Guillaumes s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

Au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »), la commune fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 21. De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes...

#### **Liens utiles :**

**- Cadre de référence :**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cadre-de-referance-pour-les.html>

**- Référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux :**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html>

**- Site de l'Association Nationale Notre Village :**

<http://www.notrevillage.asso.fr/>

**- Observatoire des villages labellisés :**

[http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com\\_auto&view=auto&Itemid=26](http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com_auto&view=auto&Itemid=26)

**- Guide des bonnes pratiques :**

<http://www.notrevillage.asso.fr/guidebonnespratiquesdd/index.html>

## Le diagnostic territorial

### FINALITE 1: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

#### 1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

##### 1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

La commune consomme de l'électricité pour le chauffage (Mairie, église et l'Epi), du fuel domestique (salle multimédia, Poste, foyer rural, gendarmerie).

Les deux véhicules municipaux fonctionnent au carburant (GNR). La commune a le projet d'achat d'un véhicule électrique.

##### 1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

Guillaumes a recours aux énergies renouvelables :

- de l'énergie hydraulique est installée sur le torrent de la Barlatte grâce à une convention entre la commune et des projets privés (construction d'une centrale sur la rivière correspondant à 2500 eq/habitants)
- des panneaux solaires ont été installés sur la station de traitement du hameau de Villeplane pour l'alimentation du dégrilleur (*voir photo 1.1.2. page 173*)
- Des panneaux solaires ont été installés sur les bassins d'eau des hameaux de Bouchanières et de Villetale pour l'alimentation des postes de chlorations.

##### 1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

La commune de Guillaumes assure une maîtrise de sa consommation énergétique.

Dans les bâtiments publics, une programmation est en place dans la majorité des bâtiments publics afin de diminuer les consommations énergétiques, le chauffage n'est pas totalement éteint car il doit rester hors-gel, au vu des basses températures extérieures. Par ailleurs, un système de chauffage à la demande est installé pour la salle multimédia.

L'isolation des bâtiments est bonne pour certains d'entre eux, comme l'école (devenue compétence communautaire au 1/1/2014) qui a été isolée par la toiture il y a quelques années. Par contre, l'isolation est à revoir pour la mairie, notamment par un changement d'huissieries et une isolation par la toiture à prévoir. De plus, le projet d'améliorer l'isolation de la salle multimédia est en réflexion.

Les appareils électriques sont éteints la nuit et le week-end.

En ce qui concerne l'éclairage public, il est géré par le SDEG (Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz) qui a la compétence.

L'éclairage public est présent dans le bourg, les hameaux et les Ecart. Une diminution de l'intensité lumineuse est en place ainsi qu'une diminution de certains points lumineux (plutôt l'hiver). Des ampoules à led ont été installées de partout (opérations finalisées en 2015), un système de régulation pour l'éclairage public est envisagé.



En ce qui concerne les bâtiments, l'église Saint Etienne est éclairée pour mettre en valeur les vitraux. Un éclairage extérieur de la mairie et de la chapelle de Buyei sont présents. L'éclairage du château est réalisé lors des périodes de vacances scolaires d'hiver et d'été. L'allumage fait l'objet d'une programmation périodique. Elle est mise en œuvre par détection de la luminosité et s'éteint à 24 heures.

Des ampoules basse consommation sont installées dans les bâtiments publics, au coup par coup lors des remplacements. Des minuteries dans les lieux publics sont présentes, notamment dans les escaliers des parties communes.

Un diagnostic énergétique a été réalisé sur différents bâtiments communaux, comme à l'école, la mairie, la salle multimédia, ainsi qu'un Diagnostic de Performance Energétique, DPE, pour le village de vacances et le bâtiment Caïrel.

Les habitants sont sensibilisés aux économies d'énergie, notamment vu les basses températures d'hiver qui peuvent atteindre régulièrement -12°C. Le « Salon annuel de la Vie Saine » a toujours des exposants sur les économies d'énergie ; de plus, sur les marchés réguliers, des fournisseurs de chauffage performants sont souvent présents.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Recours aux énergies renouvelables : par énergie hydraulique sur le torrent de la Barlatte, panneaux solaires sur la station de traitement du hameau de Villeplane pour l'alimentation du dégrilleur et des bassins d'eau</li> <li>-Maîtrise de la consommation d'énergie <ul style="list-style-type: none"> <li>-Chauffage : programmation en place dans la majorité des bâtiments publics, chauffage à la demande pour la salle multimédia</li> <li>-Extinction des appareils électriques la nuit et le week-end</li> <li>-Bonne isolation de certains bâtiments dont l'école</li> <li>-Eclairage public présent dans le Bourg, les hameaux et les Ecart, ampoules à led de partout, diminution de l'intensité lumineuse de certains points</li> </ul> </li> <li>-Dans les bâtiments publics, remplacement au coup par coup des ampoules par celles à basse consommation, minuteries dans certains lieux publics</li> <li>-Réalisation du diagnostic énergétique pour différents bâtiments : école, mairie, salle multimédia, bâtiment Caïrel, Village de Vacances</li> <li>-Sensibilisation de la population aux économies d'énergies, exposants sur les économies d'énergie au « Salon annuel de la Vie Saine », fournisseurs de chauffage performants présents sur les salons réguliers</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Utilisation d'énergies fossiles par la commune : électricité pour le chauffage de la Mairie, l'église et l'Epi, fuel domestique pour le chauffage de la salle multimédia, la poste, le foyer rural, la gendarmerie, carburant pour les véhicules municipaux</li> <li>-Isolation à revoir pour la mairie (par des changements d' huisseries, isolation par la toiture à prévoir)</li> </ul>
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Projet d'améliorer l'isolation de la salle multimédia</li> <li>-Projet de mettre l'éclairage public avec un système de régulation</li> </ul>

## 1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

### 1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

Le réseau routier de la commune est diversifié, il est composé de routes départementales (RD 28, 29, 75 et 78), de 24 km environ de routes communales et de chemins ruraux. Les routes départementales sont entretenues par le Conseil Départemental et par Force 06, l'équivalent de l'ONF pour le Conseil Départemental, dont une base est à Guillaumes.

A noter la fermeture d'une route départementale en 2012 sur la route des Gorges de Daluis suite à des éboulements importants dus aux intempéries. Pour autant, la commune de

Guillaumes a tout mis en œuvre avec acharnement et initiative pour permettre une autre voie de desserte).

### 1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants

La commune présente un réseau touristique PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) avec de nombreux sentiers de randonnée (*voir photo 1.2.2. page 173*), notamment :

- la « Roche de Rey », d'une durée de 2h30, randonnée se déroulant au nord du village sur la rive droite du Var
- la « Station de Valberg », de 2h45, pour découvrir en été ce lieu de pâturage transformé en station de sports d'hiver ;
- le « sentier du Point Sublime », promenade facile de 1h30 pour découvrir forêts, plantes aromatiques, insectes et voie romaine ;
- le « Pont de Paniès », 3h dans une longue forêt de pins sylvestres, épicéas et sapins
- la « Tour des Choulières », 3h en passant par le hameau de Villetale Basse
- le « Circuit du Collet », 3h30 à la limite de la forêt domaniale du Val de Daluis
- « Bouchanières », randonnée sportive de 4h, à la découverte de ce hameau
- le « Circuit d'Amen », randonnée sportive de 4h30

A noter également les circuits touristiques des Gorges du Cians et de Daluis, dont une partie peut se faire à pied.

La ligne de chemin de fer la plus proche n'est qu'à 20 km, à Entrevaux, pour une liaison Nice-Digne.

Pour les transports en commun, une ligne régulière par autocar Nice-Guillaumes effectue l'aller-retour dans la journée (descend le matin, remonte le soir), pour le coût modeste d'un Euro et cinquante centimes le trajet (durée du trajet 2h15 jusqu'à Nice) toute l'année ; la commune est desservie par le transport à la demande géré par le Conseil Départemental. Par contre, aucun transport scolaire n'existe pour les collégiens.

Aucune piste cyclable n'existe.

Quelques itinéraires ou espaces piétonniers sont présents sur la commune, notamment au bourg.

Du covoiturage ponctuel et spontané s'organise entre particuliers, notamment sous l'impulsion du Centre Social de l'Epi, mais peu de besoins sont recensés.

La population est donc peu sensibilisée à ces pratiques de transports peu polluants. La commune a le projet de créer un système de covoiturage à la demande.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réseau routier diversifié : routes départementales (entretenu par le Conseil Départemental et par Force 06), communales et chemins ruraux</li> <li>-Chemins ou parcours piétonniers au bourg</li> <li>-Nombreux sentiers de randonnée, suivant un plan départemental géré par le Conseil Départemental</li> <li>-Ligne régulière par autocar Nice-Guillaumes, qui effectue l'aller-retour dans la journée, pour un coût modeste d'un Euro et 50 centimes le trajet ; existence également le TAD, transport à la Demande</li> <li>-Covoiturage ponctuel et spontané, géré par l'Epi, centre social, mais sans beaucoup de besoins recensés</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pas de réseau ferroviaire à proximité : la gare la plus proche est à 20 km, à Entrevaux, pour une liaison Nice-Digne</li> <li>-Pas de transport scolaire pour les collégiens notamment</li> <li>-Absence de piste cyclable sur la commune</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>-Absence de sensibilisation de la population à la pratique de ces modes de déplacements « doux »</li><li>-Fermeture d'une route départementale importante en 2012 sur la route des Gorges de Daluis suite à des éboulements importants dus aux intempéries</li></ul>
Orientations	<ul style="list-style-type: none"><li>-Projet de création d'un covoiturage à la demande</li></ul>

## **FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES**

### 2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

#### 2.1.1. Protection de la flore et de la faune

##### **La commune de Guillaumes jouit d'un environnement remarquable.**

En effet, elle est concernée par sept Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), 3 de type 1 et 4 de type 2 :

##### **- la ZNIEFF de type 1 : « les Gorges de Daluis »**

Il s'agit d'un territoire de montagne méditerranéenne sillonné par les gorges profondes du cours supérieur du Var. C'est un défilé taillé dans les pélites rouges du Permien. La partie ouest et nord de la ZNIEFF est sise sur des affleurements de calcaire du Trias. La route reprend l'ancien tracé de la ligne de chemin de fer Nice Guillaume et offre de multiples points de vue : le pont de la Mariée, le rocher ruiniforme de la Tête de la Femme (dit aussi la Gardienne des Gorges).

C'est un territoire presque entièrement inclus dans l'étage supraméditerranéen, avec une dominance des milieux ouverts garrigues ouvertes sur pélites à genêt cendré (*Genista cinerea*) et Euphorbe épineuse (*Euphorbia spinosa*) de l'Euphorbio spinosae-Genistetum cinerae, fourrés à buis (*Buxus sempervirens*) et prunier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*) du Berberidion vulgaris. Sur calcaire, on trouve localement des matorrals à genévrier rouge (*Juniperus phoenicea*) et buis du Buxo sempervirentis-Juniperetum phoeniceae. Les boisements sont représentés par des chênaies pubescentes thermophiles à sumac fustet (*Cotinus coggygria*) du Buxo sempervirentis-Quercetum pubescentis cotinetosum coggygriae ou des pineraies de pin sylvestres de substitution. Quelques ravins encaissés dans les gorges accueillent des formations de ravins à tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*) et érable à feuilles d'obier (*Acer opalus*) du Tilion platyphylli. Les parois sur calcaires et pélites sont colonisées par le Saxifragetum lingulatae, association caractérisée par le saxifrage à feuilles en languettes (*Saxifraga callosa*), dans laquelle se rencontre la primevère marginée (*Primula marginata*).

Ces gorges renferment un patrimoine faunistique d'un intérêt biologique assez élevé. Celui-ci compte en effet 19 espèces animales d'intérêt patrimonial. Parmi elles figure 5 espèces déterminantes. Le peuplement mammalogique se caractérise par la présence d'un cortège plutôt intéressant de chauves souris. Le cortège avien nicheur comprend les espèces suivantes : Aigle royal *Aquila chrysaetos*, Circaète Jean le blanc *Circaetus gallicus*, rapace remarquable d'affinité méridionale, Faucon pèlerin *Falco peregrinus*, Grand duc d'Europe *Bubo bubo*, Monticole bleu *Monticola solitarius*, Pie grièche écorcheur *Lanius collurio*, Crave à bec rouge *Pyrhocorax pyrrhocorax*, Bruant ortolan *Emberiza hortulana*,

Quant aux peuplements d'insectes, le cortège local comporte une espèce remarquable de lépidoptères rhopalocères (« papillons de jour »), l'Azuré des orpins (*Scolitantides orion*),

A noter la présence de deux espèces endémiques de mollusques : la Maillot des pélites (*Solatopupa cianensis*) et la Marbrée des pélites (*Macularia saintivesi*).

##### **- la ZNIEFF de type 1 : « Forêt de la Francha, montagne de l'Estrop »**

Cette zone est localisée sur le territoire du Parc National du Mercantour. A sa limite septentrionale, plusieurs sommets dépassent 2000 m. Le relief s'atténue vers le sud aux alentours de 1000 m dans les vallées. C'est un paysage de pelouses et de bois pâturés qui tranche avec les sommets secs et rocaillieux de la chaîne du Mounier. Les formations végétales

sont rattachées aux étages mésoméditerranéen supérieur, collinéen de type supraméditerranéen et de type médioeuropéen, montagnard, subalpin et alpin.

La partie est de la ZNIEFF est constituée de barres rocheuses qui laissent apparaître le contact entre le socle géologique et sa couverture sédimentaire. Le paysage est constitué de pâturages, de forêts de Mélèzes et de Pins sylvestres.

Parmi les nombreux éléments patrimoniaux de cette zone (13 espèces déterminantes), on peut noter la Potentille blanche (*Potentilla alba*), espèce rare dont cette station est disjointe de son aire plus orientale ainsi que la Rhapontique des Alpes (*Stemmacantha heleniifolia* subsp. *heleniifolia*) dans une de ses rares localités des Alpes Maritimes.

Le peuplement faunistique de cette zone présente un intérêt biologique élevé puisqu'il comprend 64 espèces animales d'intérêt patrimonial dont 15 sont des espèces déterminantes.

#### **- la ZNIEFF de type 1 : « Mont Saint Honorat, Aiguilles de Péleins, Tête de l'Encombrette »**

Ce territoire de moyenne et de haute montagne est situé au carrefour des domaines biogéographiques alpin et méditerranéen, des étages montagnards et méditerranéens, des secteurs provençal et préligure

Cette zone offre une grande diversité de biotopes. Les formations forestières sont relativement bien représentées. Le secteur de Voya et de Pelens présente de belles forêts collinéennes, montagnardes et subalpines, des pelouses et des landes subalpines et des habitats de rochers et d'éboulis.

Ce secteur abrite un cortège faunistique d'un intérêt patrimonial très élevé avec 76 espèces animales patrimoniales présentes. Parmi elles figurent 23 espèces déterminantes.

#### **- la ZNIEFF de type 2 : « Dôme de Barrot, Tête de la Colombière, Mont Mayolat, la Roudoule »**

Cette zone se situe en partie dans la zone d'adhésion du Parc National du Mercantour. Certains sommets culminent à plus de 2000 m, tels que le Dôme de Barrot, la Cime du Contan et la Tête de la Colombière. Les adrets présentent des cultures, des garrigues et fourrés méditerranéens qui s'opposent aux forêts et aux pâturages d'altitude des ubacs. Ce secteur se situe au carrefour de deux domaines biogéographiques : le domaine alpin et le domaine méditerranéen, avec dans ce dernier la frontière entre les secteurs préligure et provençal. Plusieurs étages de végétation sont également représentés depuis le méditerranéen jusqu'au subalpin.

Parmi les habitats patrimoniaux, on peut signaler la présence de la pelouse subalpine calcicole à *Androsace velue* (*Androsace villosa*) de l'*Androsaco villosae-Gentianetum angustifoliae*, qui colonise les croupes et crêtes thermophiles, sur sol squelettique, la pelouse acidophile montagnarde et subalpine à *Nard raide* (*Nardus stricta*) et *Potentille blanche* (*Potentilla alba*) du *Nardion strictae*, qui occupe les plateaux des environs de Beuil, la prairie humide montagnarde à *Molinie bleue* (*Molinia caerulea*) du *Molinion caeruleae*, développée sur pelites rouges dans le secteur de l'Illion (Beuil), et abritant des espèces déterminantes.

Le peuplement faunistique de cette zone offre un intérêt patrimonial élevé puisqu'il comporte 39 espèces animales d'intérêt patrimonial dont 10 sont des espèces déterminantes.

#### **- la ZNIEFF de type 2 : « Massif de Chamoussillon, Bois de la Moulière, Devens d'Estenc »**

La znieff est en partie située sur le territoire du Parc National du Mercantour. Il s'agit d'un territoire de haute montagne qui présente une succession de vallons confluents du Var, qui descendent de la zone cœur du Parc et qui sculptent la rive gauche de ce fleuve en une succession d'adrets et d'ubacs. Situé à la frontière entre les domaines alpin et

méditerranéen, ce territoire reçoit les influences du secteur Haut Provençal et du secteur intermédiaire avec des espèces en limite d'aire.

Avec un grand étagement de la végétation, du supra-méditerranéen à l'alpin, conjugué à une géologie mêlant calcaire, marnes et grès, la zone présente une grande diversité d'habitats naturels.

Cette zone possède un peuplement faunistique qui offre un intérêt patrimonial très élevé avec 54 espèces animales patrimoniales présentes. Parmi elles on dénombre 12 espèces déterminantes.

#### **- la ZNIEFF de type 2 : « Bassin de la Haute Tinée »**

Cette région est entièrement située sur le territoire du Parc National de Mercantour. La ZNIEFF s'adosse à la chaîne frontière et présente un certain nombre de sommets particulièrement élevés, dont le Mont Ténibre qui culmine à 3031 mètres. La vallée de la Tinée sert de frontière entre la haute chaîne cristallophyllienne du Mercantour en rive gauche et son enveloppe sédimentaire qui débute au Permien en rive droite. L'orientation de la vallée sud est / nord ouest permet une influence méditerranéenne marquée. Il s'agit d'un très beau territoire de haute montagne de 1000 à 3000m, qui présente un grand nombre de lacs d'altitude : Lac de Rabuons, Lac de Fer.

Ce vaste territoire possède une grande diversité d'habitats naturels, de l'étage collinéen de type médioeuropéen à l'étage alpin, avec un substrat géologique très varié.

Ce secteur offre un peuplement faunistique d'un intérêt patrimonial exceptionnel avec 108 espèces animales patrimoniales présentes. Parmi elles figurent 41 espèces déterminantes.

#### **- la ZNIEFF de type 2 : « le Var »**

Dans sa partie amont, le Var forme des gorges très spectaculaires en traversant des schistes rouges (Gorges de Daluis) ou des bancs de calcaire très durs (Défilé de Chaudan).

Dans sa partie aval du pont de Manda jusqu'à la mer, le Var est bordé par des ripisylves de la série méditerranéenne du peuplier blanc. Le cours d'eau est totalement endigué et aménagé par des microcentrales électriques, des ponts. Malgré cela, entre divers ouvrages se sont reconstitués des biotopes liés aux zones humides.

C'est une des rares plaines alluviales à avoir conservé une diversité de flore hygrophile. On y trouve par exemple des ripisylves à aulne glutineux, des roselières et formations herbacées, des eaux courantes, fossés et berges, des sables et des graviers. Du confluent de l'Estéron jusqu'à la mer subsistent des peuplements de la très rare Masette naine (*Typha minima*). En revanche, les remarquables peuplements palustres qui ont fait la renommée de l'embouchure du Var en aval de Colomars ne sont plus qu'un souvenir. Les différents aménagements dont a été victime le fleuve ont été fatals aux *Fimbristylis bisumbellata*, *Pycnus flavidus*, *Cyperus laevigatus* ...

Cette rivière abrite un cortège faunistique d'un intérêt biologique élevé avec 51 espèces animales patrimoniales dont 15 déterminantes.

Le territoire a vu la création d'une Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis, la première des Alpes Maritimes, couvrant 1082 hectares sur les communes de Daluis (293 ha) et de Guillaumes (789 ha). La Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis a été créée en 2012 par le Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur (*voir photo 2.1.1. page 173*).



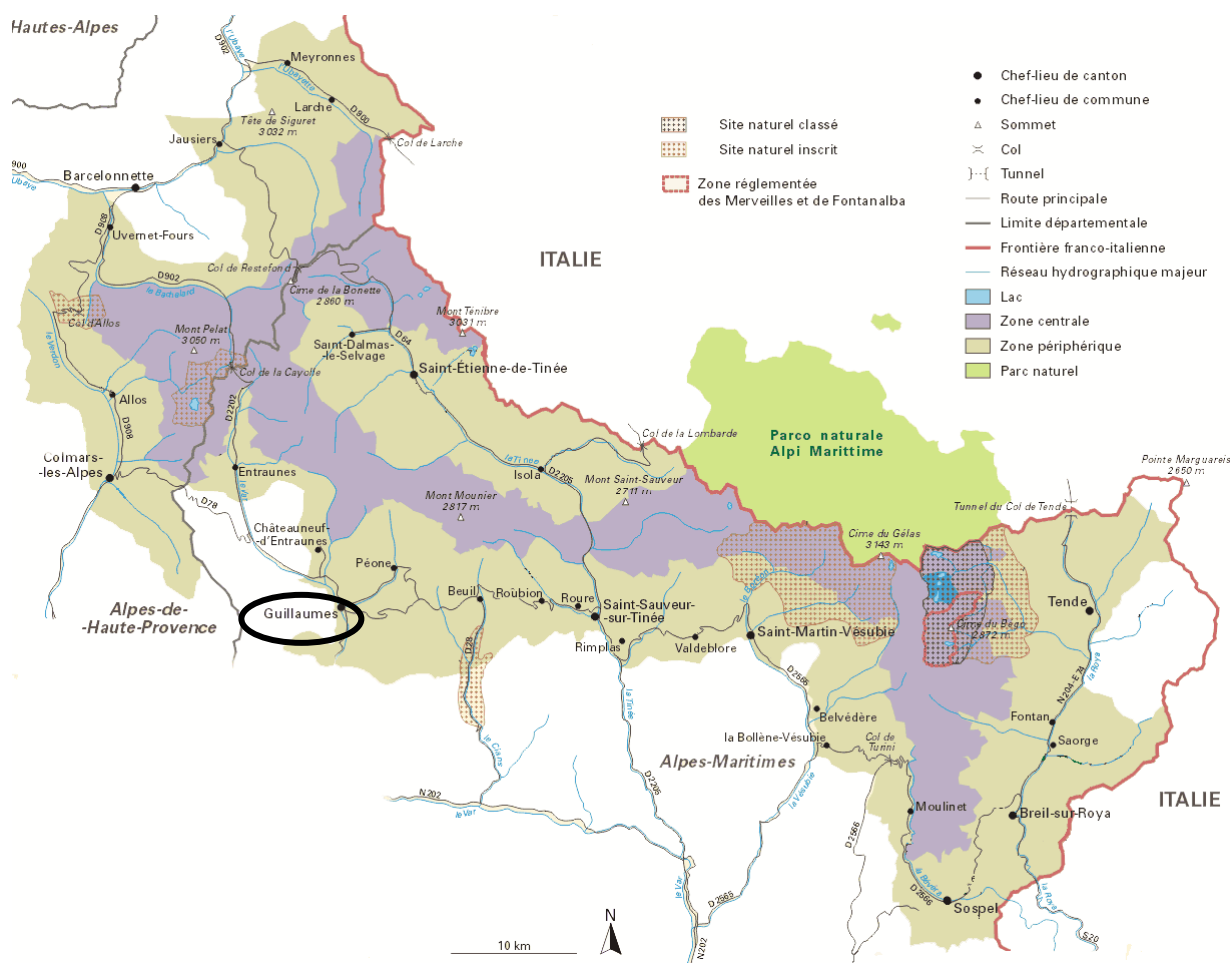
**GUILLAUMES : PORTE DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES GORGES DE DALUIS  
ET DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR**

Les co-gestionnaires de la Réserve Naturelle des Gorges de Daluis sont la Communauté de Communes Alpes d'Azur et la Ligue de Protection des Oiseaux PACA.

Le projet de réserve naturelle est de protéger, gérer et sensibiliser les patrimoines naturels du territoire et d'en faire un facteur de développement.

La réserve est aujourd'hui le support d'une offre touristique diversifiée tournée notamment vers le tourisme sportif. L'enjeu reste cependant de maîtriser les impacts en s'orientant vers un tourisme de qualité respectueux des patrimoines et des habitants.

Par ailleurs, la commune de Guillaumes appartient au Parc National du Mercantour (PNR) : elle est comprise dans le cœur du parc (pour les hameaux de Barels) et dans l'aire optimale d'adhésion du Parc pour le reste du territoire ; le Parc recèle un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, avec une faune et une flore remarquables, tant par leur richesse que leur diversité.



De nombreuses espèces de flore et de faune sont recensées, remarquables ou protégées au travers des ZNIEFF, du Parc Naturel et des zones Natura 2000, notamment : Palombes, Épervier d'Europe, Chouette de Tengmalm, Aigle royal, Hibou moyen-duc, Buse variable,

Fiche, Loup gris, Cigogne noire, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Engoulevent d'Europe, Céphalanthère rouge, Elléborine rouge, Limodore avorté, Limodore sans feuille, Orchis brûlé, Anguille européenne...

La commune de Guillaumes collabore avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) notamment sur la Réserve et le Parc.

Guillaumes n'a pas d'arboretum afin de conserver des variétés locales.

A noter que la commune a le Projet de PADS, Programme d'Aménagement Durable et Solidaire avec la Région Verte.



La population est sensibilisée à la protection de la faune et de la flore au travers de la Réserve, du Parc, qui organisent régulièrement des actions de sensibilisation.

### 2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

Tout le territoire de la commune de Guillaumes est couvert par des zones Natura 2000. On en dénombre quatre :

- Zone « d'Entraunes »
- Zone « Sites à chauve-souris, Castellet, les Sausses et Gorges du Daluis »
- Zone « Le Mercantour »
- Zone « Massif du Lauvet d'Ilonse et des quatre Cantons, Dôme de Barrot, Gorges du Cians »

Par ailleurs, les ruines du Château de Guillaumes et la parcelle boisée qui l'avoisine sont également un site naturel classé.

Une charte signalétique a été élaborée dans le cadre du Parc National du Mercantour.

L'affichage est réglementé.

L'enfouissement des lignes est réalisé sur une partie du territoire de la commune, notamment le centre bourg et quelques hameaux. Toutefois, le transport est enfoui mais pas la distribution, ce qui donne quelques points noirs au bourg, notamment de lignes en façade.

Les habitants de Guillaumes sont sensibilisés à la protection des milieux naturels et des paysages, toujours notamment grâce aux actions de sensibilisation portées par le Parc.

Points forts	<p><b>-Environnement remarquable de la commune</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Protection de la flore, de la faune avec sept ZNIEFF</li> <li>-Création récente d'une Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis, la première des Alpes Maritimes, couvrant 1082 hectares sur les communes de Daluis et de Guillaumes</li> <li>-Appartenance au Parc National du Mercantour (PNR)</li> <li>-Diverses espèces de flore et de faune protégées</li> <li>-Partenariat avec la LPO, Ligue Protectrice des Oiseaux, pour la Réserve Régionale</li> <li>-4 zones Natura 2000 qui couvrent globalement tout la commune</li> <li>-Sensibilisation des habitants, grâce à la Réserve Régionale, au Parc du Mercantour et aux zones Natura 2000, avec organisation d'actions de sensibilisation et édition de bulletins spécifiques</li> <li>-Site naturel inscrit : colline du Château de Guillaumes</li> <li>-Charte signalétique mise en place par le PNR, affichage réglementé, charte d'aménagement pour la traversée du village de Guillaumes</li> <li>-Enfouissement des lignes aériennes sur une partie du territoire communal : les réseaux télécommunication sont enfouis au bourg et dans certains hameaux</li> <li>-Sensibilisation de la population à la protection des milieux naturels et des paysages</li> </ul>
--------------	--

Points faibles	-Pas d'enfouissement de la distribution électrique, qui reste en façade ; quelques points noirs dans le centre bourg
Orientations	-Projet de PADS, Programme d'Aménagement Durable et Solidaire avec la Région Verte

## 2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

### 2.2.1. Gestion des cours d'eau

Le territoire de la commune de Guillaumes est traversé du nord au sud par un fleuve qui se jette directement dans la Méditerranée, **le Var** (*voir photo 2.2.1. page 173*) ; long de 130 km, il est classé en première catégorie piscicole. Au niveau de Guillaumes, le Var s'écoule dans un lit relativement large, mis à part dans la traversée du village, jusqu'à se resserrer étroitement en entrant dans les gorges rouges de Daluis.

Dans son bassin supérieur, il présente des réserves régulatrices de son débit : névés tardives et lacs d'altitude. Il est marqué par un fort caractère torrentiel, dont les variations de débit peuvent être spectaculaires et rapides. Le risque de crue torrentiel est donc omniprésent pour toute infrastructure située dans son lit.

Le territoire de Guillaumes est largement irrigué également par d'autres rivières ou ruisseaux : les Torrents de Tuebi et de la Barlatte, le Riou des Roberts, le vallon du Tireboeuf, ainsi que le Vallon d'Amen sur lequel se pratique du canyoning.

L'entretien est théoriquement assuré par les propriétaires riverains. Les travaux sont toutefois suivis par la Police de l'Eau et l'ONEMA. La commune a aussi effectué différents travaux, dont une digue sur le Tuebi.

Une valorisation touristique sur le Var est assurée grâce à un sentier le long des berges. Un projet d'aménager un autre sentier le long du Var, avec le Parc du Mercantour, est en réflexion.

La commune est concernée par un PPRNI, Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation, approuvé par arrêté préfectoral en 2008, actualisé en 2016. Beaucoup de parcelles à proximité du Var et du Tuebi sont en zone rouge. Une des dernières inondations majeures date de 1994, alors qu'en 2009, il y a eu une crue importante qui a enlevé des enrochements existants.

Un projet privé d'installation d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau la Barlatte, avec un financeur, est réalisé ; la commune touchera 10 % des revenus. Un autre projet sur le Var, est quant à lui en cours de réalisation et un autre projet sur le Riou est en cours d'études.

### 2.2.2. Plans d'eau

La commune de Guillaumes ne possède pas de plans d'eau.

### 2.2.3. Piscine et eaux de baignade

Une piscine de plein air municipale est ouverte deux mois par an l'été. Elle est chauffée, équipée d'un grand bassin entouré d'un solarium pour se détendre au soleil. Elle permet à la fois la pratique de la natation et d'activités ludiques.

Un plan de sécurité du site de baignade existe ainsi que le plan de surveillance et un profil de baignade ; le contrôle de ces eaux de baignade est régulier et est de bonne qualité.

#### 2.2.4. Economies d'eau

Les consommateurs sont sensibilisés aux économies d'eau notamment par des articles répétés dans les bulletins d'information municipaux.

Quelques systèmes économiseurs d'eau ont été installés pour permettre des économies d'eau dans les bâtiments publics : robinets à bouton poussoir dans les toilettes publiques, chasses d'eau économiques à l'école et dans les toilettes publiques. Toutefois, ces équipements ne sont pas généralisés dans tous les bâtiments.

En ce qui concerne l'arrosage municipal, l'eau utilisée est celle du réseau.

#### 2.2.5. Gestion des eaux pluviales

La commune ne récupère pas les eaux pluviales de toitures pour les réutiliser pour l'arrosage, les toilettes publiques ou la défense incendie.

Aucun bassin de rétention des pluies d'orage n'existe.

Les eaux de ruissellement (chaussée, parking...) ne sont pas prétraitées.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présence d'un fleuve qui se jette directement dans la Méditerranée : le Var, long de 130 km, il traverse la commune de Guillaumes du nord au sud ; entretien à la charge des propriétaires ; travaux d'aménagement des berges suivis par la Police de l'Eau et l'ONEMA</li> <li>-Valorisation touristique du Var par un sentier le long des berges</li> <li>-Présence d'autres rivières sur le territoire communal (les Torrents de Tuebi et de la Barlatte, le Riou des Roberts, le vallon du Tireboeuf, ainsi que le Vallon d'Amen sur lequel se pratique du canyoning) ; entretien et aménagement des berges par la commune</li> <li>-Valorisation touristique par la pratique du canyoning et différents sentiers</li> <li>-Piscine municipale extérieure, ouverte quelques mois l'été, avec plan de sécurité du site de baignade existant et plan de surveillance ; contrôle et bonne qualité de ses eaux de baignade</li> <li>-Economies d'eau : sensibilisation des consommateurs, présence de quelques systèmes économiseurs d'eau dans les bâtiments publics (robinets à bouton poussoir dans les toilettes publiques, chasses d'eau économiques à l'école et dans les toilettes publiques)</li> <li>-Réalisation d'un projet privé d'installation d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau la Barlatte, avec un financeur</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Risque d'inondation important avec le Var : grosses inondations en 1994, crue importante qui a enlevé beaucoup d'engorgements</li> <li>-Approbation d'un PPRNI (Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation) en 2008 actualisé en 2016, avec beaucoup de zones rouges</li> <li>-Risque d'inondation par le torrent du Tuebi</li> <li>-Pas de systèmes économiseurs d'eau (robinets à bouton poussoir ou chasses d'eau économiques) dans tous les bâtiments communaux</li> <li>-Utilisation de l'eau du réseau pour l'arrosage</li> <li>-Absence de système de récupération des eaux de pluie</li> <li>-Pas de traitement des eaux de ruissellement des places, des parkings, des chaussées</li> </ul>
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Projet d'aménager un sentier le long du Var, avec le Parc du Mercantour</li> <li>-Projet privé d'une centrale hydroélectrique sur le Var en cours de réalisation et autre projet sur le Riou en cours d'études</li> </ul>

## 2.3. GESTION DES REJETS

### 2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)

La commune possède un schéma d'assainissement, avec des zonages collectif et individuel, un schéma directeur d'assainissement vient d'être finalisé.

La gestion des réseaux d'assainissement de Guillaumes est assurée en régie directe par la commune, avec l'aide technique du Syndicat Intercommunal de l'Esteron et du Var Inférieur ; pour le hameau de Saint-Brès (excentré), à noter que la compétence est déléguée à la Lyonnaise des Eaux. La commune a le projet de déléguer complètement la compétence assainissement à la Communauté de Communes Alpes d'Azur en 2020.

### 2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Les zones d'assainissement individuel sont déterminées par le zonage cité ci-dessus.

Elles sont essentiellement localisées dans les hameaux de Bouchanières et Villetale.

Il demeure 137 foyers sur Guillaumes avec assainissement individuel.

Les secteurs non desservis par le réseau d'assainissement collectif doivent être équipés de dispositifs individuels. Les secteurs relevant de l'assainissement non collectif sont concernées par un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Dans le cadre du contrôle périodique de fonctionnement, les contrôles effectués concernent principalement les installations nouvelles ; l'entretien des installations est à la charge par les particuliers.

Il n'existe pas par contre de visite systématique des installations existantes.

De plus, certains points noirs ont été notés sur certaines installations contrôlées.

### 2.3.3. Zones d'assainissement collectif

Avec 394 abonnés à l'assainissement collectif, la commune de Guillaumes est couverte pour 75 % des logements par le réseau collectif, notamment sur le Bourg, Saint-Brès et Villeplane.

#### 2.3.3.1. Réseau de collecte

Le réseau de collecte est totalement de type séparatif.

Deux postes de relèvement sont présents sur la commune de Guillaumes.

#### 2.3.3.2. Station de traitement

Au vu de la configuration de l'habitat parsemé par des hameaux distants avec du dénivelé, plusieurs stations de traitement sont présentes sur la commune :

\* une à Saint-Brès : avec système de boues activées et décanteur, cette station est récente, elle a été construite par la commune et est gérée par la Lyonnaise des Eaux.

\* une toute nouvelle station au bourg mise en service en 2016, avec systèmes de lits plantés de roseaux

\* une 3ème station au hameau de Villeplane, avec systèmes de lits plantés de roseaux  
(voir photo 2.3.3.2. page 173)

La commune a le projet de créer de 1 ou 2 nouvelles micro-stations de traitement au hameau de Bouchanières, avec lits plantés de roseaux

Les effluents traités sont rejetés dans le Var. La qualité des rejets est bonne pour les stations de Saint-Brès et de Villeplane.

Points forts	-Zonage d'assainissement en place avec zones pourvues d'un assainissement individuel ou d'un assainissement collectif ; compétence communale pour l'assainissement, avec l'aide technique du Syndicat Intercommunal de l'Esteron et du Var Inférieur ; pour le hameau de Saint-Brès, compétence déléguée à la Lyonnaise des Eaux
--------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Finalisation du schéma directeur</li> <li>-Assainissement individuel : dans les hameaux de Bouchanières et Villetale ; mise en place du SPANC au niveau communal avec contrôles principalement effectués pour les installations nouvelles ; entretien des installations par les particuliers</li> <li>-Assainissement collectif : présent à 75 %, sur le Bourg, Saint-Brés et Villeplane</li> <li>-Réseau de collecte séparatif sur tout le réseau d'assainissement collectif</li> <li>-Plusieurs stations de traitement sur la commune :</li> <li>-Bonne qualité des rejets pour les stations de Saint-Brés, de Villeplane et la toute nouvelle du bourg ; incinération des boues</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pas de visite systématique des installations existantes d'assainissement autonome</li> <li>-Points noirs sur certaines installations contrôlées</li> <li>-Pas de valorisation des boues des stations</li> </ul>
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Projet de déléguer complètement la compétence assainissement à la Communauté de Communes Alpes d'Azur en 2020</li> <li>-Projet de création d'une ou 2 nouvelles micro-stations de traitement au bourg, avec lits plantés de roseaux</li> </ul>
Critères discriminants	Néant

## 2.4. GESTION DES DECHETS

### 2.4.1. Collecte

La gestion des déchets de la commune de Guillaumes relève de la compétence de la Communauté de Communes, qui a confiée la gestion au SMED (Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets).

La collecte des ordures ménagères est hebdomadaire par l'intermédiaire de points d'apport volontaires répartis sur l'ensemble du territoire communal (*voir photo 2.4.1. page 173*). Les conteneurs sont enterrés ou sont par bornes, conteneurs fixes ou sur roulettes. La relève des bacs est renforcée l'été avec deux fois par semaine, notamment au Village de Vacances.

### 2.4.2. Efficacité globale du dispositif

Les fréquences de ramassage sont suffisantes. La commune ne recense pas de décharge sauvage sur son territoire, hormis quelques incivilités au pied des bacs de collecte, avec des dépôts ponctuels d'ordures. L'ancienne décharge municipale a été réhabilitée il ya a plus de 30 ans par des apports de terre.

### 2.4.3. Prétraitement et stockage ultime

Les déchets ménagers et assimilés, collectés comme ordures ménagères, sont pris en charge au niveau de l'usine de Carros, avec traitement au centre de Valorisation Organique du Broc des ordures ménagères résiduelles. Sa capacité de traitement est de 40000T/an, par un procédé de tri qui permet la valorisation optimale de chaque fraction composant les déchets : recyclage matière (comme par exemple les métaux), valorisation organique (fabrication de compost), valorisation énergétique (fabrication de produit combustible).

#### 2.4.4. Tri sélectif

La collecte sélective, sous forme d'apport volontaire, a été mise en place sur le territoire. Il y a aujourd'hui plusieurs points de recyclage implantés sur la commune de Guillaumes.

Chaque point d'apport volontaire comprend plusieurs colonnes : des conteneurs à couvercle jaune pour les emballages légers et le papier, et des conteneurs à couvercle vert pour le verre.

Le compostage des déchets organiques est effectué par les particuliers. A noter l'initiative du composteur au jardin intergénérationnel utilisé par les enfants et les résidents de la maison de retraite. La commune a le projet d'améliorer le tri des déchets pour pouvoir faire un compost de meilleure qualité avec les ordures ménagères.

Un ramassage des encombrants est effectué par la Communauté de Communes tous les premiers mardis du mois, l'inscription se fait au préalable sur un registre. Cela a produit un effet un peu dérouté de ce ramassage organisé des encombrants : en effet, certains résidents secondaires ont tendance à amener la totalité de leurs encombrants.

Une déchetterie intercommunale est présente sur le territoire de la commune de Guillaumes, à l'entrée de Valberg.

Elle accueille les déchets suivants :

##### *Déchets usuels :*

Encombrants, Polystyrène, Mobilier, Gravats propres/sales, Métaux, Réfrigérateurs, Gros électroménager, Ecrans, Petits appareils ménagers, Pneumatiques, Papier, Journaux et revues, Verre, Bouteilles plastiques

##### *Déchets dangereux ménagers*

Huiles de vidange, Huiles de fritures, Piles, Batteries, Cartouche d'encre

##### *Déchets toxiques*

Produits Comburants, produits Corrosifs, produits inflammables, produits nocifs, produits toxiques et produits dangereux pour l'environnement

Les déchets ménagers spéciaux, tels que les piles ou bouchons plastiques sont récupérés à la mairie ou à l'office de tourisme, les ampoules et les vêtements à la salle multimédia. La collecte par contre des téléphones portables ou des cartouches d'encre n'est pas organisée, en dehors de la déchetterie.

Les agents municipaux de Guillaumes pratiquent le recyclage du papier, comme les habitants.

Les habitants sont régulièrement sensibilisés au tri et à la réduction des déchets, moins de brûlage est constaté, même si le compostage n'est pas encore un réflexe.

#### 2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Aucune industrie n'est présente sur la commune.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Collecte des déchets de compétence communautaire, en gestion par le SMED (Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets)</li> <li>-Collecte hebdomadaire de points d'apports volontaires répartis sur la commune, relève des bacs deux fois par semaine l'été et une fois l'hiver</li> <li>-Suffisance des équipements</li> <li>-Absence de décharge sauvage</li> <li>-Tri sélectif : par points d'apport volontaire (emballages légers, papier et verre)</li> <li>-Recyclage du papier effectué par la population et les agents de la Mairie</li> <li>-Compostage individuel des déchets organiques avec quelques installations chez des particuliers</li> <li>-Sensibilisation de la population au tri, au compostage des déchets (moins de</li> </ul>
--------------	---

	<p>brûlage constaté)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Ramassage des encombrants (effectué par la Communauté de Communes) tous les premiers mardis du mois</li> <li>-Suivi de l'apport des déchets à la déchetterie intercommunale, située sur le territoire de la commune de Guillaumes</li> <li>-Récupération de certains déchets ménagers spéciaux (piles, bouchons plastiques à la mairie ou à l'office de tourisme, ampoules et vêtements à la salle multimédia)</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pas de compostage des déchets organiques communaux</li> <li>-Incivilités constatées au pied des bacs de collecte, avec des dépôts d'ordures</li> <li>-Pas de récupération des téléphones portables ou des cartouches d'encre, autre qu'à la déchetterie</li> <li>-Effet un peu dérouté du ramassage organisé des encombrants : les résidents secondaires ont tendance à amener la totalité de leurs encombrants</li> </ul>
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Améliorer le tri des déchets pour pouvoir faire un compost de meilleure qualité avec les ordures ménagères</li> </ul>
Critères discriminants	Néant

## **FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS**

### 3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

#### 3.1.1. Gestion de l'eau potable

La gestion de l'eau potable est réalisée en régie directe municipale, pour la production, la distribution et la commercialisation (730 abonnés), à l'exception de l'alimentation des hameaux de Saint-Brès, Les Veynas et la partie de Valberg située sur le territoire de Guillaumes, confiée au Syndicat de Péone-Valberg.

En dehors du village, la commune de Guillaumes possède plusieurs hameaux répartis sur son territoire :

- Le hameau de Bouchanières, à 9 km au Nord du village de Guillaumes : c'est le hameau le plus peuplé de la commune, formé de plusieurs lieux-dits : les Livons, les Hivernasses, les Anseingues, les Menuyers, la Geyne et Ségilière ;
- Hameau de Barels, situé au Nord de la commune, formé des deux lieux-dits les Laves et la Serre ;
- Les hameaux de Coulet, St Brès, la Fuont, le Couletas, Cardenas, St Jean, les Veynas et les Pourchiers, situés à l'Est du village de Guillaumes ;
- Les hameaux de Villetalle Haute et Basse, situés au Sud du village de Guillaumes ;
- Les hameaux de Villeplane et la Saussette situés à l'Ouest des gorges du Daluis, au Sud-ouest de Guillaumes ;
- Les hameaux d'Amen, la Colette et Lavigné, situés au Sud Est de Guillaumes.

La commune de Guillaumes avec ses hameaux très dispersés a la particularité que chaque hameau a sa propre alimentation en eau avec captages, réservoirs et distribution.

A noter la présence d'un schéma directeur de l'AEP, Alimentation en Eau Potable, réalisé en 2011 par Ginger Environnement.

#### 3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

Le recensement et l'étude de la qualité des eaux de source de la commune réalisée en 2008 listaient une quarantaine de sources, réparties en 8 UDI, Unités de Distribution :

- UDI « Le Village - Les Plans » alimentée par la source du Puaou (vers Les Roberts),
- UDI « Villetalle Haute – Villetalle Basse » alimentée par la source du Riou (au sud de Villetalle Haute),
- UDI « Villeplane » » alimentée par la source du Chaudan à l'Est,
- UDI « Veymiane - Lou Brégeoun » alimentée par la source Veymiane,
- UDI « Bouchanières – Hivernasses » alimentée par la source Aiguette et la source de Pra Ferron,
- UDI « Menuyers-Geyrard et Jusbert-Anseingues » alimentée par la source Les Coulières,
- UDI « La Ribière » alimentée par la source de L'Arey,
- UDI « Saint Brès et Les Veynas » alimentée par le réseau du Syndicat Péone Valberg.

Des DUP (Déclaration d'Utilité Publique) ont été réalisées en 2015 pour tous les captages.

L'alimentation en eau potable est satisfaisante. Des réservoirs sont présents dans tous les hameaux.

#### 3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

Globalement, l'étude a mis en évidence la bonne qualité des eaux de source de Guillaumes, ce qui témoigne de l'absence sur ce territoire de toute activité polluante. L'eau a

une pression suffisante. Des contrôles réguliers de la qualité de l'eau sont effectués par l'ARS, Agence Régionale de Santé : les résultats sont satisfaisants, en fonction des ressources, de très bon à moyen. Notamment la source du Chaudan (Villeplane) dispose d'une eau de qualité exceptionnelle.

Néanmoins, quelques alertes de qualité de l'eau potable ont été signalées, notamment sur les réseaux de Brégeoun et des Anseignes à Bouchanières à cause de troupeaux, qui ont nécessité des traitements de l'eau. L'ARS a notamment imposé la désinfection au chlore des réseaux Aiguette et Pra-feron qui alimentent Bouchanières et le Riou et le hameau de Villetalle. Les installations ont été réalisées en 2016.

### 3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

Quelques fuites sont recensées sur le réseau public dues à la vétusté

Aucune altération des matériaux ayant une incidence sur l'eau n'est à noter.

La suppression de toutes les canalisations en plomb sur le réseau d'eau public est effective sur la commune de Guillaumes.

### 3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

La commune possède de très nombreux points d'eau publics :

- Pour le secteur du village : plusieurs fontaines et des lavoirs ;
- Pour le secteur des Plans : deux fontaines dont la fontaine Sainte Claire ;
- Plusieurs autres fontaines et lavoirs sont présents dans les différents hameaux

La plupart des points d'eau sont munis de robinets. Des analyses régulières de ces points d'eau effectuées, et plomb



L'ARS qui a été questionnée n'exige pas de signalisation de la potabilité. Par le passé, l'eau de l'un des points avait été déclarée impropre à la consommation et un affichage provisoire avait été réalisé dans ce sens.

### 3.1.1.5. Prix de l'eau

Le prix de l'eau est raisonnable, équivalent à moins de 2 Euros le m<sup>3</sup>. L'eau n'est pas facturée à la consommation réelle car il n'existe pas de compteur individuel, mais la facturation s'effectue en fonction des équipements spécifiques des logements (nombre de points d'eau notamment).

Une réflexion est en cours sur l'installation de compteurs individuels pour une facturation en rapport à la consommation.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Gestion de l'eau potable en régie directe municipale, à l'exception de l'alimentation des hameaux de Saint-Brés, Les Veynas et la partie de Valberg située sur le territoire de Guillaumes</li> <li>-Particularité que chaque hameau a sa propre alimentation en eau avec captages, réservoirs et distribution</li> <li>-Présence de différents réservoirs d'eau sur la commune</li> <li>-Contrôles réguliers de la qualité de l'eau par l'ARS : qualité satisfaisante</li> <li>-Pas d'altération des matériaux des canalisations pouvant avoir une incidence sur la qualité de l'eau</li> <li>-Existence d'un schéma directeur de l'AEP, Alimentation en Eau Potable</li> <li>-Nombreuses ressources par eau de sources pour son alimentation en eau potable, avec des DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour tous les</li> </ul>
--------------	---

	captages -Pas de canalisations en plomb sur le réseau -De nombreux points d'eau publics -Prix de l'eau raisonnable (équivalent à moins de 2 Euros le m3)
Points faibles	-Quelques fuites dues à la vétusté
Orientations	-Schéma directeur AEP, Alimentation en Eau Potable, en cours de finalisation -Réflexion sur l'installation de compteurs individuels pour une facturation en rapport à la consommation
Critères discriminants	Néant

### 3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

#### 3.2.1. Système scolaire

Une école est présente sur la commune de Guillaumes, la compétence scolaire est devenue communautaire au 1/1/2014, effective à la rentrée scolaire 2014.

L'école comprend :

- une classe enfantine pour l'école maternelle
- 2 classes multi-niveaux pour le primaire (35 enfants environ)

Les enfants du hameau de Saint-Brés peuvent aller à l'école de Valberg, plus proche.

La cantine est également assurée. Elle concerne une vingtaine d'enfants, les repas sont pris à la maison de retraite et sont confectionnés sur place. Les enfants étaient jusqu'à peu dans la même salle que les résidents de la maison de retraite, ce qui n'est plus possible aujourd'hui à cause de la dépendance accrue des personnes âgées.

La Communauté de Communes emploie une ATSEM pour l'école maternelle.

C'est au Centre Social de l'épi qu'a été confiée la gestion des NAP, Nouvelles Activités Périscolaires. Elles ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30. Différentes activités sont proposées : manuelles, sportives, découverte (environnement, associatif). Facultatifs, elles concernent plus de la moitié des enfants scolarisés, à un coût de 3 Euros par mois par enfant.

Le collège de secteur est situé à Puget-Taigner (à 35 km sans transport scolaire) et les lycées sont à Nice (environ 2 heures). Cet éloignement est un réel problème pour les familles et les jeunes de Guillaumes qui ne peuvent rentrer tous les jours chez eux et sont donc en internat. C'est l'une des raisons pour laquelle la commune de Guillaumes a le projet d'un collège privé sous contrat pour le bâtiment Caïrel, ancienne colonie de vacances, non occupé aujourd'hui.

#### 3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Les scolaires sont déjà sensibilisés au développement durable de différentes façons :

- des classes vertes ont lieu pour le primaire en bord de mer,
- des interventions d'organismes extérieurs (Parc Mercantour, association culturelle, ambassadeurs de tri),
- une participation à une journée de nettoyage de la nature notamment celui de la rivière,
- différentes expositions (avec le Parc Mercantour l'été notamment),
- des animations à la médiathèque spécifiques pour les enfants,

- des journées de ski dans le cadre de l'école une fois par semaine l'hiver

Pour autant, aucune action spécifique n'a lieu avec les enfants et les jeunes dans le cadre de la semaine du développement durable. Si aucune mare pédagogique n'est présente, un projet de sentier ludo-pédagogique sur la rive droite du Var est en cours de réalisation par tranches d'exécutions.

### 3.2.3. Système périscolaire de proximité

Le système périscolaire présent sur la commune de Guillaumes est composé d'assistantes maternelles et d'une garderie périscolaire qui est effectuée dans le cadre de l'Epi, le centre social.

Une crèche est quant à elle gérée par le SIV, Syndicat Intercommunal de Valberg.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) est géré par l'Epi, centre social agréé géré par l'UFCV, ouvert les mercredis et les petites vacances scolaires, une association assure des sorties avec les enfants durant l'été.



L'accueil périscolaire fonctionne :

- pour la Pause Méridienne : de 12h à 13h30
- pour les NAP : le mardi, le jeudi et le vendredi de 15h30 à 16h30
- le Soir : le lundi de 16 h15 à 18h30  
le mardi, le jeudi et le vendredi de 16 h 30 à 18 h30

### 3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Aucun système médico-éducatif (CAT, IME) n'est présent sur la commune de Guillaumes.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Système scolaire avec une classe enfantine pour l'école maternelle et 2 classes multi-niveaux pour le primaire (35 enfants environ)</li> <li>-Compétence scolaire devenue communautaire au 1/1/2014,</li> <li>-Présence d'une ATSEM à la maternelle employée la Communauté de Communes)</li> <li>-Restauration scolaire (20 enfants) avec repas pris à la maison de retraite et confectionnés sur place</li> <li>-Collège de secteur à Puget-Taigner (35 km) et lycées à Nice (environ 2 heures)</li> <li>-Sensibilisation des scolaires au développement durable : classes vertes pour le primaire en bord de mer, intervention d'organismes extérieurs, participation à une journée de nettoyage de la nature, différentes expositions, animations, journées de ski dans le cadre de l'école</li> <li>-Système périscolaire sur la commune (assistantes maternelles, garderie périscolaire dans le cadre de l'Epi), une crèche gérée par le SIV</li> <li>-Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) gérée par l'Epi, centre social ouvert les mercredis et les petites vacances scolaires</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Eloignement des lycées à Nice (près de 2 heures en voiture et 2h15 en transports en commun)</li> <li>-Pour la sensibilisation des scolaires au Développement Durable : absence de mare pédagogique ou de participation à la semaine du développement durable</li> <li>-Absence de services médico-éducatifs sur le territoire</li> </ul>

Orientations	<p>-Projet en cours de finalisation d'un sentier ludo-pédagogique sur la rive droite du Var</p> <p>-Projet pour le bâtiment Caïrel, ancienne colonie de vacances, de le transformer en collège privé sous contrat</p>
--------------	---

### 3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

#### 3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

A noter la présence de l'épi, le premier centre social rural des Alpes Maritimes, créé à l'initiative de la commune de Guillaumes, qui en finance la location des locaux (*voir photo 3.3.1. page 174*).



Financé par la CAF géré par l'UFCV, ses missions au sein de la MSAP, Maison de services au public, sont d'accompagner les usagers dans leurs démarches auprès des partenaires (CAF, CPAM, Pôle Emploi, CMA, CCI, MSA...), l'aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, l'accompagnement autour des problématiques liées au logement, transports, et aux conditions de vie en zone rurale de montagne... En dehors de cette activité MSAP, il organise notamment des ateliers pour les habitants des 9 communes du territoire : informatique, cuisine, travaux d'aiguilles, bébés bougeurs, lecture, ateliers parentalité, ateliers séniors, cours de français langue étrangère, sorties, repas partagés...

Ce centre social crée une réelle dynamique locale et évite l'isolement et le cloisonnement des personnes.

*Extrait de la Tribune de Guillaumes n° 42, août 2016 :*

#### **Quoi de neuf à l'épi ?**

- Le visio-guichet de l'épi est enfin en service. Il permet de prendre rendez-vous avec les administrations partenaires et de faire ses démarches à distance, notamment avec les services de la CPAM, ce qui était très attendu depuis la suppression de la permanence à Guillaumes (renseignements à l'accueil de l'épi).
- Groupama a mis en place une permanence pour recevoir ses clients un jeudi par mois toute la journée, dans les locaux de l'épi.
- Les ateliers destinés aux séniors ont repris sur la base d'une convention avec la MSA, « prévention des chutes et risques domestiques » et ont eu lieu les 9, 16 et 23 juin. A retenir, d'autres actions d'information à destination des séniors seront programmées sur l'année.
- Tous les mercredis : « les Mercredis de l'épi » : plusieurs ateliers en parallèle : couture, cuisine, bricolage pour partager un bon moment et aussi son savoir-faire...

Une quinzaine de logements sociaux sont implantés sur la commune, gérés par Cote d'Azur Habitat, dans d'un logement communal d'urgence, réservé aux dépannages pour un mois maximum.

L'accès à Internet est disponible gratuitement à l'épi.

Au niveau de l'insertion professionnelle, la commune de Guillaumes a employé des personnes en difficulté d'insertion, notamment des jeunes en contrat d'avenir pour le service technique. Elle a lancé aussi le recrutement de deux volontaires services civiques pour Avril 2017 comme ambassadeurs de la vie culturelle et touristique Guillaumoise.

Elle n'a pas de partenariat avec des organismes de solidarité.

La commune participe au Téléthon, à l'initiative de l'association « sports et loisir » de Guillaumes.

#### 3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

Le diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) a été effectué pour les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégories en 2011 par l'APAVE (mairie, école, salle multimédia, gendarmerie, poste) et en 2012 pour le centre de Vacances.

Pour la salle multimédia, le diagnostic concernant les cheminements extérieurs (caractéristiques, équipements, escaliers), les circulations intérieures horizontales, les équipements et sanitaires.

Par ailleurs, une mission générale pour l'ensemble des bâtiments a été commandée par la Communauté de Communes. Elle a été réalisée fin 2016 et les retours des préconisations pour prévoir les besoins sont en train d'être transmis à la commune de Guillaumes, par le bureau d'études GINGER CE BTP.

En ce qui concerne le bâtiment Le Caïrel, celui-ci n'a plus d'activité. Il fait l'objet d'un projet concernant l'implantation d'un Collège. Un projet d'architecte et des travaux de réhabilitations seront alors à réaliser comprenant toutes les mises aux normes et diagnostics.

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et aménagement des espaces publics (PAVE) a également été réalisé. Des places de parking pour les personnes à mobilité réduite sont présentes sur le parking de la mairie.

La municipalité ne participe à l'emploi de personne handicapée et n'emploie pas de personne handicapée en son sein.

### 3.3.3. Manifestations culturelles

Des manifestations culturelles sont présentes sur la commune, notamment des expositions, concerts durant l'été financés par le Conseil Général, jazz, classique et orgue, ainsi que d'autres organisés par l'association culturelle.

La commune de Guillaumes participe aux journées du patrimoine, notamment en ouvrant les musées et les églises. Elles sont gérées par l'association culturelle.

Une réflexion sur un chantier international de jeunes est en cours, pour la rénovation du Château.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence de l'Epi, 1<sup>er</sup> centre social rural des Alpes-Maritimes, à l'initiative de la commune, financé par la CAF géré par l'UFCV, avec de multiples activités</li> <li>-Présence d'une quinzaine de logements sociaux (gérés par Cote d'Azur Habitat) et d'un logement communal d'urgence</li> <li>-Mise à disposition gratuite d'internet à l'Epi</li> <li>-Emploi d'une personne en contrat d'avenir au service technique de la commune</li> <li>-Recrutement en Avril 2017 de deux volontaires Services Civiques comme ambassadeurs de la vie culturelle et touristique Guillaumoise</li> <li>-Réalisation du diagnostic accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP)</li> <li>-Elaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et aménagements des Espaces publics (PAVE)</li> <li>-Présence de deux emplacements destinés aux personnes handicapées sur le parking de la mairie ;</li> <li>-Manifestations culturelles : expositions, concerts, participation aux journées du patrimoine et au Téléthon</li> </ul>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Vétusté de l'un des bâtiments de logements sociaux (géré par Cote d'Azur habitat)</li> <li>-Pas d'emploi de personnes handicapées au sein de la municipalité</li> <li>-Pas d'organisation de chantier de jeunes</li> </ul>
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réflexion de l'organisation d'un chantier de jeunes pour la réhabilitation du château</li> </ul>
Critères discriminants	<b>Finaliser l'accessibilité de la salle multimédia</b>

### 3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

La commune de Guillaumes possède un tissu associatif actif.

#### 3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

- l'association culturelle : veille à la sauvegarde des traditions du village.
- l'association FORA (focus Orun Ruris, anciennement Foyers Ruraux) : gym, poterie, dentelle aux fuseaux, judo, soutien scolaire
- Val'in Arts : galerie d'Arts

#### 3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

- l'association ASLG : animations loisirs et sports
- le comité des fêtes Guillaumoises
- Eaux vives évasion
- Top Jump : saut à l'élastique
- Siguive : syndicat d'Initiative
- société de chasse
- société de pêche
- l'association FORA

#### 3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

- de solidarité sociale avec le centre social de l'épi
- de solidarité intergénérationnelle avec le club Saint Jean qui adhère au club des Aînés du haut-var
- Amicale des sapeurs pompiers
- les Anciens combattants et le Souvenir Français

#### 3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

- Amicale des sapeurs de l'Empire
- les Amis du Château de Guillaumes
- Artefact, développement agricole et promotion du travail de la laine
- l'ASA de la Ribière : Association Syndicale autorisée, qui gère le canal de la Ribière

#### 3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

Des locaux sont mis à disposition des associations : salle multimédia, salle du foyer rural, les musées, ainsi que des équipements sportifs : stade de foot, city-stade, terrains de tennis...

Des moyens financiers, comme des subventions, sont versées aux associations sur des projets concrets et des budgets. La commune de Guillaumes met également à disposition du matériel, comme une sono, des tables et chaises et des grilles d'exposition.

Points forts	-Tissu associatif très actif -Mise à disposition de locaux, d'équipements et de moyens, matériels ou subventions
Points faibles	
Orientations	

### 3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

#### 3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Les nouvelles populations qui arrivent sur le territoire sont originaires de tout le territoire national. Elles s'installent en résidence principale et secondaire.

Les populations étrangères sont essentiellement d'origine polonaise (au travers des entreprises de travaux publics), et quelques anglaises.

#### 3.5.2. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique sur la commune de Guillaumes est très forte : en période estivale et durant la saison de ski grâce aux retombées de la station de Valberg. La promotion du Pays des Gorges Rouges, véritable « label », est très importante.

Afin de les accueillir au mieux, des espaces sont mis gratuitement à la disposition des touristes et des randonneurs, comme des aires de pique-nique (vers l'aire de camping-cars, le jardin d'enfants et sur la route vers Amen), des points d'eau gratuits à profusion.

Des toilettes publiques sont présentes au bourg mais une réflexion est en cours pour les rénover.

En 2016, la commune a aménagé et ouvert la maison des Gorges en libre accès afin de communiquer sur l'espace naturel qu'est la Réserve Naturelle Régionale des Gorges Rouges (informations sur la minéralogie remarquable de la réserve et la faune locale).

Une réflexion est en cours quant à la mise en œuvre d'une signalétique du centre bourg vers le sentier le long du Var.

A noter la présence de la Résidence de Vacances des Gorges Rouges dont la commune est propriétaire des locaux (*voir photo 3.5.2. page 174*). ; la gestion est assurée par la société Vacancéole : elle possède 38 gîtes de 4 à 8 personnes (équivalent à 212 lits), avec d'importants travaux réalisés par la commune en 2013 et 2016 notamment pour améliorer le confort, la sécurité, les économies d'énergies et l'embellissement général du site.



#### 3.5.3. Accueil des populations

La commune n'organise pas d'accueil spécifique dédié aux nouveaux arrivants, mais le Pays en organise un, tournant sur les différentes communes de son territoire. Toutefois, il existe un livret d'accueil des nouveaux arrivants (*voir en annexe la page de garde*). De plus, la structure de l'EPI a aussi pour fonction de répondre aux éventuels besoins des nouveaux arrivants et des touristes.

L'offre locative publique et privée sur la commune semble quantitativement insuffisante.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Forte fréquentation touristique de la commune en période estivale et durant la saison de ski</li> <li>-Espaces mis à disposition des touristes et des randonneurs (tables de pique nique et présence de points d'eau à profusion</li> <li>-Présence de la Résidence de Vacances des Gorges Rouges</li> <li>-Guide d'accueil existant pour les nouveaux arrivants, la structure de l'EPI ayant aussi pour fonction de répondre aux éventuels besoins</li> <li>-Ouverture de la Maison des Gorges</li> </ul>
--------------	--

Points faibles	-Pas d'organisation de manifestation communale spécifique pour l'accueil des nouveaux arrivants -Offre locative qui semble insuffisante
Orientations	-Réflexion concernant la rénovation et l'accessibilité des toilettes publiques situées au bourg -Réflexion sur la mise en œuvre d'une signalétique du centre bourg vers le sentier le long du Var.

### 3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

La commune de Guillaumes possède de nombreux services publics sur son territoire :

- la mairie (*voir photo 3.6 page 174*), ouverte au public :
  - le mardi : de 10 à 12 h et de 14 à 16 h
  - du mercredi au samedi de : de 10 à 12 h
- la Poste ouvert du lundi au samedi
- la bibliothèque-médiathèque
- la Maison des Services Publics grâce au Label obtenu par le centre social l'épi
- la gendarmerie
- la caserne de pompiers
- la SDA, Subdivision Départementale d'Aménagement avec base sur Guillaumes (qui est une source d'emploi importante).
- le Trésor Public
- Un Office du Tourisme ouvert suivant la saison estivale et hivernale

Le combat de la commune est permanent pour préserver les services publics.

Les services publics sont jugés de bonne qualité et à proximité pour les habitants.

Points forts	-Présence de nombreux services publics sur la commune -qualité des services publics jugée bonne
Points faibles	
Orientations	
Critères discriminants	Néant

## **FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS**

### 4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

#### 4.1.1. Politique d'information interne à la commune

Les informations circulent correctement au sein de l'équipe municipale, avec le personnel du secrétariat et avec les structures intercommunales.

Les informations légales sont affichées à l'extérieur. Un panneau d'affichage est aussi présent dans la mairie, ainsi qu'un panneau lumineux à disposition des associations.

Des informations supplémentaires d'ordre général et spécifique (Communauté de Communes, Office de Tourisme, déchets...) sont aussi à la disposition des habitants, à la mairie, à l'Office de Tourisme.

#### 4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

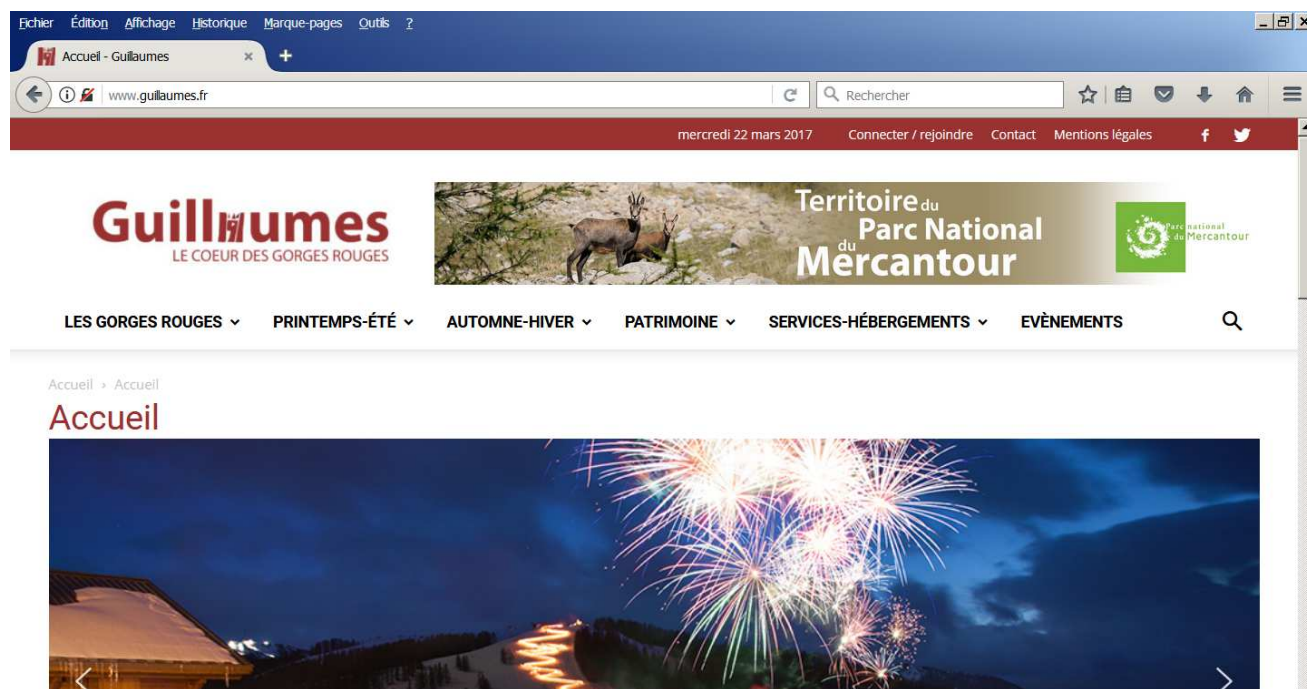
Des réunions ou consultations publiques sont organisées par la commune sur des sujets spécifiques.

La commune de Guillaumes n'organise pas de référendums locaux.

Un conseil d'enfants en âge scolaire est présent sur la commune.

#### 4.1.3. Politique d'information externe de la commune

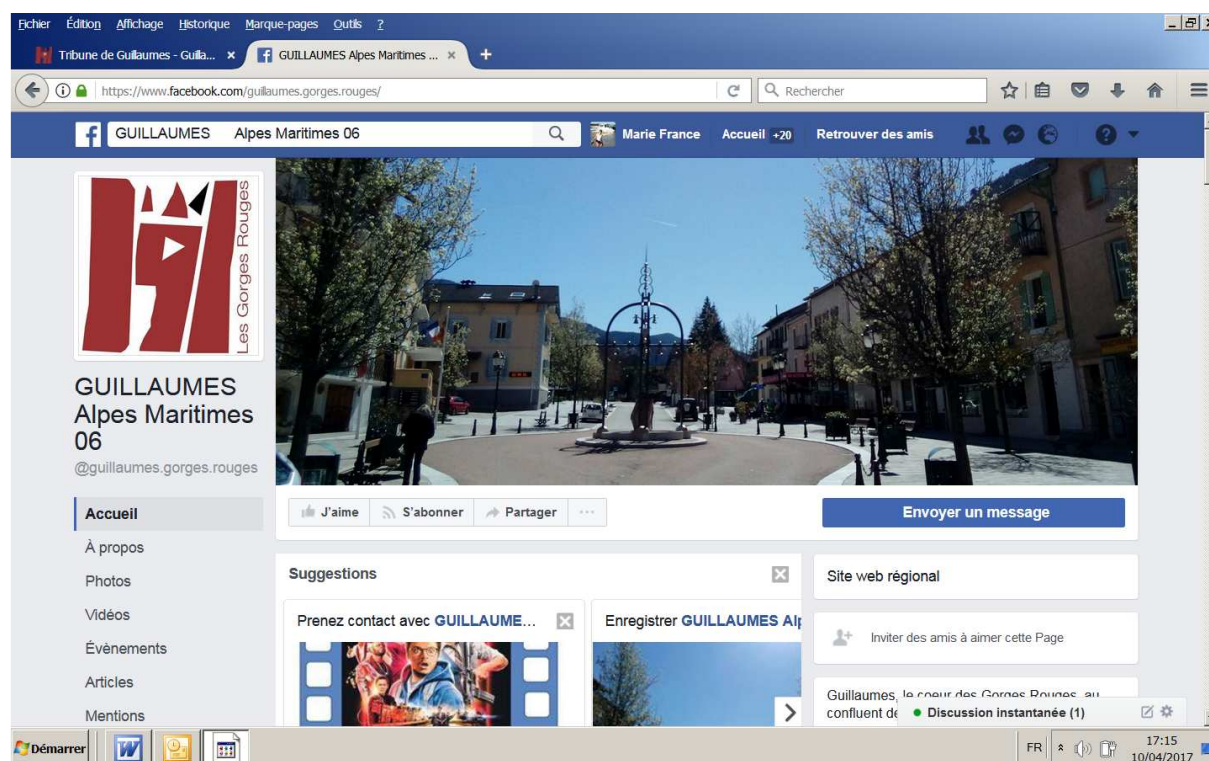
La commune de Guillaumes communique via son site internet communal <http://www.guillaumes.fr>.



Il regroupe toutes les informations pratiques de la commune, avec des rubriques concernant la vie pratique, le cadre de vie, le tourisme et patrimoine.

Un journal de la collectivité, la Tribune de Guillaumes » est édité tous les six mois. La commune de Guillaumes communique également vers l'extérieur par la presse locale, notamment Nice Matin, dont une correspondante est sur Valberg. Des panneaux d'affichages sont implantés sur l'ensemble des hameaux de la commune, avec des nouveaux sur les hameaux de Saint Brès, Villetale et Villeplane.

L'actualité est également mise à jour via la page Facebook « Guillaumes Alpes Maritimes 06 ».



A noter également l'existence de la radio locale de Valberg, Radio Oxygène.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Bonne politique d'information interne à la commune</li> <li>-Participation de tous aux décisions collectives : réunions publiques d'information (pour des projets spécifiques), conseil d'enfants en âge scolaire, édition semestrielle du journal municipal</li> <li>-Existence d'un site internet communal et d'une page Facebook</li> <li>-Communication par la presse locale, par la radio (Radio Oxygène de Valberg)</li> <li>-Nouveaux affichages possibles sur panneaux dans les hameaux de Saint Brès, Villetale et Villeplane</li> </ul>
Points faibles	
Orientations	
Critères discriminants	Néant

## 4.2. GESTION DE L'ESPACE

### 4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

La commune de Guillaumes n'a pas de document d'urbanisme. Une carte communale avait été élaborée mais n'a jamais été approuvée. La commune a engagé les démarches d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Toutefois, tous les permis de construire déposés dans le centre bourg sont soumis à l'avis du CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Dans les zones urbaines et naturelles, des dispositions ont été prises concernant les plantations ou éléments à préserver ou protéger, via le Parc Mercantour et la Réserve Régionale des Gorges du Daluis.

Pour autant, il n'existe pas de prise en compte du cadre architectural et paysager pour les constructions récentes.

Le droit de préemption urbain n'a pas été instauré.

Aucune construction irrégulière n'a été recensée sur le territoire.

Il n'existe pas de réserves foncières mais les achats de terrains s'effectuent en fonction des besoins, comme par exemple avec l'extension de l'école.

En lien avec la Safer, la commune a engagé une identification des biens sans maitres.

La commune n'adhère à aucun EPFL, Etablissement Public Foncier Local.

Différents risques ont été recensés sur la commune :

- inondation
- glissement et mouvements de terrains
- séisme
- feux de forêts
- avalanches
- transports de matières dangereuses

Le territoire de la commune de Guillaumes est soumis à un PPRN, Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles aux mouvements de terrains, aux phénomènes de crues torrentielles et d'Inondation, modifié en 2014.

Le DICRIM, Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs a été établi en 2009 (*voir page de garde en annexe*).

La commune de Guillaumes a mis en place son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci a été adopté en 2009 et est en cours d'actualisation.

#### 4.2.2. Bâti communal

Les diagnostics amiantes ont été effectués sur l'ensemble des bâtiments publics :

- 1997 : salle multimédia
- 2004 : poste, école, piscine, gendarmerie
- 2005 : mairie, perception
- 2012 : EPI, Bâtiment Caïrel

La Communauté de Communes a réalisé de nouveau en 2015 le diagnostic pour le groupe scolaire, avant de réaliser la rénovation complète de la toiture durant l'été 2016.

Aucun bâtiment HQE n'est présent sur la commune de Guillaumes.

Les gabions bois pour soutenir des terrains route de Villetale ont été réalisés avec du bois certifié PEFC.

La commune de Guillaumes n'a pas bénéficié d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Sans pour autant avoir réalisé une opération cœur de village, un soin particulier a été apporté lors de la rénovation du centre village : une fontaine a été installée, ainsi qu'une horloge et un cheminement piétonnier.

Un site est classé au titre des Monuments Historiques depuis 1931. Il s'agit des ruines du Château de Guillaumes et la colline boisée qui l'avoisine (*voir photo 4.2.2. page 174*).

Du patrimoine rural non protégé et du petit patrimoine ont également été recensés sur la commune.

Parmi le patrimoine rural non protégé se trouvent :

- le musée communal des Arts et des Traditions : il retrace le quotidien des hommes et des femmes de l'avant dernier siècle (*voir photo 4.2.2. page 174*)
- le musée de la vie agricole, gérés par l'association culturelle
- le Sanctuaire Notre Dame de Buyei, Eglise templière, ancien prieuré bénédictin, abrite le plus grand ex-voto des Alpes Maritimes
- l'Eglise Saint-Etienne au bourg : a été construite de 1240 à 1300. Le grand tableau offert par l'Impératrice Eugénie en 1860 représente le martyr de Saint-Etienne (*voir photo 4.2.2. page 174*)
- ainsi que des églises dans chacun des hameaux : Chapelle Notre Dame de la Paix, deux églises à Bouchanières, une à Saint-Brés, Villetale, Villeplane, la Saussette, avec mise en valeur (exposition permanente)

Le petit patrimoine est représenté par :

- des croix,
- des lavoirs (*voir photo 4.2.2. page 175*)
- de nombreuses fontaines,
- le moulin à huile
- un pressoir
- des fours à pain

Ce petit patrimoine est bien entretenu et mis en valeur par des panneaux, avec notamment des travaux ou entretiens réguliers pour la mise en valeur du patrimoine et des sites, récemment : le four de Saint-Brés, l'aire à blé, l'Eglise Saint-Roch, le lavoir de Guillaume le Libérateur, le porche des Templiers, la Fontaine musicale.

Différents aménagements de sécurité routière ont été réalisés sur la commune, comme des ronds-points, des trottoirs, des ralentisseurs, des passages piétons et une zone 30.

#### 4.2.3. Préservation de l'esthétique

La commune de Guillaumes veille particulièrement à préserver le cadre de vie et l'esthétique, même si l'entretien est plus facile l'été que l'hiver.

Ainsi, les espaces verts sont de qualité et bien entretenus.

La commune a participé en 2014 au concours départemental des villages fleuris. Elle a remporté le deuxième prix dans la 1<sup>ère</sup> Catégorie Montagne : communes de moins de 1 000 habitants.

Le mobilier urbain est de bonne qualité. Les monuments et édifices publics sont propres.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Permis de construire déposés dans le centre bourg soumis à l'avis du CAUE,</li> <li>-Dispositions existantes via le Parc Mercantour et la Réserve Régionale pour les plantations à préserver et les éléments identifiés à protéger en fonction des zones ;</li> <li>-Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) relatifs à des risques naturels (inondations, glissements et mouvements de terrains, avalanches et feux de forêts) et technologiques (transport de matières dangereuses)</li> <li>-Absence de construction irrégulière</li> <li>-Bâti communal : diagnostic amiante effectué pour l'ensemble des bâtiments publics</li> <li>-Utilisation de bois certifié pour les gabions bois</li> <li>-Ruines du Château de Guillaumes et parcelle boisée qui l'avoisine classées en 1931 comme site classé</li> <li>-Patrimoine rural non protégé et petit patrimoine entretenu par la commune</li> </ul>
--------------	--

	et mis en valeur (panneaux de présentation) -Présence d'aménagements de sécurité routière -Qualité des espaces verts, propreté des rues, des monuments et des édifices -Participation au concours départemental des villages fleuris
Points faibles	-Absence de document d'urbanisme -Pas d'appartenance à un EPFL, Etablissement Public Foncier Local -Pas de bâtiment public HQE, Haute Qualité Environnementale -Pas de prise en compte du cadre architectural et paysager pour les constructions récentes -Pas d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Orientations	-Projet de procéder à la réalisation d'un Plan Local D'Urbanisme et de le faire approuver
Critères discriminants	Néant

#### 4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La part de la population active sur la commune est majoritaire. En effet, 72,7 % de la population âgée de 15 à 64 ans est active, dont 68,5 % d'actifs ayant un emploi (données 2011 INSEE). A noter que la majorité de ces actifs (58,9 %) travaille sur la commune de Guillaumes, et 37,9 % en plus sur le département des Alpes-Maritimes.

La commune a un partenariat avec la mission locale par le biais l'épi qui organise également des permanences dans ses locaux.

Points forts	-Part de la population active majoritaire -Partenariat avec la mission locale et permanence au centre social l'Epi qui est agréé
Points faibles	
Orientations	

#### 4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

##### 4.4.1. Services de santé

Quelques services de santé existent sur la commune. En effet, une pharmacie, un médecin, un dentiste (3 jours par semaine), des kinésithérapeutes et des infirmières libérales sont présents sur le territoire.

##### 4.4.2. Services aux personnes âgées

La maison de retraite EHPAD Charles Ginésy, avec 36 lits pour personnes âgées dépendantes est située sur la commune (*voir photo 4.4.2. page 175*). Elle est gérée par une structure associative.

Les personnes souhaitant rester chez elles peuvent bénéficier de services d'aide à domicile qui répondent aux besoins, gérés par la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Le service de portage de repas, par contre n'existe pas.

Un système de téléassistance est possible, pour autant sans prise en charge financière directe par la collectivité d'une partie des frais pour la téléassistance.

La prise en charge des courses peut être assurée par les services d'aide à domicile.

Le repas des anciens est organisé chaque année par le club Saint Jean, qui dépend du club des Aînés cantonal, subventionné par la commune. Le colis de Noël est porté pour les personnes âgées de plus de 70 ans porté par le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale.

Points forts	-Quelques services de santé présents sur la commune -Services à domicile : aides à domicile gérées par l'intercommunalité, aides pour les courses, possibilité d'obtention du système de téléassistance -Repas des anciens organisé par le Club Saint Jean -Colis de Noël pour les plus de 70 ans, porté par le CCAS
Points faibles	-Pas de service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées
Orientations	

#### 4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

##### 4.5.1. Les services au public

Quelques services au public sont présents sur la commune de Guillaumes et ils sont de qualité : emplacement de taxi, un coiffeur (2 fois par semaine) et un coiffeur tous les jours sauf le dimanche, architecte, deux banques, un distributeur automatique de billets, deux musées et un cinéma itinérant tous les 15 jours.

Un city-stade ouvert (*voir photo 4.5.1. page 175*) ou des aires de jeux pour enfants existent sur Guillaumes. Deux terrains de tennis et un terrain de basket y sont accessibles sur réservations ainsi qu'un golf et une piscine couverte sur la commune voisine de Valberg, géré par le SIV, Syndicat Intercommunal de Valberg.

##### 4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

La couverture Internet haut débit est présente sur toute la commune ; concernant la téléphonie mobile, la couverture est d'une façon générale satisfaisante et elle concerne les trois principaux opérateurs. Certains hameaux ont du s'équiper d'antennes de réception par satellite. Le projet de mise en place par le Conseil Départemental du très haut débit dans les 2 ans à venir est en cours.

Points forts	-Présence de services marchands au public sur la commune -Couvertures Internet en haut débit et téléphonie mobile satisfaisantes -Autres services à disposition du public : jeux pour enfants, city-stade
Points faibles	
Orientations	-Projet de mise en place par le Conseil Général du très haut débit dans les 2 ans à venir

#### 4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

##### 4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

La commune de Guillaumes est membre depuis le 1/1/2014 de la Communauté de Communes Alpes d'Azur (34 communes, pour moins de 10.000 habitants).

La commune de Guillaumes adhère à différents syndicats :

- \* SIV, Syndicat Intercommunal de Valberg (gère la station de Valberg, eau et assainissement, golf, piscine couverte)
- \* SMED, Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets
- \* SDEG, Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz
- \* SICTIAM, Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Maritimes

#### 4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

La commune de Guillaumes appartient également à un PNR, le Parc Naturel Régional du Mercantour.

Elle adhère également au Pays des Vallées d'Azur Mercantour et à la Région Verte, association de défense de l'environnement.

Le territoire de la commune de Guillaumes devrait être prochainement couvert par un SCOT actuellement en cours d'élaboration par la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

#### 4.6.3. Jumelage avec un pays en difficulté

La commune n'a pas de jumelage avec un pays ou une autre collectivité.

Dans le passé, il existait un jumelage avec la commune de Saint Segal en Bretagne, mais il n'est plus actif.

Points forts	-Appartenance à la communauté de communes des Alpes d'Azur depuis le 1/1/2014, à un PNR (Parc Naturel Régional du Mercantour), au Pays des Vallées d'Azur Mercantour -Adhésion à différents syndicats intercommunaux : -Appartenance à la Région Verte, association de défense de l'environnement
Points faibles	-Absence de SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, pour le territoire -Absence de jumelage avec un pays ou avec une autre commune
Orientations	-Elaboration en cours du SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, par la Communauté de Communes Alpes d'Azur

## **FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

### 5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

#### 5.1.1. Espaces agricoles

Des espaces agricoles actifs sont présents sur la commune de Guillaumes. Leur proportion, par rapport à l'espace communal, est minoritaire.

L'activité dominante de la commune est du maraichage et un peu d'élevage extensif de chèvres, brebis. On note la présence de deux apiculteurs.

La commune est également un lieu de transhumance.

A ce jour, aucun exploitant ne pratique l'agriculture raisonnée ou n'est certifié bio.

Sur la commune, on ne dénombre aucune ICPE, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, soumis au régime de l'autorisation.

#### 5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Les exploitations agricoles ne sont prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

La commune met à disposition des locaux communaux pour des activités agricoles au hameau de Grillatier pour la ferme pédagogique de Lou Brégeoun (élevage de chèvres, brebis, chevaux).

#### 5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Les espaces naturels non agricoles sont majoritaires. Ils sont notamment composés de forêts communales, domaniales et privées, avec une gestion certifiée gérée par l'ONF.

La forêt communale de Guillaumes s'étend sur une superficie de 1471,28 ha relevant du régime forestier.

Il existe également des zones humides et des prairies.

A noter qu'une partie de la station de Valberg est située sur le territoire de la commune de Guillaumes (*voir photos 5.1.3. page 175*).

Points forts	-Espaces agricoles minoritaires sur le territoire communal -Espaces naturels : forêts -Mise à disposition de locaux communaux au hameau de Grillatier, pour une ferme pédagogique
Points faibles	-Absence d'agriculteurs bio -Pas de Contrat d'Agriculture Durable et absence d'agriculture raisonnée -Pas de prise en compte des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme
Orientations	

### 5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

#### 5.2.1. Activités polluantes

Aucune activité polluante n'est installée sur le territoire de la commune de Guillaumes.

### 5.2.2. PME

Quelques PME sont présentes sur le territoire communal, essentiellement de travaux publics.

### 5.2.3. Politique d'accueil

Des ZAC intercommunales ont été aménagées par la Communauté de Communes Alpes d'Azur sur les communes de Malaussene (l'Ablé), Puget-Théniers (Gravas, Gralet, Condamine), Rigaud - Puget-Rostang (Plateau de Dina), Touët-sur-Var (Tournel / Souteiran).

Aucun bâtiment (atelier relais) n'existe sur la commune pour accueillir les entreprises.

Le projet d'une zone intercommunale sur la commune voisine de Villeneuve d'Entraunes, avec terrains et bâtiments est en cours.

Points forts	-Présence de différentes entreprises, essentiellement de travaux publics -Différentes Zones d'activités intercommunales sur les communes de la Communauté de Communes
Points faibles	-Peu de PME installées sur la commune -Absence de mise à disposition de terrains ou de bâtiments pour l'accueil de PME/entreprises sur la commune
Orientations	-Projet d'une zone intercommunale sur la commune voisine de Villeneuve d'Entraunes, avec terrains et bâtiments

## 5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

### 5.3.1. Commerces

Quelques commerces sont présents sur la commune de Guillaumes : boulangerie-pâtisserie, boucherie/charcuterie, avec service traiteur, 3 bar-restaurants en hiver (deux de plus l'été), point presse, station service (la commune est propriétaire des pompes, démarche faite pour maintenir l'activité pérenne), vente de produits régionaux (coopérative de miel et fromages), cadeaux souvenirs,

A noter la présence de l'épicerie-supérette Proxi.

Des commerçants ambulants sont présents : un marché mensuel a lieu en toutes saisons (sauf janvier). Historiquement, Guillaumes avait cette tradition de foire, comme lieu de rencontres de la vallée ; en septembre et octobre, la foire principale est la foire aux tardons (agneaux nés dans l'année) ; en plus de cela, se tiennent différentes foires d'habillement, de quincaillerie, de vente d'objets locaux, d'alimentations.

### 5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement...)

L'ensemble de ces commerces est de bonne qualité.

Toutefois, beaucoup de commerces sont fermés les lundis

### 5.3.3. Politique d'accueil

La commune de Guillaumes met à disposition un local communal pour la supérette (voir photo 5.3.3 page ...), avec un tarif préférentiel de location.

Aucune zone aménagée n'existe pour accueillir d'éventuelles activités commerciales.

La commune est classée en ZRR. Aucune Démarche Collective Territorialisée (DCT) ou Opération Collective de Modernisation (OCM) n'existe.

Points forts	-Présence de quelques commerces sur la commune -Mise à disposition d'un local communal pour la supérette PROXI -Commune classée en ZRR
Points faibles	-Absence de Démarche Collective Territorialisée (DCT) -Absence de mise à disposition de terrains ou de bâtiments pour l'accueil de commerces sur la commune
Orientations	

#### 5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

##### 5.4.1. Artisanat

L'offre artisanale présente sur la commune est diversifiée : menuisier-ébéniste, électricien, maçon-couvreur, charpentier-couvreur, plâtrier-peintre, plombier, ferronnier, entreprise entretien d'espaces verts, tapissier, distillerie pour des huiles essentielles...

##### 5.4.2. Qualité de l'offre

La qualité de l'offre artisanale présente sur la commune de Guillaumes est jugée bonne.

##### 5.4.3. Politique d'accueil

Aucune zone artisanale n'est présente sur la commune, qui ne met pas non plus de locaux à disposition.

La commune de Guillaumes a le projet de créer une Zone artisanale.

Points forts	-Diversité de l'offre artisanale sur la commune
Points faibles	-Pas de mise à disposition de locaux ou de terrains -Absence de zone pouvant accueillir des artisans
Orientations	-Projet de création d'une zone artisanale

#### 5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

##### 5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes

La commune de Guillaumes présente différents types d'hébergement pour les touristes : des gîtes privés, des chambres d'hôtes, un village de vacances, des hôtels, une aire de service et de stationnement gratuite pour camping cars, située à proximité de la Poste et un camping.

Ainsi, l'offre d'hébergement semble suffisamment diversifiée.

##### 5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

La commune et ses environs disposent d'un potentiel touristique important.

La fréquentation de la commune est due à son environnement remarquable, ainsi que la présence des Gorges Rouges, et la station de ski de Valberg dont une partie est sur son territoire.

On note la présence d'un office du tourisme. Précédemment communautaire, il est redevenu communal. Ouvert toute l'année, été comme hiver, il peut avoir un relais avec le Syndicat d'Initiative si besoin, le SIGUIVE, Syndicat d'Initiative de Guillaumes et du Val d'Entraunes.

Des supports publicitaires comme des cartes postales existent, valorisant la commune. Elles sont en vente au bar-tabac et au point-presse.

### 5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

De très nombreuses manifestations à vocation touristique sont organisées tout au long de l'année.

En effet, Guillaumes organise chaque année onze foires avec des thématiques différentes afin de valoriser la production locale, ainsi que des foires thématiques. Guillaumes est de ce fait le pays des foires par excellence. La traditionnelle foire des Tardons (le 16 septembre) demeure l'une des plus importantes foires ovines du Sud-est de la France. Lieu de rencontres et d'échanges de toute la profession (maquignons et éleveurs), elle constitue un révélateur des tendances du marché.

Les autres foires sont : la Foire carnaval, la Foire Printemps, la Foire basse-cour, la Foire des fleurs, la Foire plants, la Foire à la brocante, la Foire aux estivants, la Grande Foire d'été, la Foire Concours Agricole, la Foire d'Automne, la Foire aux allumettes.

A noter également les autres manifestations : fête patronale Impériale du 15 août (avec défilé des Sapeurs de l'Empire), festival du livre et de la vie saine (2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet), 3 jours de sports à Pentecôte (randonnée cycliste, pédestre et descente du Var en canoë), course VTT, fête de la transhumance, vide grenier le 14 juillet, marché de Noël avec le tour des crèches...

Points forts	- Hébergements pour les touristes sur la commune - Office de Tourisme sur le territoire de la commune de Guillaumes - Supports publicitaires valorisant la commune (cartes postales notamment) - Très nombreuses manifestations dont onze foires annuelles
Points faibles	
Orientations	

## 5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

### 5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

Actuellement, la municipalité n'introduit pas de critères environnementaux dans ses appels d'offres (marchés de fournitures de biens et de services et marchés de travaux publics).

### 5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

Actuellement, la municipalité n'introduit pas de critères environnementaux dans ces cahiers des charges (marchés de fournitures de biens et de services et marchés de travaux publics).

### 5.6.3. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

La municipalité n'achète pas de produits d'entretien bio ou labellisés. Elle a toutefois le projet de promouvoir l'utilisation de produits labellisés.

La commune utilise très peu d'engrais et exclusivement des engrais organiques. Elle souhaite développer la sensibilisation des habitants sur le « zéro Phyto ».

La municipalité utilise du papier recyclé.

Pour la cantine scolaire, la cuisine est faite sur place, avec un repas bio par an. Elle souhaiterait proposer une fois par mois, par trimestre... la confection d'un repas bio.

Points forts	-Achat d'un peu de papier recyclé ; très peu d'utilisation de produits phytosanitaires -Un repas bio par an à la cantine
Points faibles	-Absence d'intégration de critères environnementaux dans les marchés de fournitures de biens et services, dans les appels d'offres et les cahiers des charges pour les marchés de travaux publics -Pas d'achat de produit d'entretien bio ou labellisé
Orientations	-Promouvoir l'utilisation de produits labellisés -Proposer une fois par mois, par trimestre... la confection d'un repas bio pour la restauration scolaire

## Le plan d'action

### Les axes stratégiques et la chronologie des actions

#### AXE 1 :

#### Le Village de Guillaumes et le Var : supports de dynamisme et d'attractivité

La commune de Guillaumes bénéficie de plusieurs atouts : le Var, le Riou, la Barlatte, un bâti médiéval et traditionnel, la présence de producteurs locaux à proximité... Il convient donc de préserver et d'exploiter ces potentiels, notamment en faveur d'une attractivité, d'une animation de la commune et du tourisme.

	Date d'exécution effective	PAGE
<b>1.1. Développer une politique touristique cohérente, visible, durable</b>		
Fiche action n°1 - Aménager le Sentier Ludo-pédagogique nature des rives du Var	2017	67
Fiche action n°2 - Valoriser les richesses patrimoniales dans les documents de présentation de la commune	2017	69
<b>1.2. Conforter la qualité et la diversité de l'accueil du centre-ville</b>		
Fiche action n°3 - Offrir une connexion internet gratuite et facile d'accès aux visiteurs de Guillaumes	2017	70
Fiche action n°4 - Offrir une connexion internet haut débit aux habitants de Guillaumes	2019	72
<b>1.3. Soutenir et valoriser la tradition</b>		
Fiche action n°5 - Dynamiser les foires et évènements agro-pastoraux	2018	74
Fiche action n°6 - Reconstruire le four à pain du hameau de Villeplane	2018	76
<b>1.4. Préserver les richesses du bâti de Guillaumes (centre médiéval et hameaux)</b>		
Fiche action n°7 - Rénover la toiture de l'église de Bouchanières	2017	78
Fiche action n°8 - Conforter le donjon du château de la reine Jeanne	2018	79
Fiche action n°9 - Rénover la salle multimédia	2018	81
Fiche action n°10 - Sauvegarder le patrimoine ciblé (période Vauban du Château de Guillaumes)	2019	83

Fiche action n°11 - Valoriser le patrimoine du hameau d'Amen, porte d'entrée de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis	2018	85
Fiche action n°12 - Rénover le musée communal des arts et traditions	2020	87
Fiche action n°13 - Restaurer la chapelle de Villeplane en pôle culturel et spirituel de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis	2020	89

**AXE 2 :****Un bien-vivre ensemble mis en valeur à Guillaumes**

La commune de Guillaumes jouit d'une vie sociale fragile mais dynamique grâce à la présence d'un tissu associatif actif, à l'organisation de nombreuses manifestations. Guillaumes souhaite pérenniser cette vivacité et la développer dans une logique de partenariat et de mutualisation entre les acteurs afin notamment de multiplier les opportunités de rencontres entre la population.

	<b>Date d'exécution effective</b>	<b>PAGE</b>
<b>2.1. Pérenniser la "culture de la convivialité" des manifestations</b>		
Fiche action n°14 - Pérenniser le Festival du livre « Montagne, Nature et Traditions » lors de la semaine des Arts et de la Culture	2017	91
<b>2.2. Impulser et valoriser toute nouvelle forme de partenariat pour fédérer le milieu associatif</b>		
Fiche action n°15 - Renforcer la solidarité intergénérationnelle et associative	2017	93
Fiche action n°16 - Offrir une diversité de loisirs	2019	95
<b>2.3. Développer les opportunités de rencontre entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne</b>		
Fiche action n°17 - Organiser la Fête des Voisins	2017	96
Fiche action n°18 - Organiser l'opération « Nettoyons la nature »	2018	97
Fiche action n°19 - Créer une structure d'accueil collectif et intergénérationnel	2020	99
<b>2.4. Impulser, dans le cadre d'une logique partenariale, la sensibilisation de tous aux enjeux du développement durable</b>		
Fiche action n°20 - Encourager le tourisme vert	2020	100
Fiche action n°21 - Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement	2017	101

**AXE 3 :****Un développement du territoire harmonieux et conscient des risques**

Dans le cadre de son développement, la commune de Guillaumes doit veiller à développer l'usage de modes de déplacement plus durables, favoriser l'accessibilité de tous et permettre à chacun de bénéficier d'un logement adapté. Par ailleurs, étant exposée à divers risques et notamment au risque inondation et d'éboulements, la commune doit adapter en conséquence les modes de construction et sensibiliser les habitants et entreprises à ces risques.

	<b>Date d'exécution effective</b>	<b>PAGE</b>
<b>3.1. Favoriser des modes de déplacement plus durables et faciliter l'accessibilité de tous dans la ville</b>		
Fiche action n°22 - Assurer une connexion Bus adaptée	2017	103
Fiche action n°23 - Aménager la rue du Viguiier, la place Vauban et la porte de France	2018	105
Fiche action n°24 - Améliorer la voirie pour une meilleure sécurité en entrée et sortie de village de Guillaumes	2020	107
Fiche action n°25 - Sécuriser la route du hameau de Villetale	2020	109
<b>3.2. Diversifier l'offre de logements afin de répondre aux besoins actuels et futurs des différents types de publics</b>		
Fiche action n°26 - Créer des logements sociaux dans le vieux bourg	2020	111
<b>3.3. Développer une culture du risque des différents acteurs (population, entreprises, aménageurs)</b>		
Fiche action n°27 - Elaborer un plan local d'urbanisme	2018	113
Fiche action n°28 - Mettre à jour le plan communal de sauvegarde et le communiquer aux habitants	2017	115
Fiche action n°29 - Installer un système de vidéo protection dissuasif	2018	118
Fiche action n°30 - Construire une nouvelle caserne de pompiers à Guillaumes pour toute la haute vallée du Var	2020	119

**AXE 4 :****Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

Pour maintenir la qualité de l'environnement de Guillaumes, il est essentiel que la collectivité, les commerçants, les particuliers... s'engagent en faveur d'une préservation des ressources. Il s'agit tant d'améliorer la gestion de l'eau, du tri des déchets que de veiller à limiter les consommations d'énergie et de préserver les espaces naturels. Ces actions doivent s'accompagner d'une sensibilisation et d'une mise en valeur des bénéfices en direction de tous les publics.

	<b>Date d'exécution effective</b>	<b>PAGE</b>
<b>4.1. Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables</b>		
Fiche action n°31 - Mieux connaître la faune et la flore locale pour mieux la préserver	2020	<b>121</b>
Fiche action n°32 - Mettre en œuvre le plan de gestion de la forêt communale	2017	<b>123</b>
Fiche action n°33 - Mettre en œuvre les aménagements hydrauliques du pont Durandy	2019	<b>125</b>
<b>4.2. Encourager les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables locales (autonomie énergétique)</b>		
Fiche action n°34 - Créer trois centrales hydroélectriques	2020	<b>127</b>
Fiche action n°35 - Faire une étude de faisabilité du projet de chaufferie bois pour la salle multimédia et le bâtiment poste	2017	<b>129</b>
Fiche action n°36 - Réduire les périodes d'éclairage	2018	<b>131</b>
<b>4.3. Améliorer le geste de tri et réduire les déchets à la source</b>		
Fiche action n°37 - Sensibiliser les utilisateurs de la salle polyvalente au tri sélectif.	2018	<b>132</b>
Fiche action n°38 - Lutter contre les incivilités à proximité des points d'apport volontaire	2018	<b>133</b>
Fiche action n°39 - Utiliser de la vaisselle nettoyable ou biodégradable lors de manifestations	2018	<b>135</b>
Fiche action n°40 - Réfléchir à l'achat et à la gestion d'un broyeur à végétaux	2018	<b>137</b>
Fiche action n°41 - Fabriquer un poulailler communal	2018	<b>139</b>
<b>4.4. Assurer une gestion durable de la ressource en eau</b>		
Fiche action n°42 - Régulariser les ressources en eau de la commune de Guillaumes	2020	<b>140</b>
Fiche action n°43 - Evacuer les boues sèches de la station d'épuration	2017	<b>142</b>

Fiche action n°44 - Améliorer le traitement des eaux usées sur l'ensemble du territoire	2018	144
Fiche Action n°45 - Rénover le réseau de canaux d'irrigation du village	2020	146
Fiche action n°46 - Installer un récupérateur d'eau de pluie pour arroser les jardins partagés	2018	148

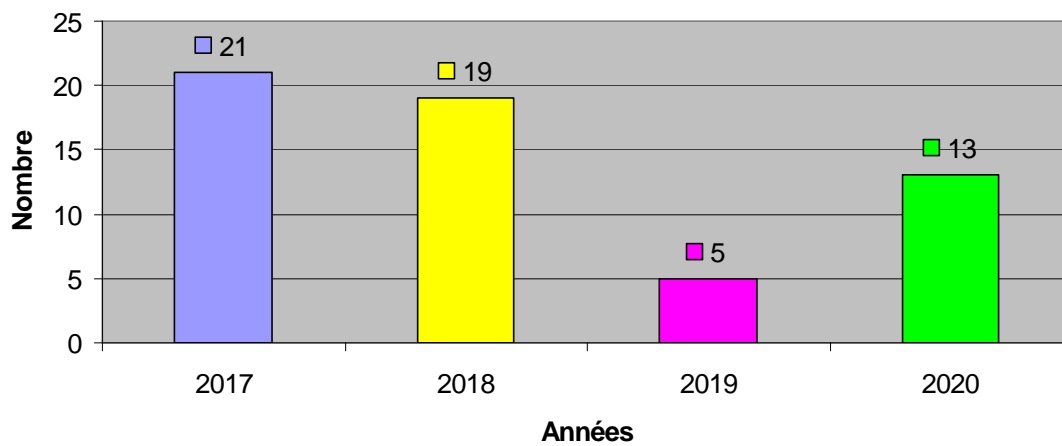
**AXE 5 :****Une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de ses habitants**

Pour permettre l'épanouissement de ses habitants, la commune de Guillaumes souhaite continuer à répondre aux besoins de tous : enfants, jeunes, personnes âgées... Il s'agit également de permettre à chacun de trouver sur le territoire les services dont il a besoin pour se soigner, se divertir, mener ses projets... La ville de Guillaumes a également choisi de porter une réflexion au sujet de l'application du développement durable dans le fonctionnement interne de la mairie : bien-être des agents, formation, consommation responsable des ressources (eau, énergie...), achats, gestion des espaces verts... Elle vise ainsi une gestion raisonnée et optimale de la structure.

	<b>Date d'exécution effective</b>	<b>PAGE</b>
<b>5.1. Être à l'écoute et accompagner les familles</b>		
Fiche action n°47 - Rénover et agrandir l'aire de jeux du village de Guillaumes	2017	<b>149</b>
Fiche action n°48 - Favoriser l'implantation d'un collège à Guillaumes	2020	<b>151</b>
<b>5.2. Développer la diffusion de l'information et la participation des agents</b>		
Fiche action n°49 - Réorganiser l'information municipale écrite	2018	<b>155</b>
Fiche action n°50 - Informer régulièrement les habitants sur l'engagement de la commune dans l'Agenda 21	2017	<b>156</b>
Fiche action n°51 - Trouver les moyens, les mots pour motiver et faire participer les habitants au développement durable	2017	<b>158</b>
Fiche action n°52 - Faire évoluer les agents dans leur travail et dans l'intérêt collectif de la commune	2017	<b>160</b>
<b>5.3. Développer une politique d'achats durables</b>		
Fiche action n°53 - Introduire des critères environnementaux dans les appels d'offres et dans les cahiers des charges communaux	2017	<b>161</b>
Fiche action n°54 - Remplacer des éclairages de Noël	2017	<b>163</b>
Fiche action n°55 - Utiliser des produits d'entretien plus respectueux de l'environnement	2017	<b>164</b>
<b>5.4. Optimiser les différents déplacements induits par le fonctionnement de la collectivité</b>		
Fiche action n°56 - Initier l'accès à la mobilité douce par l'achat de véhicules électriques et la pose de bornes électriques	2019	<b>165</b>

<p><b>5.5. Poursuivre la gestion raisonnée des espaces verts et former les agents à ces pratiques</b></p> <p>Fiche action n°57 - Activer le Plan Zéro Phyto pour la commune avec équipement d'outillage alternatif</p> <p>Fiche Action n°58 - Fleurir l'existant et extension aux hameaux</p>		
	2017	167
	2018	169

### Répartition des actions dans le temps



## Le programme d'actions

	Actions portées par la commune
	Actions portées par un EPCI (Communauté de Communes, Conseil Départemental)
	Actions portées par la commune avec le milieu associatif ou le Centre Social
	Actions portées par une autre structure

<b>ACTION n°1 : Aménager le sentier nature des rives du Var</b>	Date de création :
	Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 1 : Le village de Guillaumes et le Var, supports de dynamisme et d'attractivité**

**Objectif Global 1.1 : Développer une politique touristique cohérente, visible et durable**

### Contribution aux 5 finalités du développement durable

■ Contribution forte

■ contribution modérée

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

### Présentation de l'action

Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	La commune de Guillaumes a sur son territoire la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis. Elle veut permettre aux visiteurs de la commune de s'y rendre à pied depuis le village par un sentier aménagé. Par délibération n°2 du 14 juin 2013, il avait été décidé le lancement de l'aménagement d'un espace ludo-pédagogique sur les rives du Var et commandé une étude pour sa réalisation qui se déroule en plusieurs phases. En 2016, une quatrième phase de ce projet global d'aménagement « le sentier nature des rives du Var » est lancée.
Objectif	Développer, depuis Guillaumes et le Var, une politique touristique cohérente, visible, durable
Moyens	Terrassement, Aménagement de clôtures de protections, passerelles table d'orientations et Signalétique.
Indicateurs de suivi	Fréquentation

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Bureau d'étude ECO
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	Parc National du Mercantour, Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis, entreprises.




  

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	12 500 euros
Coût pour la commune	6 250 euros
Aides et subventions	Parc National du Mercantour 6 250 euros

<b>ACTION n°2 :</b> <b>Valoriser les richesses patrimoniales dans les documents de présentation de la commune</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 1 : Le village de Guillaumes et le Var, supports de dynamisme et d'attractivité**

**Objectif Global 1.1 : Développer une politique touristique cohérente, visible et durable**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Existence d'un office de tourisme avec des demandes régulières de visuels, d'informations ciblées sur les visites possibles, existence d'un patrimoine remarquable à valoriser et à faire connaître au plus grand nombre.
Objectif	Mettre en valeur les atouts de la commune tout en accueillant mieux les touristes et les nouvelles populations
Moyens	Actualisation de la plaquette de présentation de la commune et des alentours
Indicateurs de suivi	Réalisation des documents et nombre d'exemplaires transmis





<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	Printemps 2017
Partenaires et outils	OT de Valberg et Guillaumes, autres communes

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	1 000 euros
Coût pour la commune	1 000 euros
Aides et subventions	

<b>ACTION n°3 :</b> <b>Offrir une connexion internet gratuite et facile d'accès aux visiteurs de Guillaumes</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 1 : Le village de Guillaumes et le Var, supports de dynamisme et d'attractivité**

**Objectif Global 1.2. : Conforter la qualité et la diversité de l'accueil du centre-ville**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 <i>Contribution forte</i>	 <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	La commune de Guillaumes est classée commune touristique et dispose d'un centre de vacances qui accueille des visiteurs tout au long de l'année venant de France et de l'étranger. Avec la prolifération de l'usage des ordinateurs portables, des tablettes et Smartphones, rester connecté notamment au travers du réseau Wifi gratuit se doit d'être simple.
Objectif	Permettre aux touristes, habitants, salariés d'accéder à une connexion internet de façon continue, transparente et homogène. Proposer un accès à internet légal et sécurisé Développer l'accès internet public Faciliter l'information
Moyens	Création sur trois ans d'un abonnement hot spot et Pose de bornes respectant la norme européenne
Indicateurs de suivi	Réalisation de l'action





<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Sictiam
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	Sictiam

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	116 euros la première année puis abonnement de 14.4 euros pour les deux années suivantes
Coût pour la commune	144,80 HT
Aides et subventions	Sictiam pour ses adhérents

<b>ACTION n°4 :</b> <b>Offrir une connexion internet haut débit aux habitants de Guillaumes</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 1 : Le village de Guillaumes et le Var, supports de dynamisme et d'attractivité

Objectif Global 1.2. : Conforter la qualité et la diversité de l'accueil du centre-ville

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
Contexte	Les opérateurs privés n'ayant prévu aucune intervention dans ce domaine, le plan départemental Très Haut Débit a officiellement été lancé le 13 mai 2016 par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Les premiers travaux ont démarré en juin 2016. L'objectif est d'apporter, d'ici 2021 et grâce à la fibre optique, une connexion internet Très Haut Débit dans l'arrière-pays niçois afin de permettre aux habitants de bénéficier de connexion internet rapides, de permettre l'implantation d'entreprises dans le haut pays niçois. Plus de 100 communes sont concernées dont la commune de Guillaumes. <a href="http://www.sictiam.fr/le-sictiam-et-lamenagement-numerique-du-territoire/">http://www.sictiam.fr/le-sictiam-et-lamenagement-numerique-du-territoire/</a>
Objectif	Permettre un accès à internet plus rapide (débit quatre fois plus rapide qu'avec l'ADSL) et stabiliser les transferts d'informations
Moyens	Pose de fibre optique et de sous répartiteurs optique
Indicateurs de suivi	Nombres d'abonnés






<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Sictiam
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2019
Partenaires et outils	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Communauté de Communes Alpes d'Azur, Société Altitude Infrastructure,

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	11 000 000 Euros
Coût pour la commune	Néant
Aides et subventions	Sictiam et Conseil Départemental

<b>ACTION n° 5 :</b> <b>Dynamiser les foires et évènements agro-pastoraux</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 1 : Le village de Guillaumes et le Var, supports de dynamisme et d'attractivité**

**Objectif Global 1.3 : soutenir et valoriser la tradition**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 <i>Contribution forte</i>	 <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>Les foires rurales qui survivent au nord-ouest du département des Alpes-Maritimes sont les vestiges de relations marchandes autrefois circonscrites à ce secteur montagnoux. Guillaumes organise ainsi chaque année 11 foires avec des thématiques différentes afin de valoriser la production locale. La spécialisation des dates et des lieux obéissait à des critères précis. Guillaumes est parmi les derniers bourgs qui connaissent encore des manifestations foraines vivaces. À Guillaumes, il s'agit de la concentration d'éleveurs d'ovins bien que fréquenté aussi de marchands ambulants. La fonction sociale de la foire reste prépondérante.</p> <p>A travers les âges, Guillaumes est donc restée un carrefour incontournable des échanges de la vallée du haut Var.</p> <p>Les foires ont été l'unique moyen d'échanges commerciaux (circulation de marchandises, lieux de contacts et d'informations). Site rural, Guillaumes a donc su conserver sa culture agricole avec l'organisation chaque année, en juin, de la fête de la transhumance et de ses foires thématiques (foire aux tardons, aux allumettes, etc...).</p> <p>La commune se réjouit de perpétuer à travers ses foires commerciales ou aux bestiaux, l'acte social essentiel, quel que soit l'époque et le pays : celui d'acheter et de vendre.</p> <p>Elle souhaite pour l'occasion acquérir du matériel afin de dynamiser l'organisation de ses foires.</p>
Objectif	Dynamiser les manifestations locales en permettant la mise à disposition et le prêt de matériels adaptés

Moyens	Acquérir des matériels (barrières moutons, tables barnums, etc...) Production de documentations, brochures et affiches.
Indicateurs de suivi	Acquisitions des matériels

### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	Courant 2018
Partenaires et outils	Espaces valléens, Siguive (Syndicat d'initiatives pour Guillaumes et le Val d'Entraunes)




### Coût de l'action

Estimation du coût global	30 000 euros
Coût pour la commune	6 000 euros (20 %)
Aides et subventions	Contrat de ruralité Etat CIMA 40% Région 40 %)

<b>ACTION n°6 :</b> <b>Reconstruire le four à pain du hameau de Villeplane</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 1 : Le village de Guillaumes et le Var, supports de dynamisme et d'attractivité**

**Objectif Global 1.3 : soutenir et valoriser la tradition**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>Guillaumes est composé de plusieurs hameaux qui possèdent encore presque tous un four à pain.</p> <p>Il y a cinquante ans, ces fours servaient régulièrement pour faire cuire le pain de chaque famille. Le four appartenait aux habitants du hameau qui le géraient et l'entretenaient. Depuis, on achète son pain tous les jours chez le boulanger et les fours ne fument plus chaque semaine mais les habitants de plusieurs hameaux organisent une journée où ils se retrouvent et font à nouveau fonctionner leur four.</p> <p>C'est bien sûr l'occasion d'une fête où l'on mange bien plus qu'un morceau de pain.</p> <p>Les fours ne sont plus utilisés qu'en de rares occasions festives mais ils restent un élément identitaire des hameaux et des lieux sociaux encore importants pour dynamiser les rencontres entre les habitants.</p> <p>Le Hameau de Villeplane disposait d'un ancien four à pain mais il a été détruit car dangereux. Celui-ci était installé sur une parcelle communale. L'association des habitants du hameau souhaite que le four soit reconstruit pour relancer cette tradition.</p>
Objectif	Reconstruire le four à pain
Moyens	Mise à disposition d'une parcelle communale Construction du four Création d'un règlement pour l'usage du four à pain
Indicateurs de suivi	Réalisation du four




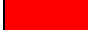
<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Association des habitants de Villeplane
Durée et/ou périodicité	2018
Date de l'exécution effective	A définir en fonction des financements
Partenaires et outils	Association des habitants de Villeplane

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	Région PACA

<b>ACTION n°7 :</b> <b>Rénover la toiture de l'église de Bouchanières</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 1 : Le village de Guillaumes et le Var, supports de dynamisme et d'attractivité**

**Objectif Global 1.4 : Préserver les richesses du bâti de Guillaumes (centre médiéval et hameaux)**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 <i>Contribution forte</i>	 <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	La toiture de l'église de Bouchanières présentait des fuites qui ont été provisoirement réparées
Objectif	Il est indispensable de prévoir la réfection totale de la toiture.
Moyens	Intervention d'une entreprise spécialisée
Indicateurs de suivi	Réalisation des travaux





<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	Entreprises de travaux publics

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	44 000 Euros HT
Coût pour la commune	8 800 Euros
Aides et subventions	Conseil régional Paca : 20 % soit 8 800 euros Réserve parlementaire Sassone : 34,9 % soit 15 000 euros Conseil départemental : 20 % soit 11 400 euros

<b>ACTION n°8 :</b> <b>Conforter le donjon du Château de la Reine Jeanne</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 1 : Le village du Guillaumes et le Var, supports de dynamisme et d'attractivité**

**Objectif Global 1.4 : préserver les richesses du bâti de Guillaumes (centre médiéval et hameaux)**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Le château de la Reine Jeanne se dégrade. Depuis 2004, une étude générale et des travaux par tranches ont été initiés en vue de la restauration et de la mise en valeur du château et de ses abords, comprenant un volet archéologique. Un projet général de restauration et de mise en valeur du château a été réalisé, des travaux sont à exécuter. Des subventions de la Région PACA, du département des Alpes-Maritimes et de la DREAL ont été accordées. Sous réserve de l'accord des Bâtiments de France, sollicités par courrier en octobre 2016, les travaux seront exécutés en 2017.
Objectif	Sauvegarder le patrimoine historique que constitue le château de Guillaumes
Moyens	Etude Tanzi Travaux
Indicateurs de suivi	Réalisation des travaux







<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2018
Partenaires et outils	Bâtiment de France, DREAL

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	81.620 euros HT
Coût pour la commune	16 324 euros
Aides et subventions	Conseil Régionale PACA : 16.324 euros, Conseil Départemental : 12.243 pour un montant subventionnable de 40.810 € (30 %) pour des travaux de 81.620 € DREAL, PACA : 36 729 euros

<b>ACTION n°9 :</b> <b>Rénover la salle multimédia</b>	Date de création :
	Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 1 : Le village du Guillaumes et le Var, supports de dynamisme et d'attractivité**

**Objectif Global 1.4 : préserver les richesses du bâti de Guillaumes (centre médiéval et hameaux)**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>La salle multimédia de la commune de Guillaumes, construite en 1955, est un bâtiment très utilisé par la commune et le milieu associatif local pour l'organisation de réunions, de manifestations ou de représentations artistiques.</p> <p>L'usage de ce bâtiment dépasse largement les limites de la commune et permet d'accueillir les manifestations les plus importantes de la vallée.</p> <p>Au regard des années, cette salle nécessite une rénovation et la commune a fait effectuer un APS comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réfection des façades</li> </ul> <p>Ce bâtiment est emblématique du territoire et de la haute vallée du Var. Compte-tenu de l'emplacement du bâtiment, la commune souhaite en faire un signal à l'entrée du village rappelant que Guillaumes a été une ville historiquement importante, chef-lieu de canton jusqu'aux dernières élections départementales.</p> <p>C'est pourquoi, outre l'aspect soigné des façades, l'opération comprendra une ornementation constituée par les neuf blasons des communes de l'ancien canton complétés par le blason du Syndicat Intercommunal de Valberg.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accessibilité des PMR, personnes à mobilité réduite</li> </ul> <p>La commune a confié au bureau APAVE le diagnostic de la mise en accessibilité de cette salle. Il faut noter qu'il n'existe à ce jour aucun aménagement spécifique, la salle n'étant accessible que par une volée d'escaliers sur la façade Est. La sortie de secours est située sur la façade Ouest.</p>

	<p>S'agissant du lieu où se déroule la plupart des manifestations, l'accessibilité est essentielle pour la vie sociale des habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolation</li> </ul> <p>Le bâtiment a fait l'objet d'un diagnostic Energétique. Il apparaît que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Aucune paroi extérieure n'est isolée thermiquement</li> <li>o Les façades sont dans un état jugé médiocre</li> <li>o La toiture n'est pas isolée thermiquement de manière efficace.</li> </ul> <p>Des travaux doivent être engagés et la commune a eu confirmation de l'attribution de subventions relatives au FSILP et de la région.</p>
Objectif	Réduction de la facture énergétique. Amélioration du confort des usagers
Moyens	Respect des normes HQE, BBC et NF X 50-783
Indicateurs de suivi	Contrôle des dépenses d'énergie. Satisfaction des usagers et des personnels.

### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2017/2018
Partenaires et outils	Architecte, entreprises de travaux, bureaux d'étude





### Coût de l'action

Estimation du coût global	369 001.50 euros HT soit 442 801.80 euros TTC
Coût pour la commune	73.800.30 euros HT soit 20 %
Aides et subventions	Etat (Fond de Soutien à l'Investissement Public Local) : 50 % soit 184.500,75 euros HT Région : 30 % soit 110.700.45 euros HT

<b>ACTION N° 10 : Sauvegarder le patrimoine ciblé (Château de la Reine Jeanne...)</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 1 : Le village de Guillaumes et le Var, supports de dynamisme et d'attractivité**

**Objectif Global 1.4 : Préserver les richesses du bâti de Guillaumes (centre médiéval et hameaux)**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>Les vestiges du château de la Reine Jeanne se dégradent. Depuis 2004, une étude générale et des travaux par tranches ont été initiés en vue de la restauration et de la mise en valeur du château et de ses abords, comprenant un volet archéologique.</p> <p>Cette étude générale, effectuée par un architecte du patrimoine, a permis d'établir une synthèse de la documentation historique existante, de dresser un état des lieux ainsi qu'une analyse des principales « pathologies observées ». Ceci a débouché sur un projet général de restauration et de mise en valeur du château ainsi que de la colline qui le relie au village, projet accompagné par ailleurs d'une première évaluation.</p> <p>Des travaux sont à exécuter et des demandes de subventions ont été faites. Sous réserve de l'attribution de la subvention de la DREAL, les travaux seront exécutés en 2018.</p> <p>Il demeure qu'il n'existe pour l'heure pas de valorisation de ce patrimoine historique.</p> <p>Un projet de réalité augmentée valorisant la période Vauban est à l'étude et fait l'objet d'une demande de financement en 2017 pour une réalisation 2018.</p>
Objectif	Sauvegarder le patrimoine historique que constitue le château de Guillaumes
Moyens	Réflexion sur la valorisation du terrain communal existant sur le site et sur le devenir touristique de la colline du château : organisation d'une réunion publique avec les habitants de Guillaumes et

	l'association les amis du Château de Guillaumes. Valorisation du site avec la création de parcours culturels.
Indicateurs de suivi	Nombre de visites (comptabilisation ?)

### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes, Associations « les amis du château de la reine Jeanne »
Durée et/ou périodicité	Deux ans
Date de l'exécution effective	2018-2019
Partenaires et outils	GAL, Les Amis du château de Guillaumes






### Coût de l'action

Estimation du coût global	36 660 euros HT
Coût pour la commune	3 660 euros HT
Aides et subventions	Groupement d'actions Locale, département des Alpes-Maritimes, Europe

<b>ACTION n°11 :</b> <b>Valoriser le patrimoine du hameau d'Amen, porte d'entrée de la Réserve Nationale Régionale des Gorges de Daluis</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 1 : Le village de Guillaumes et le Var, supports de dynamisme et d'attractivité**

**Objectif Global 1.4 : Préserver les richesses du bâti de Guillaumes (centre médiéval et hameaux)**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 <i>Contribution forte</i>	 <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Une des portes d'entrée de la Réserve, en sa limite nord, est le hameau d'Amen. Ce hameau, qui aujourd'hui n'est plus habité à l'année, arbore toujours les vestiges d'une population vivant du travail de la terre et pendant un temps, de l'exploitation minière. Un projet de réhabilitation du petit patrimoine culturel a été proposé et une demande de subventions transmise
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La rénovation de l'abri autour du four à pain</li> <li>• La sécurisation de la cour proche de la chapelle.</li> <li>• L'installation d'une table d'orientation</li> <li>• L'installation d'une aire de pique-nique</li> <li>• L'aménagement d'une passerelle en bois pour sécuriser le chemin</li> <li>• La restauration de la fontaine du hameau.</li> </ul>
Moyens	Assistance de la Réserve Régionale Naturelle des Gorges de Daluis (CCAA)
Indicateurs de suivi	Réalisation, passage et fréquentation du site

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	A définir en fonction des financements 2019

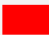




Partenaires et outils	Réserve Régionale Naturelle des Gorges de Daluis, association des Trois Hameaux.
-----------------------	--

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	46 091, 05 Euros HT
Coût pour la commune	20 %
Aides et subventions	Sollicitations du concours financier du dispositif FEADER, ainsi que celui du Conseil Régional.

<b>ACTION n°12 : Rénover le musée communal des arts et traditions</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 1 : Le village du Guillaumes et le Var, supports de dynamisme et d'attractivité**

**Objectif Global 1.4 : Préserver les richesses du bâti de Guillaumes (centre médiéval et hameaux)**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Implanté dans une ancienne menuiserie et placé au cœur de l'ancien ghetto juif, le musée des arts et traditions, dont les façades ont été restaurées avec des techniques traditionnelles (travail à la chaux), ouvre ses portes aux visiteurs de la commune. Élément identitaire voulu par la population, le musée a pu voir le jour et est la mémoire de nos aïeux, témoignant de la vie sociale et artisanale intense dans cette vallée qui vivait le plus souvent en autarcie. Le musée nécessite une rénovation de sa toiture.
Objectif	Réduction de la facture énergétique. Amélioration du confort des usagers.
Moyens	Respect des normes RT 2015 et BBC.
Indicateurs de suivi	Contrôle des dépenses d'énergie. Satisfaction des usagers et des personnels.






<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	Architecte, entreprises de travaux, bureaux d'étude

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	49.785,49 euros
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	Région PACA, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

<b>ACTION N°13 :</b> <b>Restaurer la chapelle de Villeplane en pôle culturel et spirituel de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 1 : Le village de Guillaumes et le Var, supports de dynamisme et d'attractivité**

**Objectif Global 1.4 : Préserver les richesses du bâti de Guillaumes (centre médiéval et hameaux)**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 <i>Contribution forte</i>	 <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>Villeplane, hameau accroché aux pentes de lavande et de thym du mont Saint Honorat, surplombe la Réserve Naturelle Régionale des gorges de Daluis.</p> <p>Ce hameau est engagé et est très visité. Depuis ce site remarquable préservé sont organisés des randonnées accompagnées avec portage de l'intendance par des ânes.</p> <p>Ces randonnées permettent de partir sur des circuits offrant la possibilité de découvrir différemment la Réserve Régionale Naturelle des gorges de Daluis, le Parc National du Mercantour ou bien les village et hameaux authentiques de l'arrière-pays niçois.</p> <p>Les visiteurs qui viennent sont invités à compenser l'impact de leur trajet à Villeplane en finançant un programme biogaz au Népal qui réduit l'impact de CO2.</p> <p>Son écogite, construit en basse consommation et utilisant principalement les énergies renouvelables, ou les yourtes permettent aussi d'accueillir sur le lieu des visiteurs de l'Europe entière.</p> <p>La chapelle de Villeplane n'accueille plus autant de cérémonies religieuses et nécessite une rénovation de sa nef. Ces bâtiments ont été les espaces d'expression et de représentation des œuvres et des artistes au cours de toute l'histoire de la culture occidentale.</p> <p>Guillaumes l'envisage comme lieu d'exposition de l'art contemporain.</p>

Objectif	Entretien des bâtiments communaux. Aider au financement des travaux de restauration. Il s'agira notamment de refaire l'ensemble des peintures intérieures par des artistes contemporains. Ouverture de l'Eglise aux manifestations (expositions, concerts, journée du patrimoine...) dans le cadre de la réglementation en vigueur
Moyens	Mécénat populaire
Indicateurs de suivi	Date de réfection des travaux

### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	Artistes contemporains, Réserve Naturelle Régionale des gorges de Daluis, Communauté de Communes Alpes d'Azur.





### Coût de l'action

Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	DRAC, Conseil Départemental, Mécénat populaire Subvention parlementaire.

<b>ACTION n°14 : Pérenniser le Festival du livre « Montagne, Nature et Traditions » lors de la semaine des Arts et de la Culture</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 2 : Un bien-vivre ensemble mis en valeur à Guillaumes**

**Objectif Global 2.1 : Pérenniser la culture de « convivialité »**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	La commune organise le festival du livre « Montagne, Nature et Traditions » depuis plusieurs années. En 2017, elle organisera la 22 <sup>ème</sup> édition. L'organisation accueille une cinquantaine d'exposants en tant qu'auteurs ou éditeurs.
Objectif	Développer la culture et l'animation dans la vallée et proposer une manifestation aux touristes
Moyens	Invitation d'écrivains, concours d'écriture, ateliers d'écriture, exposition de documents, conférences, le coin des enfants, dictée du certificat d'études
Indicateurs de suivi	Evolution du nombre d'exposants, comptage du nombre de visiteurs, écho dans les médias.





<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	5 jours
Date de l'exécution effective	Juillet 2017
Partenaires et outils	Siguive (Syndicat d'Initiative pour Guillaumes et le Val d'Entraunes), Parc National du Mercantour, Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis, Office du tourisme personnel communal, association culturelle,

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	2 000 euros
Coût pour la commune	2 000 euros
Aides et subventions	

<b>ACTION n°15 :</b> <b>Renforcer la solidarité intergénérationnelle et associative</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 2 : Un bien-vivre ensemble mis en valeur à Guillaumes

Objectif Global 2.2. : Impulser et valoriser toute nouvelle forme de partenariat pour fédérer le milieu associatif

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes, CCAS et associations
Contexte	Le vieillissement de la population et le passage de 3 à 4 générations qui se côtoient génèrent de nouveaux besoins de services sur la commune, et obligent à repenser la cohésion sociale en faisant de la solidarité entre les âges un nouvel enjeu. Aujourd'hui, les échanges entre les générations sont plus que nécessaires et le virtuel a pris une place importante. Les associations se développent et participe à la vie de la commune en touchant souvent les mêmes publics
Objectif	Permettre aux habitants de Guillaumes et de ses hameaux, quel que soit leur âge, de prendre toute leur place dans notre commune. Mener des actions pour lutter contre l'isolement et la solitude, favoriser les rencontres intergénérationnelles et l'accès de tous à la culture et aux loisirs.
Moyens	Favoriser les actions concrètes dans le domaine de l'intergénérationnel en regroupant et mutualisant l'organisation entre les différentes structures existantes et les citoyens bénévoles à travers les différents thèmes suivants : - Mettre en œuvre des services intergénérationnels (à travers la mise en œuvre d'une charte intergénérationnelle communale) - Dynamiser le lieu à vivre « ensemble » (exemple : Epi et médiathèque) - Partager savoirs, savoir-faire et la mémoire du passé (exemple : des écoliers recueillent la mémoire et souvenirs des aînés) - Culture et loisirs partagés intergénérationnels (exemple : actions

	santé menées par l'Epi et Fora) - Voisiner et s'entraider (exemple : binômes de jeunes visitent les personnes âgées, ...)
Indicateurs de suivi	Faire un suivi avec les associations pour voir la réussite ou non des échanges et ce qui pourrait être amélioré

### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes et associations
Durée et/ou périodicité	Une fois les échanges créés, cela peut être toutes les semaines pour des actions de voisinages ainsi que pour les échanges dans un lieu (Epi et médiathèque)
Date de l'exécution effective	Courant 2017
Partenaires et outils	Centre social l'Epi, Association Culturelle, comité des fêtes Guillaumoises, AASLG, FORA, les Amis du château de Guillaumes, Réseau InterGénération de la Région PACA.





### Coût de l'action

Estimation du coût global	A chiffrer
Coût pour la commune	A chiffrer
Aides et subventions	CAF

<b>ACTION n° 16 :</b> <b>Offrir une diversité de loisirs</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 2 : Un bien-vivre ensemble mis en valeur à Guillaumes**

**Objectif Global 2.2. : Impulser et valoriser toute nouvelle forme de partenariat pour fédérer le milieu associatif**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Profiter de tous les espaces pour développer une diversité d'activités
Objectif	Aménagement de sentiers de promenades, d'une aire de jeux, de haltes dédiées à la pêche, d'aires de pique-nique, de sport santé détente.
Moyens	Pré-étude et projet
Indicateurs de suivi	




<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	2017-2019
Date de l'exécution effective	2019
Partenaires et outils	Etat, Conseil départemental, et CRT

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	Etat, Conseil départemental, les associations locales, Fondation de France

<b>ACTION n°17 : Organiser la Fête des Voisins</b>	Date de création :
	Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 2 : Un bien-vivre ensemble mis en valeur à Guillaumes

Objectif Global 2.3. : Développer les opportunités de rencontre entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes + EPI
Contexte	Les habitants du village ne se connaissent pas toujours (nouveaux arrivants, absences liées au travail...)
Objectif	Permettre à des voisins de se rencontrer de façon conviviale, afin de rompre l'isolement qui, gagne de plus en plus les villages. Créer un sentiment d'appartenance au village et hameaux.
Moyens	Création d'une association « Fête des Voisins ». Mise en place de « Fête des Voisins » saisonnières et reportage avec photos dans la tribune de Guillaumes
Indicateurs de suivi	Réalisation de deux fêtes par ans (juin et décembre)






Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes, Centre Social l'épi, comité des fêtes Guillaumoises
Durée et/ou périodicité	Annuelle dès 2017
Date de l'exécution effective	Juin et décembre
Partenaires et outils	Centre social l'épi, comité des fêtes Guillaumoises

Coût de l'action	
Estimation du coût global	1 000 euros
Coût pour la commune	1 000 euros
Aides et subventions	

<b>ACTION n°18 :</b> <b>Opération « Nettoyons la nature »</b>	Date de création :
	Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources**

**Objectif Global 2.3 : Développer les opportunités de rencontre entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	La commune de Guillaumes dispose de sites naturels remarquables. Les visiteurs de notre commune ne sont pas toujours écoresponsables et le fleuve Var, qui prend sa source dans la vallée, charrie aussi différents déchets.
Objectif	Les objectifs sont, au travers de manifestations programmées plusieurs fois dans la saison, de ramasser les déchets éparpillés dans la nature, de réfléchir à nos comportements, à l'impact de nos déchets sur la nature, de faire un geste concret pour la protection de son environnement. Ces opérations permettent de rassembler la population d'un village, jeunes et moins jeunes, autour de journées de nettoyage de la nature.
Moyens	Informations et fourniture des sacs de récupération des déchets Organisation d'une soirée repas pour les participants
Indicateurs de suivi	Participations des habitants Bilan retour sur la quantité et la nature des déchets récoltés (pesée) à chaque récolte. Communication sur le temps de dégradations des différents déchets trouvables dans la nature

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes – Communauté de Communes Alpes d'Azur
Durée et/ou périodicité	Pluriannuel




Date de l'exécution effective	2017-2020
Partenaires et outils	Communauté de Communes Alpes d'Azur, Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis, Parc national du Mercantour, école de Guillaumes, les Amis du château, associations locales dont le Centre Social l'Epi et Happy Culture.

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	A estimer
Coût pour la commune	A estimer
Aides et subventions	Les magasins Leclerc soutiennent durant la période de Septembre les actions scolaires <a href="http://www.mouvement.leclerc/nettoyons-la-nature/pedagogie">http://www.mouvement.leclerc/nettoyons-la-nature/pedagogie</a>

<b>ACTION n°19 :</b> <b>Créer une structure d'accueil collectif et intergénérationnel</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 2 : Un bien-vivre ensemble mis en valeur à Guillaumes

Objectif Global 2.3. : Développer les opportunités de rencontre entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes et Centre Social l'épi
Contexte	Manque de structures d'accueil pour les jeunes enfants, le centre de loisirs. Diversification des modes d'accueil.
Objectif	Créer des structures d'accueil type Maison d'assistante maternelle
Moyens	Pour la mairie : acquisition et mise à disposition d'un terrain afin de permettre la construction de locaux adaptés sous la base d'une convention à définir. Pour l'Epi : étude de faisabilité et recherche de financements avec les différents interlocuteurs : médecins PMI, CAF.
Indicateurs de suivi	Réalisation de ce nouveau centre





<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes et Centre Social l'épi (UFCV)
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	A définir en fonction des subventions et des délais liés aux acquisitions (2020)
Partenaires et outils	Centre social l'épi, CAF

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	750 000 Euros
Coût pour la commune	Mise à disposition du terrain Cambier
Aides et subventions	Communauté de Communes Alpes d'Azur, GAL, CAF et fondations

<b>ACTION n° 20 :</b> <b>Encourager le tourisme vert</b>	Date de création :
	Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 2 : Un bien-vivre ensemble mis en valeur à Guillaumes

Objectif Global 2.4 : Impulser, dans le cadre d'une logique partenariale, la sensibilisation de tous aux enjeux du développement durable

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Notre région de montagne est très touristique et est fréquentée surtout l'hiver et l'été. La saison estivale s'étale d'avril à octobre et la saison hivernale de décembre à mars. La commune dispose de structures d'accueils privées permettant un hébergement sur sites différents de grosses structures hôtelières.
Objectif	Encourager une forme de tourisme doux : chambre d'hôtes, gîtes, table d'hôtes...
Moyens	Aide aux formalités, mise à disposition d'informations, publicité et promotion, informations sur les labellisations et référencements existants
Indicateurs de suivi	Bilan quantitatif





Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	3 ans
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	Offices du tourisme de Guillaumes et Valberg

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A estimer
Coût pour la commune	A estimer
Aides et subventions	

<b>ACTION n°21 :</b> <b>Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement (diagnostic planète, diagnostic biodiversité, agriculture raisonnée)</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 2 : Un bien-vivre ensemble mis en valeur à Guillaumes**

**Objectif Global 2.4 : Impulser, dans le cadre d'une logique partenariale, la sensibilisation de tous aux enjeux du développement durable**

Contribution aux 5 finalités du développement durable		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	La commune de Guillaumes est située en territoire rural. L'agriculture fait partie de l'activité essentielle de l'histoire de ce village. Les modes de productions évoluent et les produits aussi. La commune souhaite informer les agriculteurs des évolutions des modes de productions et des innovations technologiques respectueuses de l'environnement.
Objectif	Sensibiliser aux bonnes pratiques connues et préserver la faune locale
Moyens	Diffusion d'informations du PNR, de l'ADEME dans la tribune de Guillaumes
Indicateurs de suivi	Nombre de parutions

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Trois ans
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	Chambre d'agriculture, Région PACA

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	Néant
Coût pour la commune	Inclus
Aides et subventions	

<b>ACTION n°22 :</b> <b>Assurer une connexion Bus adaptée</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 3 : Un développement du territoire harmonieux et conscient des risques

Objectif Global 3.1. : Favoriser des modes de déplacement plus durables et faciliter l'accessibilité de tous dans la ville

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	<span style="color: red;">■</span> Contribution forte	<span style="color: green;">■</span> contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>La question des conditions de déplacements via le réseau des transports en commun est au cœur des préoccupations des habitants de Guillaumes et de la haute vallée du Var du département des Alpes-Maritimes.</p> <p>Or, force est de constater que pour ce secteur géographique, les conditions de déplacements ne sont pas satisfaisantes.</p> <p>S'agissant du réseau des transports en commun, les usagers résidents souhaitant se rendre dans la haute vallée du Var pâtissent et ce, depuis plusieurs années, des problématiques d'accès au bus lorsque qu'ils doivent dépasser Puget-Théniers.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre une garantie de transport pour les résidents et personnes désirant se rendre dans les communes de la haute vallée du Var.</li> <li>• Permettre aux personnes désirant venir en transport et notamment passer le week-end complet dans une des communes de la haute vallée du Var de pouvoir venir sans interruption de trajet.</li> <li>• Imposer des matériels roulant adaptés aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite ainsi qu'au transport des objets dans les soutes</li> <li>• Aménager les arrêts pour garantir la sécurité des usagers et personnel roulant</li> </ul>
Moyens	Intervention par le biais d'une motion prise au conseil de décembre 2016
Indicateurs de suivi	Transmission et réponse Prise en compte des améliorations à envisager

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	Direction des transports et des déplacements du Conseil Départemental

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	Néant
Coût pour la commune	Néant
Aides et subventions	

<b>ACTION n°23 : Aménager la rue du Viguiet, la place Vauban et la porte de France</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 3 : Un développement du territoire harmonieux et conscient des risques

Objectif Global 3.1. : Favoriser des modes de déplacement plus durables et faciliter l'accessibilité de tous dans la ville

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
<span style="color: red;">■</span> <i>Contribution forte</i> <span style="color: green;">■</span> <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>Des réunions de concertations ont été organisées en 2016 pour évoquer les travaux d'aménagement de la place Vauban et de la rue du Viguiet dans le but de mettre en œuvre un projet partagé d'aménagement du centre bourg historique, répondant aux attentes des résidents et au besoin d'accueil d'un site touristique attrayant. Le conseil municipal a organisé ainsi trois réunions afin de rencontrer les habitants pour recenser les besoins et idées nécessaires à un aménagement pratique, fonctionnel et esthétique.</p> <p>En 2016, il a été validé la mise en œuvre la « phase 1 » relative aux travaux de la rue du Viguiet. Les aménagements prévoyant de refaire et de sécuriser les marches de cette voie du vieux village et de créer un réseau de récupération des eaux pluviales ont donc été exécutés fin 2016. Ils prévoyaient que l'ensemble des gouttières y soient raccordées, ainsi que la pose de gaines visant à accueillir d'éventuels réseaux (fibres optiques). A l'occasion des travaux, le remplacement de piquages anciens sur la conduite de distribution d'eau a été effectué.</p> <p>A l'issue de la consultation, où la majorité s'est exprimée, il a été décidé de mettre en place une expérimentation afin d'interdire le stationnement sur la place Vauban en juillet et août 2016.</p> <p>La « phase 2 » est maintenant à réaliser au niveau de la porte de France et de la place Vauban.</p> <p>Le projet prévoyait aussi des travaux au niveau de la porte de France et de la Place Vauban.</p>

Objectif	Réduire la problématique de stationnement Préserver la logique d'accès pour les aspects de sécurité Prévoir un aménagement fonctionnel et agréable Redonner un cachet ancien à ce vieux bourg centre.
Moyens	Porte de France : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réfection des murs à la chaux avec réalisation d'une fresque rappelant le passé de cette porte</li> <li>• la réfection des bois et des maçonneries du plafond</li> <li>• l'encastrement des câbles électriques dans les murs</li> <li>• le pavage du sol</li> </ul> Place Vauban : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la reconstitution de la tête de puits suivant les photos d'époque</li> <li>• la mise en place de potelets, chaînes, barrières pour piétonisation de l'ensemble.</li> </ul> Suite à la réunion de proximité et à l'expérience estivale, il a été décidé d'étendre l'interdiction de stationnement et donc de rendre la place Vauban piétonne du 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre en 2017.
Indicateurs de suivi	Satisfaction des habitants Respect de l'interdiction de stationnement Effectivité de l'action Fréquentation de la place

### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Trois ans
Date de l'exécution effective	Eté 2016-2018
Partenaires et outils	Bureau d'études

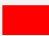



### Coût de l'action

Estimation du coût global	159 663,20 euros HT
Coût pour la commune	31 932,60 euros (20 %)
Aides et subventions	ETAT (DETR) : 50 % soit 78 81,60 euros Conseil Régional : 10 % soit 15 966,32 euros Conseil départemental : 20 % soit 31 932,64 euros

<b>ACTION n°24 :</b> <b>Améliorer la voirie pour une meilleure sécurité en entrée et sortie de Village de Guillaumes</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Un développement du territoire harmonieux et conscient des risques**

**Objectif Global 3.1. : Favoriser des modes de déplacement plus durables et faciliter l'accessibilité de tous dans la ville**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>La commune de Guillaumes est traversée par la route Départementale D2202. C'est l'accès qui permet de rejoindre les villages de la haute vallée du Var et passant par les cols de la Cayolle et des champs, de rejoindre Barcelonnette, Colmars-les-Alpes et Allos. Cette voie est très fréquentée notamment en période estivale par les motards et camping-caristes.</p> <p>En arrivant des gorges de Daluis, cette voie est sécurisée au niveau de la digue des plans mais en raison de sa proximité avec le Var et du relief, le cheminement piéton y est dangereux.</p> <p>De plus, des riverains se sont plaints de la vitesse excessive des véhicules.</p> <p>Une étude est en cours en lien avec la SDA Cians Var (Subdivision Départementale d'Aménagement) afin d'envisager des solutions d'aménagements visant à l'amélioration de la sécurité de la voirie.</p>
Objectif	<p>Sécuriser les piétons et réduire la vitesse des automobilistes.</p> <p>Marquer les entrées dans la commune.</p>
Moyens	<p>Mise en place d'un trottoir sur le côté gauche en arrivant sur Guillaumes de la voie (trottoirs accessibles aux PMR)</p> <p>Installations de panneaux radars</p>
Indicateurs de suivi	Satisfaction des riverains sur la vitesse, le passage des véhicules, la nuisance sonore possible et surtout la sécurisation des enfants

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
Durée et/ou périodicité	A définir durée des travaux
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	Service du conseil départemental dont la SDA Cians Var (CD 06), entreprises

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	200 000 euros
Coût pour la commune	A estimer
Aides et subventions	CD 06

<b>ACTION N°25 :</b> <b>Sécuriser la route du hameau de Villetale</b>	Date de création :
	Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 3 : Un développement du territoire harmonieux et conscient des risques

Objectif Global 3.1. : Favoriser des modes de déplacement plus durables et faciliter l'accessibilité de tous dans la ville

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
<span style="color: red;">■</span> <i>Contribution forte</i> <span style="color: green;">■</span> <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Le hameau de Villetale est desservi par une route non carrossable. De nombreux éboulements, chaque année, dégradent la voirie et peuvent amener à bloquer les accès à ce hameau. Ce hameau a des gîtes ruraux privés qui sont loués durant l'année. Les agents de la commune y montent aussi régulièrement pour vérifier la distribution de l'eau potable.
Objectif	Sécuriser et protéger les accès
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une signalétique indiquant le risque de chutes de pierre ou de présence de pierres tombées sur la route</li> <li>• Mise en place de gabions pour protéger la voirie</li> <li>• Curage des barrières pare-pierre déjà installées</li> <li>• Solution de travaux de reprise de la voirie pour améliorer la surface roulante et l'évacuation des eaux.</li> <li>• Envisager une solution de stabilisation antiérosive en traitant les zones à risque surplombant de la voirie.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	Satisfaction des riverains, passage des véhicules

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Pluriannuelle par tranche
Date de l'exécution effective	2018- 2019 -2020
Partenaires et outils	Entreprises

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	A estimer
Coût pour la commune	A estimer
Aides et subventions	Amendes de police du CD 06, Budget Voirie Communale dans la cadre du groupement de commandes Communauté de Communes Alpes d'Azur

<b>ACTION n°26 :</b> <b>Créer des logements sociaux dans le vieux bourg</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 3 : Un développement du territoire harmonieux et conscient des risques

Objectif Global 3.2 : Diversifier l'offre de logements afin de répondre aux besoins actuels et futurs des différents types de publics

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
<span style="color: red;">■</span> Contribution forte <span style="color: green;">■</span> contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>Par délibération n°10 du 15 février 2014, le conseil municipal a décidé l'acquisition sur la parcelle cadastré AB n°367 des lots 1 et 2, situés Rue du Viguier à Guillaumes, destinée à la réalisation de logements locatifs communaux.</p> <p>Les logements sociaux situés au quartier des Plans sont tous attribués en 2016. La commune a fait exécuter en 2016 les relevés de géomètre et les plans pour proposer à un bailleur social de faire une étude et des propositions d'aménagements.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer de nouveaux logements sur la commune,</li> <li>• Participer à la mise en œuvre du droit au logement pour les personnes aux ressources modestes et les personnes défavorisées</li> <li>• Favoriser la mixité sociale au sein du vieux bourg</li> </ul>
Moyens	Partenariat avec Bailleur Social Achat d'un appartement actuellement libre Travaux de réhabilitations des locaux
Indicateurs de suivi	Mise en œuvre effective de l'action

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	6 ans
Date de l'exécution effective	A définir

Partenaires et outils	SOLIHA
-----------------------	--------

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	A estimer
Coût pour la commune	A estimer
Aides et subventions	

<b>ACTION n°27 : Elaborer un Plan Local d'Urbanisme</b>	Date de création : Février 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 3 : Un développement du territoire harmonieux et conscient des risques

Objectif Global 3.3. : Développer une culture du risque des différents acteurs (population, entreprises, aménageurs)

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	<span style="color: red;">■</span> <i>Contribution forte</i>	<span style="color: green;">■</span> <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>La carte communale de la commune de Guillaumes a été élaborée en 2006, puis soumise à enquête publique du 4 aout au 5 septembre 2006 et n'a pas été approuvée malgré l'avis favorable de l'Etat sous réserve de modification de certains périmètres constructibles de la Communauté de Communes (Pessigaud, les Hivernasses, Bouchanières...) dans le respect des dispositions du PPRI du fleuve Var (approuvé en 2011).</p> <p>Le 18 Février 2017, par délibération du conseil municipal, il a été décidé de lancer la procédure de création d'un Plan Local d'urbanisme.</p> <p>Un porter à connaissance du préfet (DDTM) a été adressé à la commune le 24 février 2016.</p> <p>Par délibération du 25 février 2016, le Département des Alpes-Maritimes a décidé de mettre en place une AMO auprès de la commune de Guillaumes afin d'assurer l'accompagnement de la procédure d'élaboration de document d'urbanisme et de proposer un cahier des charges à soumettre aux bureaux d'études spécialisés. En lien avec les services du Conseil Départemental, l'élaboration du document d'urbanisme a été confiée à un bureau d'étude qui réalisera un document synthétique. Une fois le document finalisé et validé, il sera "arrêté" par la collectivité puis soumis à enquête publique préalablement à son approbation.</p>
Objectif	<p>Fixer les modalités d'application des règles générales du règlement national d'urbanisme.</p> <p>Dans les territoires couverts par le Plan Local d'Urbanisme, les</p>

	<p>autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement du règlement national d'urbanisme et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.</p> <p>Les documents graphiques sont opposables aux tiers.</p>
Moyens	<p>L'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme est l'occasion de faire un état initial de l'environnement écologique, social et économique ainsi que des spécificités propres au pays de Guillaumes et l'intérêt est donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir à l'urbanisation des terrains hors zones déjà urbanisées ;</li> <li>• Localiser les zones constructibles afin d'éviter le mitage des habitations ;</li> <li>• Maîtriser l'extension spatiale de la commune ;</li> <li>• Maîtriser la croissance démographique ;</li> <li>• Disposer d'un diagnostic actualisé de la commune (situation socio-économique, patrimoine naturel et bâti, risques, etc) ;</li> <li>• Délivrer les permis de construire en leur nom ;</li> <li>• Exercer un droit de préemption urbain.</li> </ul> <p>Le Plan local d'urbanisme se composera donc des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport de présentation</li> <li>- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)</li> <li>- Les orientations d'aménagement et de programmation</li> <li>- Le zonage et les documents graphiques du règlement</li> <li>- Le règlement</li> <li>- Les annexes</li> </ul>
Indicateurs de suivi	

### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2018
Partenaires et outils	Conseil départemental des Alpes-Maritimes, TINEETUDE Ingénierie pour Évaluation Environnementale - Incidences au titre de NATURA 2000 et Bureau d'études Espace Urbanisme et architecture pour compilation des données et l'élaboration de la carte communale.

### Coût de l'action

Estimation du coût global	35 710 euros HT
Coût pour la commune	14 228 euros HT
Aides et subventions	Etat et Conseil départemental

<b>ACTION n°28 : Mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde et le communiquer aux habitants</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 3 : Un développement du territoire harmonieux et conscient des risques

Objectif Global 3.3. : Développer une culture du risque des différents acteurs (population, entreprises, aménageurs)

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
<span style="color: red;">■</span> <i>Contribution forte</i> <span style="color: green;">■</span> <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>En cas de crises liées aux risques majeurs identifiés sur notre commune (risques de feux de forêt, d'inondations, de mouvements de terrain, de transports de matières dangereuses et sismiques), le maire de la commune, en lien avec la préfecture des Alpes-Maritimes et les forces de l'ordre, a en charge l'organisation immédiate des secours et doit faire appliquer les mesures de sauvegarde et protection des personnes.</p> <p>Pour être efficace, la commune a établi en 2010, un Plan Communal de Sauvegarde qui prévoit, pour l'organisation des secours, de faire appel aux moyens locaux de matériels de travaux et de transports. qui visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sauvegarder des vies humaines</li> <li>• Diminuer les dégâts</li> <li>• Protéger l'environnement</li> </ul> <p>Ce plan permet au Maire de faire appliquer les mesures de sauvegarde et de protection des personnes et de prendre des mesures immédiates en cas de danger grave et imminent relatif aux risques identifiés sur la commune que sont les risques de feu de forêts, d'inondation, de mouvements de terrains et sismique, de transport de matières dangereuses.</p> <p>L'activation du PCS comporte l'actualisation du document à réaliser en 2017 et sa communication aux habitants de la commune.</p>
Objectif	Il vise à améliorer le service à la population en cas de risques majeurs et informer les habitants d'un risque avec un déclenchement

	<p>de la sirène.</p> <p>Il permet de mettre en place une cellule de crise, en lien avec la préfecture des Alpes-Maritimes, chargée notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De surveiller l'évolution des risques et événements</li> <li>• D'informer les personnes directement visées par les phénomènes</li> <li>• De mettre en place les actions nécessaires à la protection des populations</li> </ul>
Moyens	<p>Recensement des moyens d'interventions possibles et mobilisables sur la commune.</p> <p>Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est en cours d'élaboration et sera à diffuser à l'ensemble de la population. Ce document a pour objectif de sensibiliser chaque habitant sur la conduite à tenir en cas de risque majeur.</p>
Indicateurs de suivi	PCS à jour et communication aux habitants

### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 06, Agence MTDA

### Coût de l'action

Estimation du coût global	1 650 euros
Coût pour la commune	100 %
Aides et subventions	

<b>ACTION n°29 : Installer un système de vidéo protection dissuasif</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 3 : Un développement du territoire harmonieux et conscient des risques

Objectif Global 3.3. : Développer une culture du risque des différents acteurs (population, entreprises, aménageurs)

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
<span style="color: red;">■</span> <i>Contribution forte</i> <span style="color: green;">■</span> <i>contribution modérée</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>Notre commune a un centre ancien et historique ainsi qu'une place principale regroupant des commerces et des administrations. Elle dispose aussi de lieux de rassemblement (places, champ de foire), des espaces périphériques (piscines et city stade à proximité du centre de vacances) où les principales menaces sont la délinquance d'appropriation, les troubles à la tranquillité publique et les dégradations et détériorations.</p> <p>La délinquance est souvent associée à l'univers urbain, ce qui n'est pas exact, et cache surtout de profondes disparités. L'isolement peut conduire à un sentiment d'insécurité et au développement de conduites à risque, génératrices de troubles à l'ordre de public et de développements de trafics. Si la délinquance est plus diffuse et moins médiatisée en zone rurale, elle existe bien. Au-delà des jeunes, d'autres tranches de la population sont aussi concernées par des conduites dangereuses (conduites sans permis, excès de vitesse, absence du port de la ceinture de sécurité, etc...) C'est pourquoi l'installation d'un système de vidéo protection dissuasif et visant à faciliter l'élucidation des délits est envisagée, en concertation avec la gendarmerie, sur différents sites de la commune.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller</li> <li>• Dissuader (par la présence d'une surveillance visible et permanente)</li> <li>• Détecter (tout évènement ou comportement anormal)</li> <li>• Identifier (un individu, un véhicule, un objet...)</li> </ul>

	Cette démarche d'installation vise de plus à réduire les coûts de ces dégradations causés par ces différents troubles qui impactent le budget communal et aussi tend à responsabiliser les habitants et touristes de la commune.
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation mairie pour visualisation entrée village et mairie Installation de 3 caméras</li> <li>• Installation Place de l'église pour visualisation de la place de l'église Installation de 2 caméras</li> <li>• Installation Piscine pour visualisation stade microsite et route d'accès piscine Installation de 2 caméras</li> </ul>
Indicateurs de suivi	Réduction des incivilités

### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2018
Partenaires et outils	Gendarmerie, Entreprises




### Coût de l'action

Estimation du coût global	21 060 Euros HT
Coût pour la commune	4 212 Euros HT (20 %)
Aides et subventions	80 % de : Préfecture des Alpes Maritimes (DETR catégorie 11 : aides à la vidéo protection), Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Région Plan régional de sécurité intérieure (F2S vidéo Protection) et Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

<b>ACTION n°30 :</b> <b>Construire une nouvelle caserne de pompiers à Guillaumes pour toute la haute vallée du Var</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 3 : Un développement du territoire harmonieux et conscient des risques**

**Objectif Global 3.3. : Développer une culture du risque des différents acteurs (population, entreprises, aménageurs)**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 <i>Contribution forte</i>	 <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes
Contexte	<p>La création d'un nouveau centre de secours, souvent évoqué en conseil municipal, et malgré les quelques aménagements réalisés dans les locaux actuels, devient maintenant incontournable.</p> <p>En effet, le centre actuel ne permet pas le stationnement couvert de l'ensemble des véhicules, il n'est pas adapté pour permettre une maintenance aisée des véhicules et malgré quelques aménagements, le casernement est sommaire et de plus classé en zone rouge du PPR.</p> <p>Par ailleurs Guillaumes, chef de lieu de canton, se situe au centre du territoire cantonal et est donc le site le plus approprié pour secourir dans la vallée de Daluis à Estenc.</p> <p>Le centre a connu un accroissement important de son activité et il conviendrait d'encourager le volontariat en proposant une caserne fonctionnelle et permettant d'accueillir au chef-lieu lorsque c'est nécessaire, des effectifs complémentaires.</p> <p>Une motion du conseil municipal a été votée le 17 décembre 2016 pour la prise en compte par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes de l'importance prioritaire de la construction d'une caserne de pompiers à Guillaumes pour toute la haute vallée du Var.</p>
Objectif	Agir auprès du Conseil Départemental afin de prioriser dans sa programmation la construction d'un nouveau centre de secours, quartier Les Plans, sur la parcelle D 132, propriété du Conseil

	Départemental Permettre au Service Départemental et d'Incendie de construire la caserne sur cette parcelle
Moyens	Etude et projet
Indicateurs de suivi	Réalisation de la caserne




<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	3 ans
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	SDIS 06, Conseil Départemental 06

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	A Estimer
Coût pour la commune	Convention de mise à disposition d'un terrain communal
Aides et subventions	Conseil Départemental 06, Financements divers

<b>ACTION n°31 : Mieux connaître la faune et la flore locale pour mieux la préserver</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif Global 4.1. : Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 <i>Contribution forte</i>	 <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>La commune de Guillaumes est en zone du Parc National du Mercantour et a aussi sur son territoire la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis.</p> <p>La biodiversité a tendance à diminuer pour de multiples raisons : urbanisation, pratiques agricoles, infrastructures diverses...</p> <p>Il faut d'abord apprendre à connaître la faune et la flore remarquable locale pour mieux la préserver ainsi que plus largement les milieux naturels.</p>
Objectif	<p>Repérer les milieux naturels communaux et analyser leur évolution.</p> <p>Faire découvrir la richesse de la faune et la flore locale.</p> <p>Sensibiliser le public et les enfants à la biodiversité pour qu'ils soient le relais de sa préservation à l'avenir.</p> <p>Mettre en œuvre une ou des actions de restauration et de mise en valeur de la biodiversité de la commune.</p>
Moyens	<p>Animations scolaires avec sorties pour observer la faune y compris insectes, batraciens, oiseaux.</p> <p>Publication dans la tribune de Guillaumes</p> <p>Visite et découverte d'un rucher</p> <p>Visite et découverte d'une bergerie</p> <p>Apprendre à réaliser des habitats favorables à la faune, et en construire certains (nichoirs, hôtels à insectes, etc)</p> <p>Favoriser la biodiversité sur un espace communal y compris plantations de haies ou défrichage.</p>

	Conférences et Expositions photos.
Indicateurs de suivi	Nombre de sorties scolaires et adultes Nombre de publication dans la tribune de Guillaumes Nombre de participants aux animations ou opérations en faveur de la biodiversité Nombre de kit d'informations Parc National du Mercantour fournies aux associations

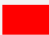

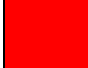
<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Sur les 3 ans
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	Intervenants : associations, l'Epi dans le cadre des centres de loisirs et des activités périscolaires, Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis, Maison Valbergane et Parc National du Mercantour, Office du tourisme, Associations de chasse

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	Néant
Coût pour la commune	Inclus dans les frais de publications de la tribune
Aides et subventions	

<b>ACTION n°32 : Mettre en œuvre le plan de gestion de la forêt communale</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif Global 4.1 : Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>La forêt communale de Guillaumes s'étend sur une superficie de 1246 ha relevant du régime forestier.</p> <p>Ce cadre légal permet à la commune d'être aidée en matière de gestion (coupes, entretien, travaux divers), de surveillance et de police forestière, de protection et de conservation de la forêt sur le long terme et sa mise en valeur. Ces dispositions résultent de l'application du Code forestier et notamment son article L211-1.</p> <p>Le Conseil municipal, en la délibération n°12 du Séance du conseil municipal du jeudi 11 Août 2016, a demandé l'application du régime forestier sur de nouvelles parcelles cadastrales pour une surface totale de 225,28 ha répartis sur le territoire communal de Guillaumes.</p> <p>Un plan de gestion pluriannuel est en cours d'élaboration et doit être mis en place pour garantir la bonne santé de la forêt et s'assurer de son rôle de protection.</p>
Objectif	Poursuivre les interventions planifiées entre 2017 et 2036 qui consistent principalement en trouées car une structure irrégulière favorise un renouvellement en continu.
Moyens	Planification avec l'ONF des interventions prioritaires et réalisables. Inscriptions aux budgets des montants nécessaires.
Indicateurs de suivi	Renouvellement de la forêt.

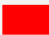


<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Office National des forêts
Durée et/ou périodicité	Plan pluriannuel
Date de l'exécution effective	2017-2036
Partenaires et outils	Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	Variable selon les travaux prévus chaque année.
Coût pour la commune	A estimer suivant la programmation des travaux faite en lien avec l'Office National des Forêts
Aides et subventions	Aides européennes FEDER à solliciter

<b>ACTION n°33 : Mettre en œuvre les aménagements hydrauliques du pont Durandy</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif Global 4.1. : Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes + SMIAGE
Contexte	<p>La commune de Guillaumes est franchie par le fleuve Var qui prend sa source plus haut dans la vallée.</p> <p>Des travaux de réparation du seuil du pont Durandy ont été lancés en 2000-2001, avec la reprise d'une zone de 110 m<sup>2</sup> environ. La protection de la rive gauche en aval du seuil par enrochements a également été réalisée.</p> <p>Le seuil permet le maintien du profil de la rivière dans la traversée endiguée de la commune.</p> <p>La commune de Guillaumes a confié en 2016 à la fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, la réalisation d'une mission.</p> <p>L'étude comprend 2 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étape n°1 études préliminaires : état des lieux des ouvrages.</li> <li>- étape n°2 avant-projet : choix des scénarios de travaux, avec notamment la mise en place une rampe rugueuse à 6 %.</li> </ul> <p>Des travaux de modifications du seuil sont à réaliser.</p>
Objectif	<p>Préserver un espace fonctionnel du lit du fleuve et sécuriser le village vis-à-vis des risques de crue.</p> <p>Assurer « une migration non perturbée des organismes aquatiques et le transport des sédiments »</p> <p>Restaurer les milieux naturels caractéristiques du Var</p>
Moyens	<p>Aménagements hydrauliques</p> <p>Reprise du seuil du pont Durandy</p>
Indicateurs de suivi	Planning et nature des travaux à réaliser






<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	3 ans
Date de l'exécution effective	Troisième trimestre 2018 pour choix technique et demande de financements 2019 pour réalisation des travaux
Partenaires et outils	Fédération des Alpes-Maritimes pour la pêche la protection du milieu Aquatique, SMIAGE, DDTM, ONEMA, DREAL, Agence de l'eau, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (Direction de l'Environnement et de la Gestion des Risques), le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et la Communauté de Communes Alpes d'Azur dans le cadre du dossier de labellisation rivières sauvages, envisagée sur une partie du Var ( <a href="http://www.rivieres-sauvages.fr/sites-candidats-et-potentiels/">http://www.rivieres-sauvages.fr/sites-candidats-et-potentiels/</a> )

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	A estimer en fonction des solutions
Coût pour la commune	A estimer en fonction des financements possibles
Aides et subventions	Conseil Départemental 06, Agence de l'eau, Fond Européan Rivers Network, Fond Rivières Sauvages

<b>ACTION n°34 : Créer trois centrales hydroélectriques</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés

Objectif Global 4.2 : Encourager les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables locales (autonomie énergétique)

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Entreprises (Quadran)
Contexte	<p>L'énergie hydroélectrique représente actuellement 16 % de la production électrique totale, 7 % environ de toute l'énergie consommée dans le monde et 12 % de la production en énergie de la France (69,3 TWh). C'est une énergie propre, renouvelable, sans émission de fumées et pollution.</p> <p>La commune de Guillaumes est traversée par des cours d'eau dont le Var qui naît plus haut dans la vallée.</p> <p>En 2015, la commune a inauguré la centrale hydroélectrique de la Barlatte. Cette centrale permet déjà d'éviter le rejet de 1360 tonnes/an de CO2.</p> <p>En 2016, les travaux de la centrale du Grillatier ont débuté et consistent à la réalisation des voies d'accès : usine, conduites forcées et prise d'eau. Le génie civil débutera en 2017, les études d'exécution étant en cours de validation.</p> <p>L'enquête publique pour la centrale hydroélectrique du Riou des Robert a eu lieu en mai juin 2016.</p> <p>L'arrêté préfectoral d'autorisation de disposition de l'énergie de la rivière « le Riou des Roberts » en vue de la production d'énergie hydraulique a été validé le 10 octobre 2016.</p> <p>Ce projet global d'installation de centrale hydroélectrique participe à la sécurisation énergétique de notre département qui avait été touché par une gigantesque panne d'électricité le lundi 3 novembre 2008.</p>

Objectif	Produire une électricité « verte » S'engager dans le développement des énergies renouvelables
Moyens	Constructions des barrages
Indicateurs de suivi	Relevé des productions électriques des équipements réalisés Suivi des travaux Suivi des autorisations






<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Entreprises
Durée et/ou périodicité	2015
Date de l'exécution effective	Début 2015 pour la centrale de la Barlatte 2017 pour la Centrale du Grillatier Enquête publique en 2016 pour le Riou des Roberts
Partenaires et outils	Réalisation / financement : Sociétés : Hydro Tinée et Quadran Energies Libres Travaux génie civil : Entreprise Pratico pour la Barlatte et le Grillatier

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	3 180 000 euros pour la Barlatte 8 000 000 euros pour le Grillatier
Coût pour la commune	0
Aides et subventions	

<b>ACTION n°35 :</b> <b>Faire une étude de faisabilité du projet de chaufferie bois salle Multimédia et bâtiment poste</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif Global 4.2 : Encourager les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables locales (autonomie énergétique)**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	La commune dispose de quatre équipements proches les uns des autres et qui sont utilisés dans le cadre d'activités municipales et para-municipales. La salle multimédia, la pharmacie et le bâtiment de la poste sont actuellement chauffés par le biais de chaudières au fuel. La mairie est chauffée par le biais de l'électricité. En outre, la commune dispose de parcelles forestières et donc de ressources en bois de chauffage sur le territoire communal
Objectif	Faire baisser la consommation des énergies fossiles (fuel) Exploitation de la ressource locale
Moyens	Etudier l'opportunité d'une chaufferie bois
Indicateurs de suivi	Comparatif de consommation






<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	Début 2017
Partenaires et outils	COFOR 06, ETAT, EUROPE, REGION, ADEME

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	A estimer, étude encours
Coût pour la commune	A estimer en fonction du projet (plaquettes, pellets ou buches)
Aides et subventions	80 % par ADEME, Région, Europe, Conseil Départemental

<b>ACTION n°36 :</b> <b>Réduire les périodes d'éclairage public</b>	Date de création :
	Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif Global 4.2 : Encourager les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables locales (autonomie énergétique)**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	L'éclairage public est maintenu toute la nuit dans les hameaux de la commune. Le déclenchement de l'éclairage du château de Guillaumes et des rochers est effectué au moyen de programmeur nécessitant l'intervention humaine en fonction de l'évolution des horaires de coucher et de lever du soleil.
Objectif	Maintenir un éclairage public tout en évitant les excès et les défauts. Réaliser des économies d'énergie.
Moyens	Diminuer la période d'éclairage dans les hameaux via des cellules par exemple. Gérer la commande électrique à Distance
Indicateurs de suivi	Montant de la facture d'électricité




<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	SDEG
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2018
Partenaires et outils	SDEG et entreprises

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	A déterminer
Coût pour la commune	A déterminer
Aides et subventions	A déterminer

<b>ACTION n°37 :</b> <b>Sensibiliser les utilisateurs de la salle polyvalente au tri sélectif</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif Global 4.3 : Améliorer le geste de tri et réduire les déchets à la source**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Constat de mauvaise réalisation du tri sélectif par une partie non négligeable des utilisateurs de la salle
Objectif	Sensibiliser les utilisateurs de la salle multimédia Favoriser le tri
Moyens	Revoir le règlement de la salle polyvalente en le complétant sur ce point et informer les utilisateurs par affichage des consignes de tri. Installations de poubelles de tri sélectif dans la salle multimédia
Indicateurs de suivi	Constat du respect du règlement intérieur





<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2018
Partenaires et outils	Communauté de Communes alpes d'Azur

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	200 euros
Coût pour la commune	
Aides et subventions	Communauté de Communes alpes d'Azur

<b>ACTION n°38 : Lutter contre les incivilités à proximité des points d'apport volontaire</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif Global 4.3 : Améliorer le geste de tri et réduire les déchets à la source**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Bennes trop chargées, détritrus autour des bennes, erreurs de tri...
Objectif	Maintenir les lieux propres, obtenir un tri correct, éviter les décharges sauvages
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication ciblée et à toutes les associations existantes qui organisent des manifestations (encouragement à utiliser des « kits de recyclage » pour les buvettes)</li> <li>- Organiser une surveillance régulière des différents sites (et en informer la mairie si problèmes à signaler par des « sentinelles de l'environnement »)</li> <li>- Etre présent au moins deux fois par an sur les différents sites pour informer, communiquer lors d'éco-manifestations (opération nettoisons la nature (voir fiche action n°17) ou journée de la Terre ou de l'environnement...)</li> <li>- Envisager la pose de grilles limitant les espaces favorisant les dépôts sauvages</li> </ul>
Indicateurs de suivi	Nombre d'incidents







<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Mairie de Guillaumes et Communauté de Communes Alpes d'Azur
Durée et/ou périodicité	3 ans
Date de l'exécution effective	Début 2018
Partenaires et outils	

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	Néant
Coût pour la commune	Néant
Aides et subventions	Communauté de Communes Alpes d'Azur (communication et fourniture des sacs de tri sélectif)

<b>ACTION n°39 :</b> <b>Utiliser de la vaisselle nettoyable ou biodégradable lors de manifestations</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif Global 4.3 : Améliorer le geste de tri et réduire les déchets à la source**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	La commune souhaite prioriser l'utilisation de vaisselles consignables, ou l'achat de gobelets estampillés Guillaumes, nettoyables et réutilisables, ce qui éviterait une production de déchets trop importante. Suivant la nature des manifestations, elle souhaite aussi que soit sinon priorisé l'achat de vaisselle biodégradable permettant, par la composition de différents matériaux utilisés comme le carton et le bois, de préserver la planète tout en préservant la qualité gustative des produits consommés.
Objectif	Réduction des déchets Sensibilisation des utilisateurs à l'impact des déchets en termes de traitement des déchets et sur la biodiversité
Moyens	Achats de gobelets avec l'impression d'un logo et éventuellement un texte de sensibilisation. Rédaction d'un règlement Créations d'affiches.
Indicateurs de suivi	Réduction des déchets (CCAA)








<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes, associations locales
Durée et/ou périodicité	Pluri annuel
Date de l'exécution effective	Été 2018
Partenaires et outils	Club Saint-Jean, Comité des fêtes Guillaumoises, ASLG, FORA, l'Epi,

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	600 € pour 1 000 gobelets
Coût pour la commune	100 %
Aides et subventions	Éventuellement de la CCAA (ADEME + CD06)

<b>ACTION n°40 : Réfléchir à l'achat et à la gestion d'un broyeur à végétaux</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif Global 4.3 : Améliorer le geste de tri et réduire les déchets à la source**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	L'arrêté n° 2014-452 portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département des Alpes-Maritimes précise les dispositions applicables sur le territoire. La commune envisage donc de permettre aux habitants volontaires d'utiliser leurs déchets végétaux pour des actions de paillage ou de compostage.
Objectif	Eviter de brûler des végétaux ou de les amener en déchetterie
Moyens	Acquérir et gérer un broyeur par le biais d'une association qui a vocation de porter toute action de préservation de la nature, entretien des chemins pédestres et du petit patrimoine et animation culturelle de la commune. Prêt du broyeur aux membres cotisant à cette association
Indicateurs de suivi	Nombre de membres de l'association, nombre d'heures d'utilisation du broyeur à végétaux






<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes et Communauté de Communes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2018
Partenaires et outils	Communauté de Communes Alpes d'Azur

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	2 500 euros
Coût pour la commune	2 500 euros
Aides et subventions	ADEME

<b>ACTION n°41 : Fabriquer un poulailler communal</b>	Date de création :
	Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif Global 4.3 : Améliorer le geste de tri et réduire les déchets à la source**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets organiques Création d'un poulailler sur un espace ouvert au public.
Objectif	- Favoriser la réduction des déchets, - Education des habitants, sensibilisation, - Création d'un panneau éducatif pour les enfants, faire participer le centre de loisirs - Achat des poules soit en parrainage des associations ou des habitants
Moyens	Participation des écoles et du centre social « L'Epi » Participation de la maison de retraite Les agents techniques de la commune
Indicateurs de suivi	Le nombre de poules




<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2018
Partenaires et outils	Centre social l'épi

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	1 500 euros
Coût pour la commune	1 500 euros
Aides et subventions	

<b>ACTION n°42 : Régulariser les ressources en eau de la commune de Guillaumes</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif global 4.4. : Assurer une gestion durable de la ressource en eau**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>Par délibérations du 30 mars 2002, 8 février 2003, 1er octobre 2005, 5 août 2006, 23 juin 2007 et 21 août 2009, la commune a engagé la procédure de régularisation de ses ressources en eau et sollicité l'aide de l'Agence de l'Eau.</p> <p>6 captages étaient concernés par cette procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Puaou qui alimente le village</li> <li>• Les Coulières qui alimente les Anseignes, les Jusberts et les Menuyers</li> <li>• Aiguette qui alimente Bouchanières</li> <li>• Le Chaudan qui alimente Villeplane</li> <li>• La Veymiane qui alimente le Brégeoun</li> <li>• L'Arey qui alimente la Ribière</li> </ul> <p>Les études préliminaires ont été réalisées par le bureau d'études H2EA et les deux hydrogéologues missionnés par la DDASS (devenue depuis l'Agence Régionale de Santé ARS) ont rendu leurs rapports.</p> <p>Les dossiers ont été menés à terme et déposés auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales le 23 novembre 2010.</p> <p>L'enquête publique s'est déroulée du 28 octobre 2014 au 28 novembre 2014.</p> <p>Néanmoins, ces dossiers n'ont été présentés en conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) par les services de l'Etat que le 25</p>

	septembre 2015 et les arrêtés de DUP du Préfet ont été pris le 26 novembre 2015. Des réceptions de ces arrêtés, le 28 décembre 2015, la commune les a transmis au Conseil Départemental, dans les délais demandés (31 décembre 2015) pour le versement des subventions
Objectif	Réaliser les travaux autour des captages
Moyens	Interventions en fonction des sites pour aménager les captages d'eau
Indicateurs de suivi	Réalisation des travaux

### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Trois ans
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Cors

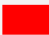


### Coût de l'action

Estimation du coût global	186 830 euros
Coût pour la commune	A définir en fonction des financements
Aides et subventions	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse

<b>ACTION n°43 : Evacuer les boues sèches de la station d'épuration</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif Global 4.4. : Assurer une gestion durable de la ressource en eau**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>La station d'épuration du village de Guillaumes nécessite pour son bon fonctionnement un entretien annuel.</p> <p>Entretien courant de la station d'épuration : renouvellement du sable des filtres à roseaux, épandage des boues sèches par les agriculteurs si les analyses le permettent, traitement et dépollution dans le cas contraire.</p> <p>La fréquence de vidange d'une micro-station d'épuration dépend principalement de son volume, de sa taille, de la technologie et de l'utilisation qui en est faite. La fréquence réelle de vidange d'une micro-station, constatée sur le terrain, est largement supérieure aux fréquences théoriques.</p> <p>Le bon entretien et la bonne utilisation de la micro-station réduisent la production de boues et permettent d'espacer les vidanges.</p>
Objectif	Eviter le traitement coûteux systématique de ces boues qui peuvent être utilisées comme fumure si elles ne portent pas de pollution
Moyens	<p>Prélèvement d'échantillons et analyse de ces boues par un laboratoire agréé</p> <p>Epannage par les agriculteurs ou sur les plants communaux pour les valoriser</p>
Indicateurs de suivi	Résultats de l'analyse





<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	Fin 2017
Partenaires et outils	Habitants

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	Indéterminé
Coût pour la commune	Néant
Aides et subventions	

<b>ACTION n°44 : Améliorer le traitement des eaux usées sur l'ensemble du territoire</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés

Objectif Global 4.4. : Assurer une gestion durable de la ressource en eau

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	La commune de Guillaumes a déjà installé sur son territoire deux stations de traitement des eaux usées « sur filtres plantés de roseaux ». La première station a été implantée en 2014 au hameau de Villeplane et la station d'épuration du village, remplaçant l'ancienne station de traitement par décantation devenue obsolète, a été mise en fonctionnement en 2016. Dans la continuité de ces actions, la commune souhaite améliorer sur les hameaux de Bouchanières et de Pessigaud le traitement des eaux usées et a donc besoin d'une étude pour mettre en œuvre les solutions adaptées aux besoins de ces sites.
Objectif	Limitation de leurs impacts sur la nature
Moyens	Etudier l'opportunité d'implantation d'une ou deux mini-stations d'épuration à Bouchanières et un raccordement au réseau pour Pessigaud
Indicateurs de suivi	A définir

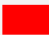





<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Maire + Adjointes
Durée et/ou périodicité	A définir
Date de l'exécution effective	Début 2018
Partenaires et outils	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Agence de l'eau Bureau d'étude TFFi

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	10 174 euros pour un montant de travaux compris entre 50 000 et 150 000 euros
Coût pour la commune	80 %
Aides et subventions	Agence de l'eau si réalisation des travaux effective, DETR, et CD 06 pour les travaux évalués à 60 000 euros

<b>ACTION n°45 : Rénover le réseau de canaux d'irrigation du village</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif Global 4.4. : Assurer une gestion durable de la ressource en eau**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	La commune de Guillaumes dispose d'un ancien réseau de canaux d'irrigation qui permettait d'irriguer les jardins. Ce réseau captait l'eau dans le Var et l'amenait au cœur du village et permettait ainsi aux habitants d'inonder et arroser leurs terrains rapidement. En raison d'un éboulement et de sa vétusté, le réseau ne fonctionne plus. Les habitants utilisent maintenant des tuyaux d'arrosage, ce qui a changé leur mode de fonctionnement (temps) et l'eau d'arrosage est donc tirée du réseau de distribution d'eau Potable. A terme, ce réseau sera javellisé en raison de la réglementation et sera donc impropre pour l'arrosage des potagers.
Objectif	Préserver et exploiter durablement les ressources naturelles locales Favoriser un usage partagé Maîtriser l'augmentation de la population et la pression foncière afin de préserver un cadre de vie perçu comme encore préservé Conserver la convivialité ressentie au sein du village et conduire une réflexion sur le respect pour le bien commun
Moyens	Rénovation du système
Indicateurs de suivi	Contrôle des consommations d'eau. Nombre d'usagers Satisfaction des usagers.

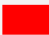




<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2019/2020
Partenaires et outils	Architecte, entreprises de travaux, bureaux d'étude

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	A estimer
Coût pour la commune	A estimer
Aides et subventions	Agence de l'Eau, Conseil Régional

<b>ACTION n°46 : Installer un récupérateur d'eau de pluie pour arroser les jardins partagés</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 4 : Des espaces naturels et des ressources préservés et valorisés**

**Objectif Global 4.4. : Assurer une gestion durable de la ressource en eau**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Le Centre Social l'Epi coordonne l'organisation des jardins partagés. Ces jardins sont pour leur arroser grâce au réseau de distribution d'eau communal.
Objectif	Réduction de la consommation des ressources
Moyens	Installation d'un récupérateur 650 litres d'eau de pluie au niveau du bâtiment communal gendarmerie. Le récupérateur doit être mural pour ne pas amener une gêne visuelle sur le site
Indicateurs de suivi	Eau de pluie consommée chaque année





<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	
Date de l'exécution effective	2018
Partenaires et outils	Communauté de Communes Alpes d'Azur

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	350 euros
Coût pour la commune	350 euros
Aides et subventions	

<b>ACTION n°47 : Rénover et agrandir l'aire de jeux du village de Guillaumes</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 5 : Une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de ses habitants**

**Objectif Global 5.1. : Être à l'écoute et accompagner les familles**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Depuis plusieurs années, notre commune dispose d'une aire de jeux dont certains modules anciens et vétustes ont été déposés pour garantir la sécurité des enfants. Le site actuel a donc besoin d'évoluer et d'être remis à neuf et il est nécessaire de le compléter et moderniser avec de nouveaux modules et aménagements. En outre, la fin de l'exploitation du caravaning a permis d'envisager une extension de cette aire de jeux actuellement destinée aux plus petits.
Objectif	Création d'un zonage par tranche d'âge, afin que chaque enfant puisse utiliser des modules correspondants à différentes limites d'âge et permettre un accès égal à tous sans générer de conflits.
Moyens	Terrassement, pose de clôtures et Portails et Achat et pose de matériels de jeu d'enfants, de mobiliers urbains et de Signalétique.
Indicateurs de suivi	Satisfactions des usagers et parents Diversification du type d'usagers






<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	Fora, centre social l'Epi.

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	31 300 € HT
Coût pour la commune	6 260.00 € HT (20 %)
Aides et subventions	Préfecture des Alpes Maritimes à travers DETR 6, (Aménagement de village) et Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

<b>ACTION n°48 : Favoriser l'implantation d'un collège à Guillaumes</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 5 : Une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de ses habitants**

**Objectif Global 5.1. : Être à l'écoute et accompagner les familles**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>La population locale souhaite de manière particulièrement forte pouvoir garantir à ses enfants les conditions d'une vie familiale plus épanouie et d'une scolarité de proximité, en évitant de les placer trop jeunes en internat dans les collèges de Puget-Théniers, Saint-Etienne de Tinée, Saint-Sauveur sur Tinée ou d'Annot, voire dans d'autres établissements plus éloignés, en raison de l'absence de collège public dans le canton de Guillaumes.</p> <p>La présence d'un collège dans le canton serait aussi un facteur important de maintien, ou d'installation, sur le territoire de familles ayant des enfants en âge d'entrer au collège et souhaitant offrir un type de scolarité plus conforme à leurs attentes, offert par un établissement du secondaire.</p> <p>Persuadé qu'il ne peut y avoir de sous-citoyen et de sous-territoire, le conseil municipal de Guillaumes veut inscrire ce projet de collège dans le cadre d'une vision stratégique du territoire et être acteurs et non spectateurs de la valorisation de tous nos atouts.</p> <p>L'objectif est de créer un collège rural connecté inscrit dans une démarche de développement durable, comportant un internat mixte, susceptible de se développer ultérieurement avec l'ouverture de classes de Quatrième et Troisième agricoles, avant l'ouverture d'un second cycle de lycée agricole qui serait, compte-tenu du contexte local, un Bac Pro SAPAT : Service Aux Territoires et Aux Personnes.</p> <p>Le secteur des services est en effet celui qui connaît actuellement le plus fort développement dans l'enseignement agricole, et offre de nombreux emplois en zone rurale et périurbaine, notamment :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services des exploitations agricoles et des entrepreneurs ruraux,</li> <li>• Services des collectivités et des associations dans le cadre de projets ruraux,</li> <li>• Service à domicile des personnes dans le cadre de structures d'accueil ou d'associations.</li> </ul> <p>Les points forts d'appui territoriaux sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Parc Naturel National du Mercantour et la démarche de classement à l'UNESCO au titre des espaces naturels – géologie,</li> <li>- L'Office National des Forêts,</li> <li>- L'inscription du projet dans le cadre du PADS et des Espaces valléens,</li> <li>- La prise en compte et la gestion du développement durable au niveau intercommunal,</li> <li>- Le classement en territoire à énergie positive du territoire,</li> <li>- Le projet de classement du territoire en Réserve internationale de ciel étoilé,</li> <li>- La LPO,</li> <li>- Le projet Natura 2000 pour les gorges du Daluis, à la grande richesse géologique,</li> <li>- Le classement des Gorges du Daluis en réserve naturelle régionale pour sa biodiversité,</li> <li>- La tradition agricole locale,</li> <li>- La ferme pédagogique « Lou Brégeoun » à Guillaumes,</li> <li>- La coopérative agricole,</li> <li>- Le centre d'éco-éducation Happy Culture basé à Saint Martin d'Entraunes, qui permet d'initier des enfants aux travaux de la ferme, élevage et culture,</li> <li>- Les sports d'eau vive dans le Var et le Cians,</li> <li>- La proximité des stations de ski de Valberg-Beuil et Val Pelens,</li> <li>- Le patrimoine d'art religieux,</li> <li>- L'environnement géographique, culturel et patrimonial, en lien avec l'Italie.</li> </ul> <p>La commune a ainsi remis en 2016, à plusieurs interlocuteurs locaux et institutionnels, un dossier visant à créer un collège connecté et engagé dans une démarche d'éducation au développement durable et ouvert au monde, élaboré par un comité de pilotage en 2015-2016 afin de favoriser une décision allant dans le sens de cette création d'infrastructure au niveau de la haute vallée du Var.</p>
Objectif	<p>Créer un établissement pour répondre au besoin éducatif des jeunes dans leur environnement, garantir la pérennisation du tissu humain et dynamiser ce milieu rural en articulation avec des partenaires variés en favorisant tout axe qui participe au :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Environnement et développement durable :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Biodiversité : diversité et fragilité des milieux, protection de la nature ; faune, flore, eau, paysages, géologie et minéralogie</li> <li>- Astronomie</li> <li>- Gestion des déchets : impact environnemental, recyclage</li> <li>- Développement durable : aspects écologique, économique, énergétique et habitat, social, transports</li> <li>- Risques liés à l'environnement</li> <li>- Ecocitoyenneté : préservation de l'environnement, écologie,</li> </ul> </li> </ul>

	<p>démarches solidaires et sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Energies renouvelables</li> <li>- Changements climatiques et effet de serre</li> <li>- Connaissance des techniques et des ressources agricoles locales</li> </ul> <p>• <b>Sports de pleine nature :</b> Exercés en milieu scolaire ou en pleine nature (APPN) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sports terrestres : randonnée, escalade, spéléologie, VTT, cyclisme sur route, ski, activités équestres, ...</li> <li>- Sports d'eau vive : canyoning, rafting, ....</li> <li>- Sports aériens : vol libre, ...</li> </ul> <p>• <b>Patrimoine, arts et culture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Histoire locale, régionale, nationale et spécificité historique locale du territoire entre France et Piémont-Sardaigne.</li> <li>- Patrimoine culturel, linguistique : occitan dans ses différentes déclinaisons locales, architectural, religieux</li> <li>- Tourisme et loisirs</li> <li>- Intergénérationnel : la mémoire des anciens comme passeurs d'Histoire autant en lien avec la maison de retraite de Guillaumes qu'avec les « vieux du pays » : les modes de vie ruraux anciens ou contemporains, les objets anciens de la vie quotidienne,</li> <li>- Agropastoralisme (Elevage, apiculture, fromageries) en lien notamment avec la ferme pédagogique, mais aussi avec les bergers.</li> <li>- Lecture de l'image</li> <li>- Photographie et cinéma,</li> <li>- Musique, chant...</li> </ul> <p>• <b>Vivre les différences :</b> La personne ne vit pas seule : elle est amenée à rencontrer l'autre avec ses différences. Cela passe par différentes médiations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions solidaires (humanitaires, ...)</li> <li>- Accueil d'enfants en situation de handicap ou en besoin éducatif particulier</li> <li>- Découverte d'autres cultures et langues</li> <li>- Ouverture à l'Europe (projet Comenius et Tramontana, échanges linguistiques)</li> <li>- Développer les valeurs humaines et spirituelles (Tolérance, altruisme, solidarité, ...)</li> <li>- Fait religieux</li> <li>- Valeurs républicaines</li> </ul>
Moyens	Réhabilitation du bâtiment le Caïrel
Indicateurs de suivi	Réalisation du collège Participation partenariale au projet

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes, Diocèse de Nice
Durée et/ou périodicité	2018- 2020
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	Communauté de Communes Alpes d'azur, Enseignement Catholique, Conseil départemental des Alpes-

	Maritimes, Education Nationale, Ministère de l'agriculture, Inspection Académique des Alpes-Maritimes
--	---

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	2 500 000 euros
Coût pour la commune	A définir
Aides et subventions	A définir







Bâtiment le « Caïrel »

*Source : Photothèque « Notre Village »*

<b>ACTION n°49 : Réorganiser l'information municipale écrite</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 5 : Une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de ses habitants**

**Objectif Global 5.2. : Développer la diffusion de l'information et la participation des agents**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Diffusion de l'information municipale : tribune
Objectif	Informers les habitants en temps et en heure à moindre coût pour la commune : créer une occasion de rencontres entre élus et habitants
Moyens	Répartir le portage des informations entre les élus. Déplacement des élus sur leur secteur de proximité pour informer les habitants en leur remettant la tribune de Guillaumes.
Indicateurs de suivi	Retour des satisfactions





<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Tous les semestres
Date de l'exécution effective	2018
Partenaires et outils	

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	Néant
Coût pour la commune	Réduction du coût des frais d'envoi pour les habitants de Guillaumes
Aides et subventions	Néant

<b>ACTION n°50 : Informier régulièrement les habitants sur l'engagement de la commune dans l'Agenda 21</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 5 : Une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de ses habitants**

**Objectif Global 5.2. : Développer la diffusion de l'information et la participation des agents**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	La commune élabore son agenda 21. La municipalité souhaite informer les habitants de Guillaumes de l'engagement de leur commune dans un Agenda 21 et tenir régulièrement au courant la population des actions engagées dans ce cadre et ainsi assurer la transparence de l'action municipale.
Objectif	Encourager les habitants à s'investir dans cette démarche.
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'un article dans la tribune de Guillaumes afin d'expliquer la démarche de la commune, les tenants et les aboutissants de l'Agenda 21.</li> <li>• Un logo Agenda 21 Guillaumes accompagnera dans chaque numéro les actions de l'Agenda 21 réalisées.</li> <li>• Page Agenda 21 sur le site internet municipal présentant la démarche globale.</li> <li>• Newsletter municipale spécifique agenda 21</li> </ul>
Indicateurs de suivi	Retours populations Statistiques de fréquentation des médias numériques Participation aux actions et manifestations

<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Semestrielle
Date de l'exécution effective	Dés mise en œuvre de l'agenda 21 par la validation en conseil municipal








Partenaires et outils	Communication municipale
-----------------------	--------------------------

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	Néant
Coût pour la commune	Néant
Aides et subventions	

<b>ACTION n°51 :</b> <b>Trouver les moyens, les mots pour motiver et faire participer les habitants au développement durable</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 5 : Une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de ses habitants**

**Objectif Global 5.2. Développer la diffusion de l'information et la participation des agents**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 <i>Contribution forte</i>	 <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Faible intérêt de la population locale vis-à-vis du développement durable et de l'agenda 21.
Objectif	Obtenir une implication des habitants et des élus de l'exécutif communal
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une commission « environnement » (en lien avec les commissions animation et la communication municipale) ouverte aux habitants pour une réflexion globale sur ce sujet.</li> <li>- Répertorier les associations régionales existantes qui promeuvent le développement durable et les contacter pour aide à la création (et participation) d'une éco-manifestation annuelle en mars ou en avril (journée de la Terre du 22 avril par exemple <a href="http://www.jourdelaterre.org/">http://www.jourdelaterre.org/</a>)</li> <li>- Communication accrue pour promouvoir toute initiative locale liée au développement durable</li> <li>- Organisation de réunions d'information et de formation ciblées liées au développement durable menées par des intervenants spécialisés</li> <li>- Mise en place d'un nettoyage de printemps annuel (le samedi qui suit le 1<sup>er</sup> jour du printemps proposé)</li> </ul>
Indicateurs de suivi	A définir





<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commission environnement de la Commune
Durée et/ou périodicité	Régulière et continue
Date de l'exécution effective	Fin 2017
Partenaires et outils	

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	1 000 euros
Coût pour la commune	Inclus dans les frais de communication municipaux
Aides et subventions	

<b>ACTION n°52 :</b> <b>Faire évoluer les agents dans leur travail et dans l'intérêt collectif de la commune</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 5 : Une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de ses habitants**

**Objectif Global 5.2. : Développer la diffusion de l'information et la participation des agents**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Faire évoluer les agents dans leur travail et dans l'intérêt collectif de la commune
Objectif	Avoir des agents qualifiés dans des domaines spécifiques : entretien, environnement, technique
Moyens	1/ Formations gratuites dispensées par le CNFPT 2/ Formations payantes dispensées par des organismes
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action




<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Suivant la formation et tous les ans
Date de l'exécution effective	2017- 2018- 2020
Partenaires et outils	CNFPT Catalogue de formation Associations Centre de Formation

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	1500 € par an
Coût pour la commune	9 000 €
Aides et subventions	Néant

<b>ACTION n°53 : Introduire des critères environnementaux dans les appels d'offres et dans les cahiers des charges communaux</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 5 : Une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de ses habitants**

**Objectif Global 5.3. : Développer une politique d'achats durables**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Actuellement, il n'y a pas de critères environnementaux dans les appels d'offre pour tous types de travaux. L'introduction ou non de ces critères est laissée à la libre appréciation du donneur d'ordre (personne physique) et dépend de sa propre sensibilité. La commune fait appel le plus souvent à des prestataires locaux. Ces prestataires n'étant pas sollicités vis-à-vis de ces critères, ne progressent pas dans ce domaine. Par ailleurs, les projets dans leur globalité ne sont pas réfléchis vis-à-vis de ces critères.
Objectif	Introduire des critères environnementaux systématiques dans les appels d'offres et dans les cahiers des charges et projets d'achats communaux. Faire évoluer les prestataires locaux.
Moyens	Introduire des critères environnementaux dans les projets : se poser systématiquement la question de l'impact environnemental ; se conformer au TEPOS (Territoires à énergie positive), TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte). Concernant la réalisation : <i>En fonction de l'ampleur et de la nature de la prestation :</i> - Sur des consultations pour des chantiers de plus de 15000 euros : introduire dans la sélection un pourcentage de 10 à 20 % de critères environnementaux et sécurité dans le choix du prestataire - Sur des consultations locales : introduire des critères environnementaux et sécurité au cahier des charges - Pour les achats courants : privilégier les produits respectant l'environnement (fournisseurs, produits recyclés, produits bio,...)

Indicateurs de suivi	Nombre d'appels d'offres respectant les critères
----------------------	--

### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Maire + adjoints
Durée et/ou périodicité	1 an
Date de l'exécution effective	2017
Partenaires et outils	Communauté de Communes Alpes d'Azur





### Coût de l'action

Estimation du coût global	Néant
Coût pour la commune	Néant
Aides et subventions	Néant

<b>ACTION n°54 : Remplacer des décorations de Noël</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 5 : Une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de ses habitants**

**Objectif Global 5.3. : Développer une politique d'achats durables**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 <i>Contribution forte</i>	 <i>contribution modérée</i>
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	Chaque hiver, la commune installe des décorations de Noël pour illuminer l'entrée du village, la fontaine musicale et la place de Provence. Les éclairages de Noël mis en place par les services techniques sont vétustes et « énergivores »
Objectif	Renforcer les économies d'énergie tout en préservant l'embellissement du village au moment des fêtes, du 17 décembre au 21 janvier
Moyens	Remplacer les anciennes décorations par des produits de nouvelle génération équipés de LED
Indicateurs de suivi	Economies d'énergie




<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	Dernier trimestre 2017
Partenaires et outils	

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	1 000 euros
Coût pour la commune	1 000 euros
Aides et subventions	

<b>ACTION n°55 : Utiliser des produits d'entretien plus respectueux de l'environnement</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 5 : Une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de ses habitants**

**Objectif Global 5.3. : Développer une politique d'achats durables**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	La commune de Guillaumes fait l'acquisition chaque année de produits et matériels relatifs au nettoyage des locaux municipaux, l'organisation de manifestations
Objectif	La commune souhaite se tourner progressivement vers des produits « écolabel » plus respectueux de l'environnement
Moyens	Achats de produits labellisés écologiques ou certifiés N&P
Indicateurs de suivi	Fiches produites Changement de fournisseurs

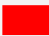




<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	Effective fin 2017
Partenaires et outils	Distributeurs spécialisés comme Salvéco, Groupe Réso, Papone, Orru-hedis

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	Surcoût de l'ordre de 20 %
Coût pour la commune	100 %
Aides et subventions	

<b>ACTION n°56 :</b> <b>Initier l'accès à la mobilité douce par l'achat de véhicules électriques et la pose de bornes électriques</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 5 : Une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de ses habitants**

**Objectif Global 5.4. : Optimiser les différents déplacements induits par le fonctionnement de la collectivité**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>Les services techniques de la commune de Guillaumes utilisent dans le cadre de leurs interventions un petit camion benne. Cet engin municipal fonctionne actuellement au carburant.</p> <p>Ce camion a besoin d'être changé.</p> <p>La Communauté de Communes des Alpes d'Azur et le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, dans le cadre de l'appel à projets « TEPCV » du Ministère de l'écologie et du développement durable, soutiennent financièrement les communes souhaitant mettre en place des actions opérationnelles de transitions énergétiques sur le territoire.</p> <p>La commune a répondu favorablement à la consultation lancée visant à bénéficier d'une aide de 9 000 euros.</p> <p>Parallèlement, la commune est membre du syndicat intercommunal de Valberg où des véhicules sont proposés aux visiteurs et habitants en location. Des véhicules descendent sur Guillaumes et il est arrivé d'avoir des véhicules déchargés sur la commune.</p>
Objectif	<p>Renouveler à terme le parc de véhicules municipaux par des voitures électriques.</p> <p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Créer un cycle vertueux constitué par les énergies renouvelables, les véhicules électriques, les réseaux électriques intelligents et le stockage stationnaire de l'électricité.</p> <p>Mettre des bornes électriques favorisant le rechargement des</p>

	véhicules sur un parking public. Permettre aux visiteurs de Valberg de recharger les véhicules du SIV
Moyens	Achat d'un véhicule électrique au prochain remplacement Pose de bornes de rechargement sur un parking public
Indicateurs de suivi	Consommation carburant fossile

### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	Dernier trimestre 2017 pour l'acquisition 2019 pour l'installation des bornes
Partenaires et outils	Syndicat Intercommunal de Valberg, Communauté de Communes des Alpes d'Azur, Parc Naturel régional des Préalpes d'Azur




### Coût de l'action

Estimation du coût global	Environ 30 000 euros A définir pour les bornes
Coût pour la commune	16 000 euros A définir pour les bornes
Aides et subventions	9 000 euros CCAA Entre 1 000 et 6000 euros par l'Etat dans le cadre de la prime écologique 4000 euros si super bonus à la conversion (reprise ancien véhicule) ADEME Paca SIV pour les bornes

<b>ACTION n°57 :</b> <b>Activer le Plan Zéro Phyto pour la commune avec équipement d'outillage alternatif</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

**AXE 5 : Une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de ses habitants**

**Objectif Global 5.5. : Poursuivre la gestion raisonnée des espaces verts**

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes
Contexte	<p>La Loi Labbé du 6 février 2014 interdit l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics au plus tard à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour les jardiniers amateurs au 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p> <p>La loi de reconquête de la biodiversité votée en juillet 2016 prévoit une interdiction de principe des néonicotinoïdes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Cette interdiction ne sera cependant totale qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020.</p> <p>Seuls les produits de bio-contrôle ou qualifiés à faible risque ou encore les produits utilisables en agriculture biologique resteront autorisés après cette date.</p> <p>Ce choix résulte de la volonté de préserver la santé des agents techniques d'entretien des espaces verts et des voiries et des habitants et pour préserver la qualité des rivières et des nappes ainsi que pour réduire les coûts de traitement des eaux destinées à l'alimentation en eau potable.</p> <p>Dans l'attente de l'entrée en vigueur de cette interdiction, le conseil municipal, sur le sujet des néonicotinoïdes, a déclaré par la délibération n°6 du conseil du 22 Octobre 2016, être opposé à l'utilisation des insecticides néonicotinoïdes sur le territoire de la commune de Guillaumes et a invité l'Etat à avancer la date d'entrée en vigueur de l'interdiction des néonicotinoïdes au 1<sup>er</sup> septembre 2017.</p>

Objectif	<p>Ne plus utiliser de produits phytosanitaires en particulier les désherbants chimiques pour l'entretien des espaces verts communaux.</p> <p>Utiliser des techniques alternatives respectueuses de l'environnement (économiques en énergie) et moins polluantes (rejets et bruit)</p> <p>Interdire l'usage d'insecticides de la famille des néonicotinoïdes néfastes sur les abeilles, les pollinisateurs et plus largement sur de nombreuses composantes de la biodiversité (espèces aquatiques, oiseaux, etc.).</p>
Moyens	<p>Sur la base des retours et des différentes méthodes expérimentées communiqués sur le site <a href="https://www.ecophyto-pro.fr/n/comment-se-passer-des-produits-phytos/n:318">https://www.ecophyto-pro.fr/n/comment-se-passer-des-produits-phytos/n:318</a>, la commune mettra en place un plan de désherbage adapté aux zones à traiter (parcs, cimetières, voirie communale, etc...). Il s'agit d'un zonage des pratiques de désherbage sur la commune. En fonction de la sensibilité des zones (proximité de cours d'eau ou d'écoles, maisons de retraite, hôpitaux...), on détermine la façon de procéder.</p> <p>On définit par zone si le désherbage est obligatoire. Si c'est le cas, on évolue vers des techniques alternatives aux produits Phyto : désherbage mécanique pour la voirie par exemple, utilisation de techniques de paillage ou de végétaux couvrants pour les espaces verts...</p> <p>Il est possible que certaines zones soient considérées comme non obligatoires... auquel cas, une campagne de communication sera menée auprès des populations pour faire évoluer les mentalités.</p>
Indicateurs de suivi	Quantité de phytosanitaire utilisée/période

### Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune de Guillaumes
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	Fin 2017
Partenaires et outils	Communication communale




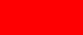
### Coût de l'action

Estimation du coût global	A définir en fonction de l'inventaire matériel
Coût pour la commune	A définir (restant à charge)
Aides et subventions	L'achat de matériel alternatif au désherbage chimique : peut être subventionné à hauteur de 80 %

<b>ACTION n°58 :</b> <b>Fleurir l'existant avec extension aux hameaux</b>	Date de création : Janvier 2017
	Date de mise à jour :

## AXE 5 : Une ville solidaire soucieuse de l'épanouissement de ses habitants

Objectif Global 5.5. : Poursuivre la gestion raisonnée des espaces verts

<b>Contribution aux 5 finalités du développement durable</b>		
	 Contribution forte	 contribution modérée
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

<b>Présentation de l'action</b>	
Porteur de l'action	Commune de Guillaumes et CCAS
Contexte	La commune de Guillaumes a participé en 2014 au concours départemental des « villes et villages fleuris ». Elle a remporté le deuxième pris dans la 1 <sup>ère</sup> Catégorie Montagne : communes de moins de 1 000 habitants. La commune souhaite renouveler cette expérience, impliquer les habitants du village et étendre le dispositif aussi aux hameaux de la commune.
Objectif	Améliorer et embellir le cadre de vie de chacun.
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir le fleurissement communal dans le village,</li> <li>- Organiser un concours des maisons fleuries afin d'étendre le fleurissement aux hameaux,</li> <li>- Pose de sapins de Noël, à la demande, à l'entrée des hameaux. Les sapins seront fournis par la commune et décorés par les habitants,</li> <li>- Pour le vieux village, rechercher un fleurissement demandant un entretien modéré,</li> <li>- Rappeler à la population que le cadre de vie est l'affaire de chacun.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	Nombre de participants au concours des maisons fleuries et à la décoration des sapins de Noël

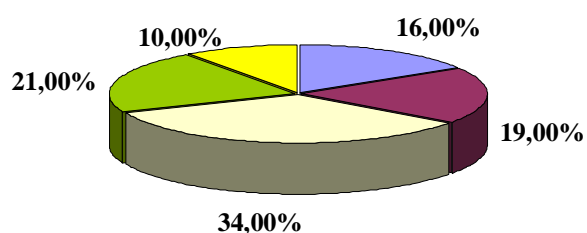
<b>Organisation de l'action</b>	
Maître d'œuvre	Population, commune, associations
Durée et/ou périodicité	Pose et décoration des sapins : Noël 2017 Concours des maisons fleuries : printemps 2018 Saisonniers

Date de l'exécution effective	2018
Partenaires et outils	CCAS, Associations et bénévoles, Marché groupement de commande SIV

<b>Coût de l'action</b>	
Estimation du coût global	Coût du concours : diplôme, récompense : environ 300 €. Achat de fleurs et de plants (pour maintien du fleurissement) : environ 1 500 €
Coût pour la commune	1 800 euros
Aides et subventions	Concours départemental villes et villages fleuris 2017 organisé par le Département des Alpes-Maritimes et le CRT Côte d'Azur

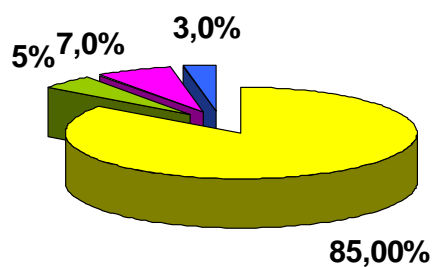
## Transversalité du programme d'actions

### Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)



- Actions concernant la finalité 1 (Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère)
- Actions concernant la finalité 2 (Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources)
- Actions concernant la finalité 3 (Epanouissement de tous les êtres humains)
- Actions concernant la finalité 4 (Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations)
- Actions concernant la finalité 5 (Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables)

### Transversalité avec tous les acteurs

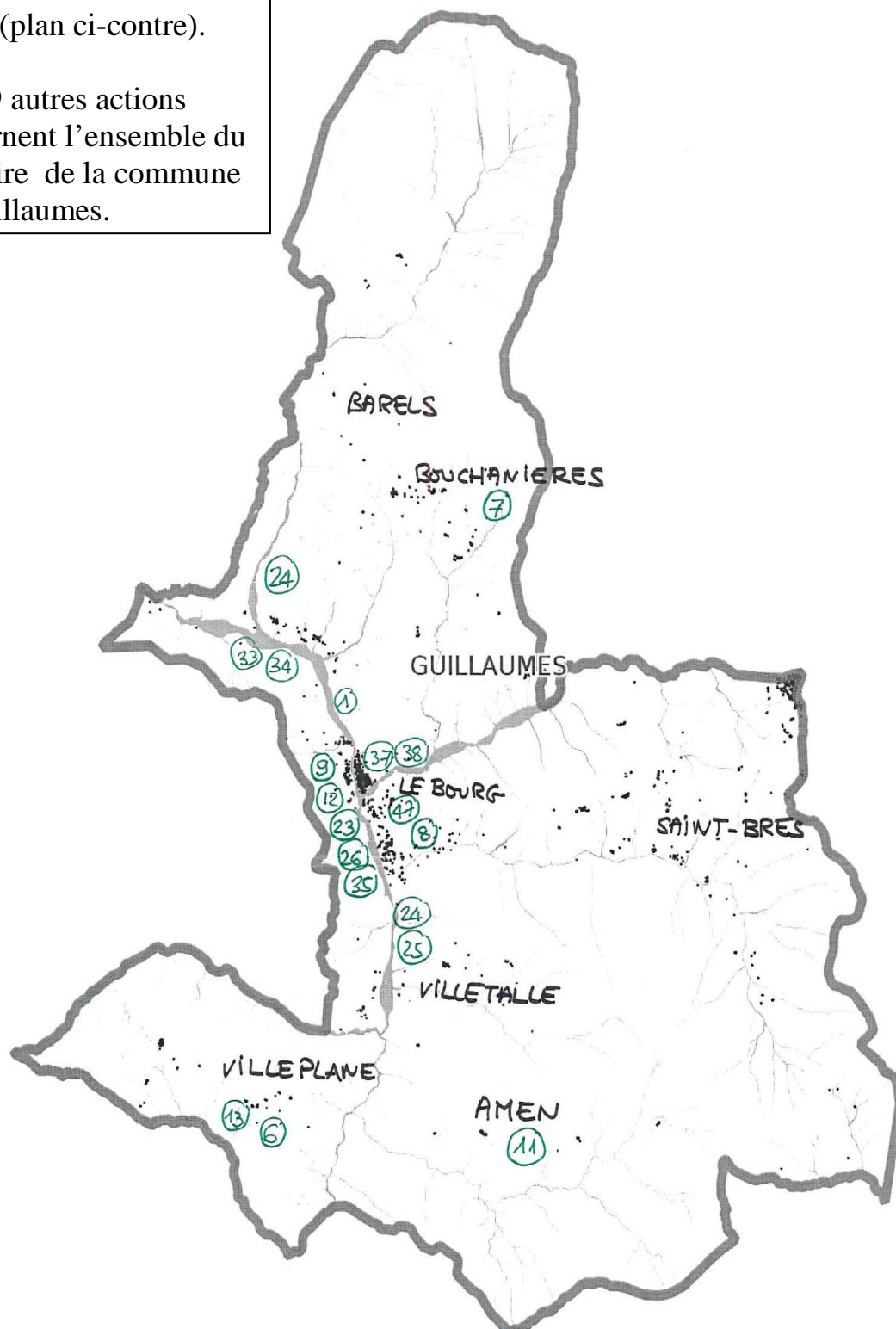


- Actions portées par la commune
- Actions portées par un EPCI (communauté, département)
- Actions portées avec les associations
- Actions portées par d'autres structures

## Localisation des actions sur le territoire

19 actions sont localisées sur un hameau ou au bourg (plan ci-contre).

Les 39 autres actions concernent l'ensemble du territoire de la commune de Guillaumes.



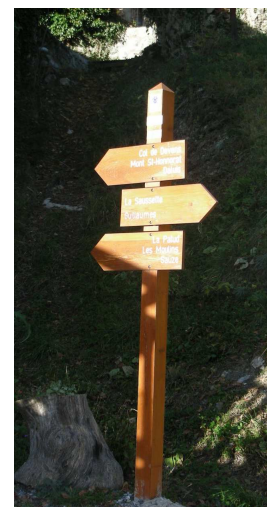
## Un aperçu de la commune

**Photo 1.1.2.**  
Panneau solaire  
station Villeplane



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 1.2.2.**  
Panneau sentiers



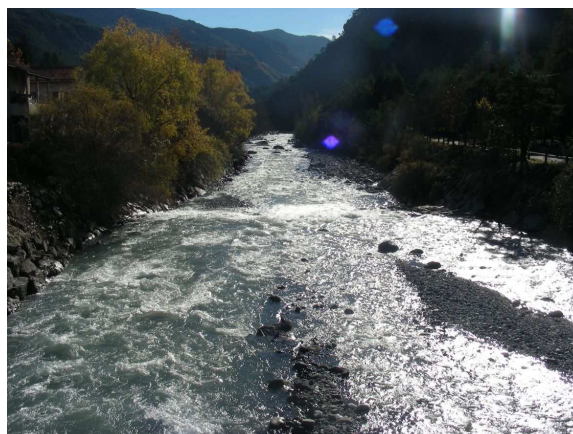
*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 2.2.1**  
Les Gorges Rouges



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 2.2.1.**  
Le Var



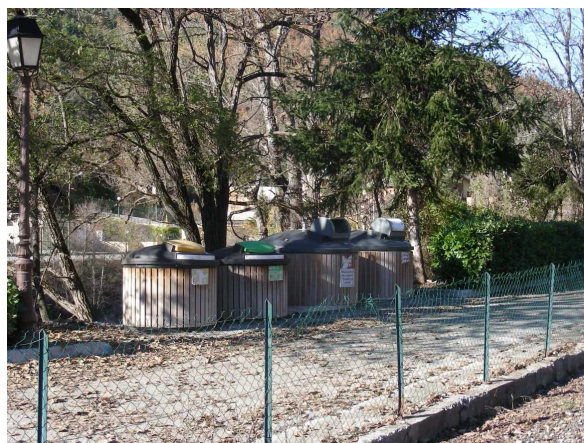
*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 2.3.3.2.**  
Station épuration Villeplane



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 2.4.1.**  
Point d'apport volontaire



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 3.3.1.**  
Centre social l'épi



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 3.5.2.**  
Résidence de vacances



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 3.6.**  
Mairie



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 4.2.2.**  
Ruines du Château



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 4.2.2.**  
Musée Arts et Traditions



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 4.2.2.**  
Eglise  
Saint Etienne



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 4.2.2.**  
Lavoir



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 4.4.2.**  
Maison de retraite



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 4.5.1.**  
City Stade



*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 5.1.1.**  
Station Valberg



*Source : commune de Guillaumes*

**Photo 5.1.1.**  
Station Valberg



*Source : commune de Guillaumes*

**Photo 5.3.3.**  
Local supérette



*Source : Photothèque Notre Village*

## Annexes

### **SOMMAIRE**

**Comptes-rendus réunions groupes de travail**

**Articles d'informations municipales**

**Dépliants et brochures**

**Annexe 1 : calendrier des réunions**

Liste des réunions des membres du comité de pilotage (ou groupes de travail) avec habitants associés :

<b>Date</b>	<b>Objet</b>
Le 20/11/2014	1 <sup>ère</sup> réunion Agenda 21
Le 06/12/2014	Réunion Agenda 21, Groupe de travail Collège
Le 13/12/2014	Réunion Agenda 21, groupe de travail Manifestations
Le 24/01/2015	Réunion Agenda 21, groupe de travail hameau d'Amen
Le 14/02/2015	Réunion Agenda 21, Groupe de travail Collège
Le 28/03/2015	Réunion Agenda 21, Groupe de travail Collège
Le 09/05/2015	Réunion de proximité thème Gites (hébergements tourisme)
Le 06/06/2015	Réunion Structuration des Manifestations
Le 27/08/2015	2 <sup>nd</sup> réunion Agenda 21
Le 12/09/2015	Réunion Agenda 21, Groupe de travail Collège
Le 16/09/2015	Réunion groupe de travail ruralité « bergers et élus côte à côte »
Le 19/09/2015	Réunion de proximité : groupe de travail Vauban
Le 29/09/2015	Réunion publique Sécurité
Le 17/10/2015	Réunion Agenda 21, Groupe de travail Collège
Le 31/10/2015	Réunion Structuration des Manifestations Estivales
Le 07/11/2015	Réunion Agenda 21, Groupe de travail Collège
Le 28/11/2015	Réunion Agenda 21 groupe de travail festival du livre
Le 12/12/2015	Réunion de proximité
Le 05/01/2016	Réunion Agenda 21 : Groupe de travail Organisation des foires
Le 04/03/2016	Réunion Agenda 21 : groupe de travail Commune forestière
Le 07/05/2016	Réunion Publique Agenda 21 : groupe de travail Place Vauban
Le 09/07/2016	Réunion Agenda 21 : groupe de travail hameau de Villetale
Le 20/08/2016	Réunion Agenda 21 : groupe de travail Manifestations
Le 22/09/2016	Réunion Agenda 21 : groupe de travail diagnostic social du territoire
Le 12/11/2016	Réunion Publique Agenda 21 : Groupe de travail place Vauban et fleurissement du village
Le 26/11/2016	Réunion Structuration des Manifestations
Le 26/01/2017	Réunion Agenda 21 : groupe de travail PLU
Le 28/01/2017	Réunion Agenda 21 : groupe de travail hameau de Villeplane
Le 10/02/2017	Réunion Agenda 21 : groupe de travail Rivière sauvage
Le 03/03/2017	Réunion Agenda 21 : groupe de travail PLU
Le 11/03/2017	Réunion Agenda 21 : groupe de travail hameau de Villetale

**Annexe 2 : compte-rendu réunion publique**

**COMMUNE DE GUILLAUMES**  
**AGENDA 21 «Notre Village Terre d'Avenir»**  
**PHASE 1**  
**Journée du 20 Novembre 2004**

**1<sup>er</sup> REUNION AGENDA 21**

Le 20.11.2014

« Ce qui doit être fait pour le 21<sup>ème</sup> siècle → projet développement durable est un programme d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle, qui prend en compte 3 piliers

- |   |   |                 |                            |
|---|---|-----------------|----------------------------|
| • | } | L'économie      |                            |
| • |   | Le social       | équitable, vivable, viable |
| • |   | L'environnement |                            |

S'appuie sur un diagnostic et débouche sur une stratégie et un programme d'actions visant à renforcer la prise en compte du développement durable sur le territoire d'une collectivité.

La relance d'agenda 21, adhérer : MF PELLEGRIN, à « notre village » (association) ex « S.O.S village »

Un bon outil « notre village, terre d'avenir » interlocuteur des petites communes.

Présentation de la réunion et de Mme Pellegrin présenté par M Graille Bernard (2<sup>ème</sup> adjoint)

Présents :

MF Pellegrin

Le directeur de l'école

1<sup>er</sup> adjoint pour région verte

OT Daniel Mestre

Parc National Mercantour

Sarah l'épi

Thierry

Dominique Brun

M Jourdan

Cathy Fournier

Claude Trouche

Gérard Blangero

Marco Maurel

Philippe Chavignon

Diapositives pour fixer les choses

- Une feuille de route pour les 3-5ans : décliner en actions concrètes.
- Gestion de l'énergie ; gestion des milieux naturels ; gestion des déchets, (ressource en eau, et gestion des rejets, autonome pour les différents hameaux)
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale (démocratie participative)
- Dynamique de développement

1. Participation de la population et des acteurs

2. Organisation du pilotage du projet (Mairie)

3. Transversalité de la démarche (Mairie, Ecole, L'Epi)

4. Evaluation partagée

5. Stratégie d'amélioration continue } « bouton poussoir » eau

- Une démarche (Audit : hier et aujourd'hui)
- Un diagnostic territorial
- Comité de pilotage (élus, habitants, associations) et élaborer un programme d'actions validé par le conseil municipal.
- Elaboration de l'agenda 21 local (charte notre village Terre d'Avenir)
- Etre acteur
- Actions concrètes et adaptées
- Participation des citoyens

### Questions, réponses

- M Mestre : il faudrait faire un diagnostic.  
Réponse : la municipalité a déjà beaucoup d'idée
- M Jourdan (prof d'université au CNRS) : une charte que la commune prend ?  
Réponse : Le label (comité de labellisation)
- M Jourdan : Le label entraine des subventions  
Réponse : non
- M Jourdan : j'ai été frappé par l'absence de la culture  
Réponse : M Graille a répondu sur la culture
- M Mestre : Le tourisme ?  
M Durandy : ce n'est pas fixé. C'est nous qui mettrons ce que l'on veut.
- Mme Claude Trouche : l'eau un gros souci  
M Durandy : Quel que soit l'agenda 21, il faut se conformer à la loi sur l'eau.
- M Marc Maurel : utiliser l'eau autrement  
Mme Claude Trouche : c'est généraliste
- M Jourdan : sans approche Culturelle, on ne connaît pas le colonialisme culturel (députés → un massacre des régions), il faut mettre une dimension culturelle forte.

### Janvier 2015

Réunion publique diagnostic rendu

Lien constant avec mail (fréquence de réunions tous les 1 mois et demi)

Comité de labellisation octobre 2015

Tous les ans évaluation suivie

2015-20181 → re-diagnostic

4/12/2014 Colloque national

(Les actions : les budgets

Le collège ?

Subventions : non

Une participation citoyenne « notre village, terre d'avenir (comité de pilotage) »

PACA

Mail : [dominique.brun4252@orange.fr](mailto:dominique.brun4252@orange.fr) 06.27.73.27.34

Marie-France Pellegrin : [terreavenirnorddest@notrevillage.asso.fr](mailto:terreavenirnorddest@notrevillage.asso.fr)

**Annexe 3 : compte-rendu réunion de travail****COMPTE RENDU REUNION AGENDA 21**

VENDREDI 27. 08. 2015 à 18H40

Présents : Benoit Viant ; Gérard Pons ; Dominique Brun ; Marc Maurel ; Pierre-Jean Pratico ; Daniel Mestre ; Gilbert Brun ; Brigitte Aris ; Denis Jesson ; Patrick Morisot ; Bourgoïn Pantocipos.

- Points forts, points faibles de la commune, .....

Rappel de la réunion du 20.11.2014→

Inviter la population à réfléchir sur ces axes

D'après le diagnostic → rappel des « points forts » de la commune

« Points faibles »

« Points à améliorer » → projets

- Daniel Mestre : 1 point d'eau (aménagement pour se baigner (en dehors de la piscine)) une demande forte de l'office de tourisme.

Les centrales hydroélectriques un point fort (énergie 0) – (le barrage du Grillattier ???)

- Brigitte Aris → recenser les endroits
- Marc Maurel → c'est interdit de se baigner dans le Var
- La gestion de l'eau : utilisation de l'eau potable pour arroser les jardins → remise en état des canaux – très important
- Brigitte Aris : agro tourisme / l'eau est un enjeu important.
- Marc Maurel : techniquement et financièrement difficiles

Une des pistes à suivre : continuer le canal d'arrosage de la Ribière, le canal du moulin

L'eau pluviale à récupérer, reconstruire des citernes

- Récupère l'eau des toitures de la gendarmerie → pour le jardin partagé
- Pour les agriculteurs, un prix préférentiel.
- Agri tourisme
- L'entretien des réseaux est difficile et coûteux
- Une rivière propre, contrôlée, surveiller les stations d'épuration
- Quel tourisme ? social, sportif...
- Les transports : Point fort → le prix  
Point faible → les horaires, l'arrêt à St Laurent, les soutes
- Les horaires → le samedi 1 le matin et 1 le soir → navette à réorganiser

---

Une enquête plus approfondie sur les transports, « réguliers » un service pour le mieux vivre et le transport scolaire. 1 TAD se rapprocher du Conseil Départemental.

---

M Mestre : si le collège n'aboutit pas ....

L'enquête : Le covoiturage L'EPI (centre social ➤ O)

- La gestion des déchets = les incivilités  
Container à cartons

Les encombrants (1 lieu à demeure) 1 fois par mois à réfléchir

Les déchets verts

Les déchets ménagers (**compost**) une plateforme... conteneur Entrevaux

Déchets verts → benne

Eclairage public → améliorer, gros projet de la commune.

La forêt l'entretien des chemins : le Valléen.

L'habitat (gros chantier), logement (écogite, habitat social)

Bâtiments public, et bâtiments recevant du public (commerce)

La mairie diagnostics bilan énergétique

Programme d'amélioration de l'habitat rural (dernière foire)

La méthodologie d'Agenda 21 : groupe de travail, comité de pilotage

2016-2019

Amélioration transports → décliner des fiches « action », base de départ

Gestion des déchets

Meilleure gestion de l'eau → eau potable, eau d'arrosage

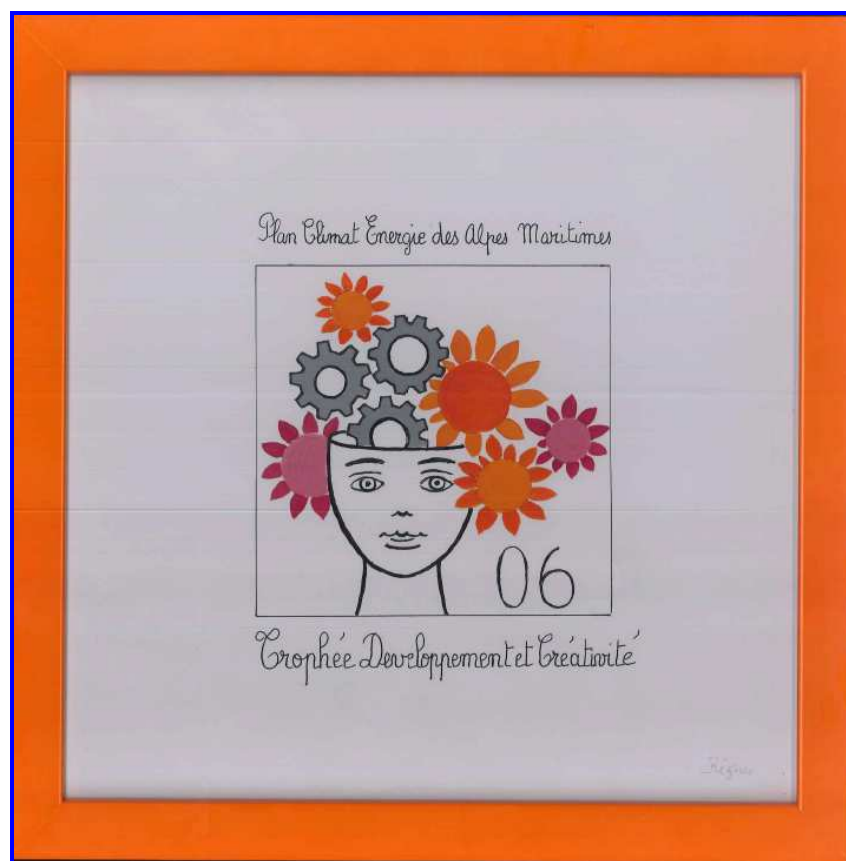
Françoise, Benoit, Dominique

Le 1/02/2016

Un rappel du travail qui a été engagé jusqu'à ce jour.

- Appel téléphonique de M F Pellegrin

Comment relancer ce projet ? : projets de la commune, points faibles → ce qu'on doit améliorer  
« fiches action »

**Annexe 4 : trophée départemental****Guillaumes s'engage****Trophées climat énergie 2015**

Après avoir été récompensée parmi les 106 communes du département de moins de 2000 habitants, du 3<sup>ème</sup> prix, par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes lors de la Remise des Trophées climat énergie 2015, la commune de Guillaumes est encore à l'honneur avec ses projets de 3 usines hydroélectriques et se veut être un acteur de la transition énergétique.

Ainsi, le Mercredi 03 février Jean-Paul David, maire de Guillaumes, a été invité à l'Assemblée Nationale pour la remise des prix de la 25<sup>ème</sup> édition du concours des trophées Eco actions qui s'est tenue en présence du

président de l'assemblée nationale et de Ségolène ROYAL, ministre de l'environnement. Notre territoire, notre commune s'inscrivent dans une démarche d'énergie positive, respectueuse de l'environnement et Guillaumes se projette dans le cadre d'un plan plus global de développement durable. Notre territoire et notre commune s'inscrivent AGENDA 21.



**Annexes 5 : articles d'informations municipales****La tribune n° 42, août 2016****Pour le bien vivre ensemble, le respect de l'environnement, la propreté du village et l'accueil touristique.**

- A de nombreuses reprises, il a été constaté des dépôts d'objets, de sacs poubelles etc. devant les conteneurs de tri sélectif. Ce comportement est non seulement interdit (arrêté municipal), mais concourt à une image négative et peu avenante du village.
- Le stationnement Place de Provence, sur les dallages, laisse

des traces d'huile indélébiles et ne participent pas à l'embellissement du lieu. Il ne doit être qu'exceptionnel et limité aux seules opérations de chargement et de déchargement. Merci d'utiliser les emplacements marqués au sol.

- Les déjections canines sont également sources de nuisances. Nous rappelons que la commune met gratuitement à la disposition des propriétaires de chiens des sacs à se procurer à L'épi.

**Un éclairage public plus économe et respectueux de l'environnement**

Dossier initié depuis 2010, les travaux de rénovation de l'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de Communes Alpes d'Azur et prévus dans le cadre des rencontres publiques d'élaboration de l'Agenda 21 local, sont en cours de réalisation et seront finalisés en Septembre .

En tout, ce sont environ 228 luminaires déjà installés qui vont être changés par lampes à LED. Le marché a été attribué aux entreprises SNEF et RAPUC.

Le coût de cette opération est de 144 000 € HT soit 173 000 € TTC et a été cofinancé par l'ADEME et le Conseil Départemental. Ces nouvelles installations permettront de réduire drastiquement la consommation énergétique du pôle éclairage public de la commune. Selon les données SOFRES, en France, l'éclairage public représente 47% de la consommation d'électricité des communes et 37 % de la dépense d'électricité des communes.

La durée de vie de ce type de lampe est de 50.000 heures (10 ans contre environ 2500 heures pour les lampes au sodium).



### Un nouvel assainissement performant et écologique

La nouvelle station d'épuration est en fonctionnement. Le suivi des travaux avait été confié à la Communauté de Communes Alpes d'Azur. Ils s'élèvent à 607 000 € HT, soit 728 000 € TTC et ont été cofinancés sur le montant hors taxe à hauteur de 40% par le Conseil Départemental et à hauteur de 20 % par l'Agence de l'eau. Les travaux ont été réalisés par les entreprises Clary et ODE (Occitane d'Environnement).

#### Principes de fonctionnement des roseaux :

Le traitement des eaux usées «sur filtres plantés de roseaux» consiste à faire circuler les effluents domestiques au fil de bassins successifs aménagés, dans lesquels on a pris soin de créer, grâce à des minéraux (graviers et sables) et des végétaux (roseaux) un milieu extrêmement favorable à l'activité épuratoire.

Autour des racines des roseaux (rhizosphère) se développent de grandes populations de bactéries qui débarrassent les eaux usées de leurs impuretés en les transformant en molécules inoffensives. Les roseaux poursuivent leurs croissances même en hiver et leurs systèmes racinaires très denses assurent le fonctionnement permanent de la station d'épuration.

L'oscillation des roseaux sous l'effet des vents, entraîne un mouvement des tiges et des racines dans la masse des boues, empêchant ainsi les boues de colmater les lits filtrants.



## La Tribune n° 43, janvier 2017


**Trophées 2016 énergie climat CD 06**


La remise des trophées 2016 Climat énergie des Alpes-Maritimes, en présence de Charles Ange GINESY, 1<sup>er</sup> vice-Président du Conseil départemental s'est déroulée le 09 décembre 2016. Monsieur Jean-Paul DAVID, maire de la commune, était présent pour recevoir le trophée engagement dans le développement des énergies renouvelables pour les travaux de la centrale hydroélectrique du Grillatier. Il a également reçu le trophée Biodiversité, au nom de la CCAA, attribué à la Réserve Naturelle des Gorges de Daluis.

**LES FOIRES AGRICOLES DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE - Bergers et Élus côte à côte****Réunion Bergers et Élus côte à côte**

Dans le cadre de l'organisation des foires, une réunion table ronde, présidée par M Jean-Paul David et Denise Lieboff, présidente de l'association des communes pastorales, «bergers et élus côte à côte» s'est tenue le 16 Septembre pour évoquer les problèmes du pastoralisme.

# LE CHATEAU DE LA REINE JEANNE





**ASSOCIATION LES AMIS DU CHATEAU DE GUILLAUMES**

« Siècles et hommes m'ont blessé, jamais ne m'ont inféodé. »

**UN PEU D'HISTOIRE**


En regardant le château on distingue en haut et à droite les restes du donjon carré construit vers 1235 par Raymond Béranger V, comte de Provence et de Barcelone.

Le logis central a vu le jour sous le règne de la reine Jeanne dans la seconde moitié du XIVème siècle

La tour ronde, sur la gauche, a été érigée fin XIVème pour défendre la frontière avec les états de la maison de Savoie, Guillaumes étant restée fidèle à la Provence en 1388 lors de la dédition du comté de Nice.


En contrebas de la partie médiévale du château on aperçoit les restes de la courtine édifiée par Vauban en 1692 et démantelée en 1760 lors du traité de Turin qui en modifiant les frontières a rattaché Guillaumes au royaume de Piémont-Sardaigne.

Le château de Guillaumes restitue ainsi dans ses murs l'histoire du village, du Moyen Age au XVIIIème siècle .



**CHÂTEAU ET FORTIFICATIONS  
AVANT 1760  
(en rouge : parties conservées )**

Panneau offert par : l'ASSOCIATION CULTURELLE DE GUILLAUMES



## RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES GORGES DE DALUIS



### Une réserve naturelle d'émotions

Les Réserves Naturelles accueillent une grande diversité d'activités socio-économiques selon une réglementation qui permet le maintien de la biodiversité dans ces espaces. 90% des Réserves sont ouvertes au public dont la Réserve Naturelle des gorges de Daluis. Ceci qui représente 7 millions de visiteurs par an dans les Réserves dont 25% d'étudiants ou de scolaires sur seulement 0,16% du territoire français.

Revenons sur 2 actions menées durant l'année 2016. Sensibiliser les scolaires avec l'accueil des classes pour des sorties de fin d'année.

Au total, c'est 72 élèves qui ont découvert pour leur sortie de fin d'année scolaire la Réserve Naturelle Régionale des gorges

de Daluis. Les co-gestionnaires leur ont proposé un cheminement progressif et interactif pour découvrir le site basé sur des animations :

- Entrée dans la réserve grâce à un mot de passe à découvrir
- Balade en utilisant les 5 sens pour découvrir les espèces phares (végétales et animales)
- Observation et lecture du paysage au Point Sublime
- Compréhension du paysage passé avec l'observation sur le terrain d'éléments géomorphologiques et géologiques
- Connaissance de la réglementation de la réserve ;
- Axes d'amélioration.

### Les objectifs pédagogiques développés ont été :

- Valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser à sa préservation ;
- Connaître et expliquer l'intérêt d'une Réserve Naturelle sur un territoire, et plus particulièrement celle des gorges de Daluis à travers ses caractéristiques uniques (faune, flore, habitats, géologie...).

*Bravo à tous les enfants qui ont très bien marché et pour leur participation très enthousiaste !*



### Découvrez notre nouveau site Internet

(Et n'hésitez pas à nous faire des retours !)  
Vous pouvez encore désormais vous tenir informés de l'actualité du site sur le facebook de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, sur le site Internet :

<http://gorgesdedaluis.fr/>

et vous inscrire à la newsletter :  
la Pélite !



**Annexe 6 : page de garde DICRIM + zonage risque inondation (pour exemple)**

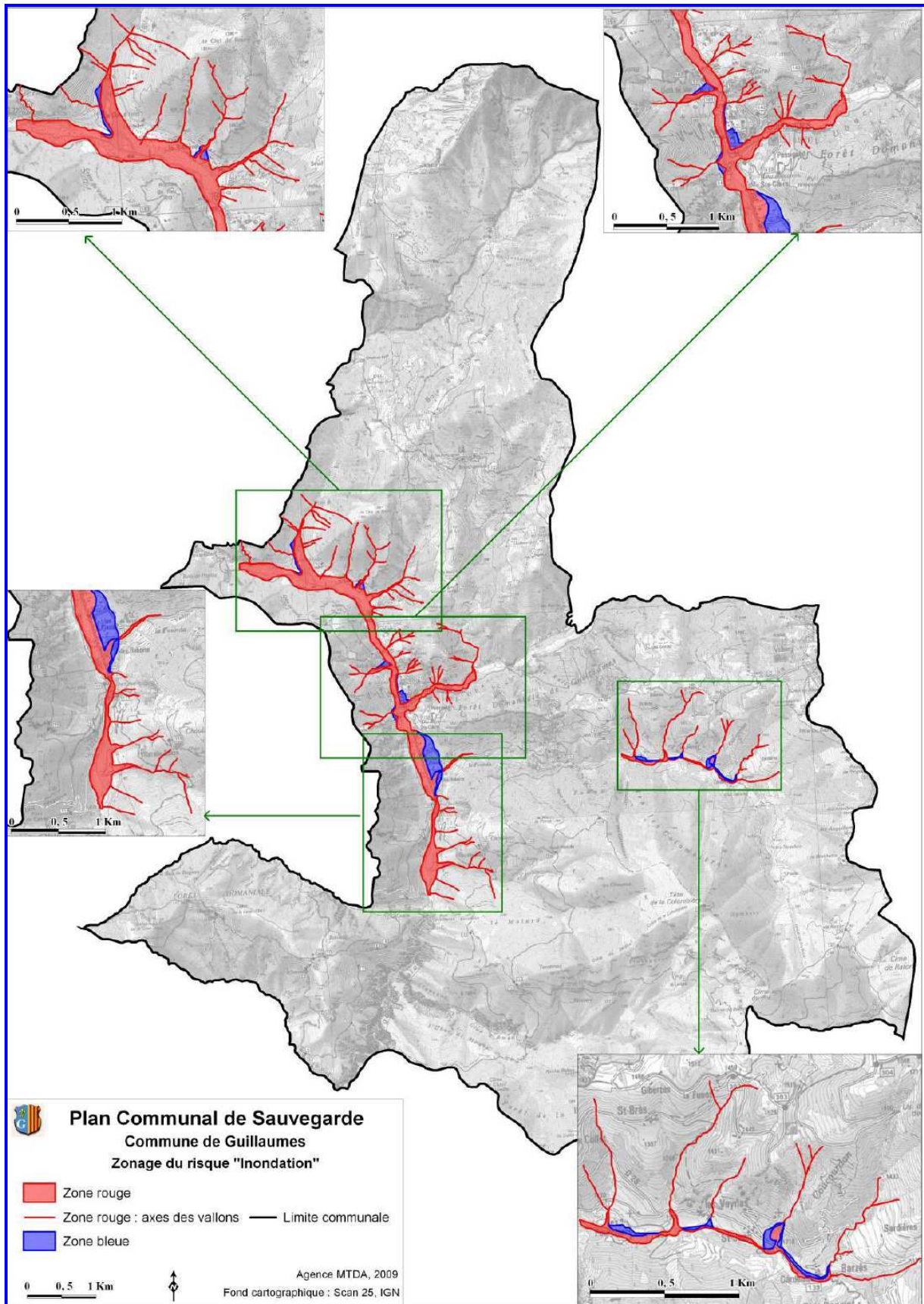
**COMMUNE DE GUILLAUMES**



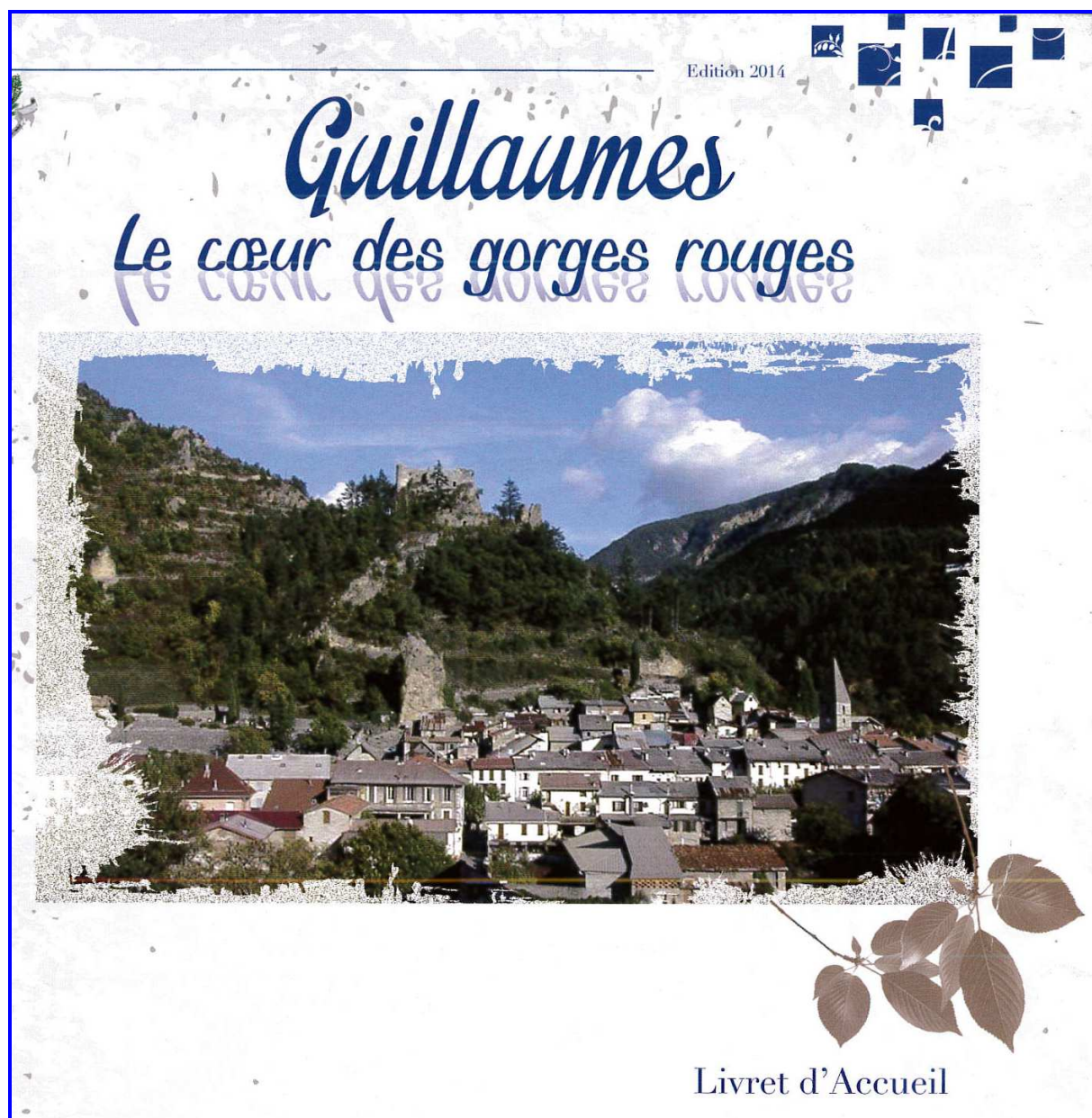
# **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

**RISQUE INONDATION**  
**RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN**  
**RISQUE SEISME**  
**RISQUE FEUX DE FORETS**  
**RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**

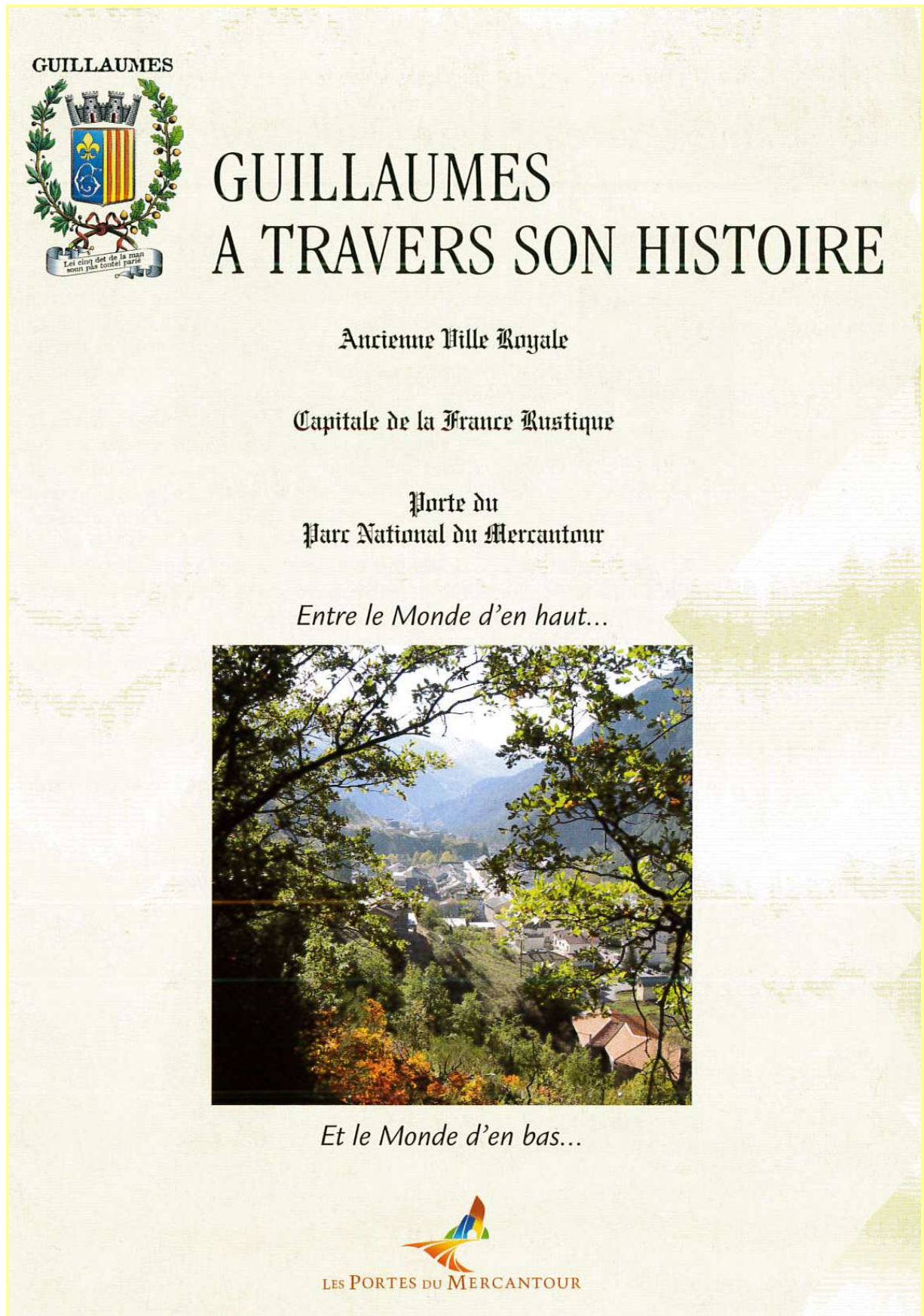




**Annexe 7 : page de garde livret d'accueil**



**Annexe 8 : page de garde « Guillaumes à travers son histoire »**





*“Les cinq doigts de la main ne sont pas tous pareils”*



Le lavoir



La cave de Maître Lions



Le pressoir



La cave du Gouverneur  
et le moulin à huile



Le moulin à farine des Roberts



Mairie Tél. : 04.93.05.50.13  
Office de Tourisme de Guillaumes  
Place de Provence  
06470 GUILLAUMES  
Tél. : 04.93.05.57.76 - Fax : 04.93.05.52.73  
[www.pays-de-guillaumes.com](http://www.pays-de-guillaumes.com)



Le Comité de Labellisation et d'Évaluation de l'Association Nationale Notre Village attribue à la commune de

# GUILLAUMES

le label

# NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR® 2017-2018

Fait à Paris, le 17 Mai 2017

Signature du Lauréat



Le Président  
Association Nationale Notre Village

Alexandre TOUZET

« Chaque village est un lieu de vie à épargner pour les générations futures ... qui doit demeurer un espace privilégié où peuvent se conjuguer harmonieusement, épanouissement de la personne et développement durable de la collectivité »  
(Extrait de la Déclaration des Droits et Devoirs des Villages de France adoptée en juin 2000)

© comements - BNe - 2007